



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE D'ÉTAT

20

24

UNITÉS ADMINISTRATIVES

5 DDPS
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE,
DE LA PROTECTION
DE LA POPULATION
ET DES SPORTS

TOME 2

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet : www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. 601.300.24.5f

SOMMAIRE

TOME 1A A RAPPORT SUR LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

APERÇU DES CHIFFRES

RÉSUMÉ

B EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

C ACTIFS ET DETTE

D GESTION DES FINANCES

E FONDS DOTÉS DE COMPTES SPÉCIAUX

F ARRÊTÉS FÉDÉRAUX

TOME 1B A COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION

B GESTION DES CRÉDITS

**C FONDS SPÉCIAUX INCORPORÉS AU COMPTE
DE LA CONFÉDÉRATION**

D THÈMES SPÉCIAUX

TOME 2 COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE,
DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS**

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION
ET DE LA RECHERCHE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE,
DE LA PROTECTION
DE LA POPULATION
ET DES SPORTS

TABLE DES MATIÈRES

COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

5	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	3
500	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	9
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT	17
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	23
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	29
505	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ	45
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	51
508	SECRETARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ	65
525	DÉFENSE	73
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	95
542	ARMASUISSE SCIENCE ET TECHNOLOGIES	101
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	107
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE	115

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	val. abs.	Δ C24-C23 en %
	2023	2024	2024		
Recettes courantes	1 445,5	1 536,9	1 506,5	61,0	4,2
Dépenses courantes	6 496,5	6 783,7	6 738,9	242,3	3,7
Dépenses propres	6 232,7	6 505,6	6 468,7	236,0	3,8
Dépenses de transfert	263,5	278,1	270,2	6,6	2,5
Dépenses financières	0,3	-	0,0	-0,3	-98,4
Autofinancement	-5 051,0	-5 246,8	-5 232,3	-181,3	-3,6
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 645,9	-1 469,4	-1 274,5	371,4	22,6
Résultat annuel	-6 696,9	-6 716,2	-6 506,8	190,1	2,8
Recettes d'investissement	33,7	25,5	26,4	-7,2	-21,5
Dépenses d'investissement	1 793,9	1 482,1	1 449,1	-344,8	-19,2

DÉPENSES PROPRES ET DÉPENSES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2024)

mio de CHF/nombre EPT	Dépenses propres	Dépenses de personnel	Nombre de postes à plein temps	Informatique	Conseil et prestations de service externes	Dépenses de transfert
500 Secrétariat général du DDPS	83	45	235	15	8	-
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	2	2	8	0	0	-
503 Service de renseignement de la Confédération	100	75	411	2	-	18
504 Office fédéral du sport	131	68	452	10	5	168
505 Office fédéral de la cybersécurité	13	11	51	2	0	-
506 Office fédéral de la protection de la population	153	54	297	25	6	16
508 Secrétariat d'État à la politique de sécurité	18	16	85	0	2	0
525 Défense	5 213	1 442	9 483	281	147	53
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	138	100	537	12	6	-
542 armasuisse Sciences et technologies	45	24	127	2	6	-
543 armasuisse Immobilier	480	46	258	3	11	-
570 Office fédéral de topographie swisstopo	94	59	335	17	10	14

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Pilotage et coordination des affaires politiques du département
- Soutien et conseil à la cheffe du département pour toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles ainsi que pour la communication
- Gestion et coordination des ressources du département
- Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	1,1	0,7	0,9	-0,2	-18,9
Dépenses courantes	149,1	85,2	83,0	-66,1	-44,3
Dépenses propres	147,6	85,2	83,0	-64,6	-43,8
Dépenses de transfert	1,5	-	-	-1,5	-100,0
Autofinancement	-148,0	-84,5	-82,1	65,9	44,5
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	0,0	0,0	0,0	0,0	-280,7
Résultat annuel	-148,0	-84,5	-82,1	65,9	44,5
Dépenses d'investissement	0,2	-	-	-0,2	-100,0

COMMENTAIRE

Les recettes du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS) proviennent en majeure partie des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur. La baisse enregistrée par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que les recettes issues de la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité ne sont plus comptabilisées auprès du SG-DDPS. Les moyens correspondants ainsi que diverses dépenses ont été transférés, dans le cadre du supplément I 2024 et sans incidence sur le budget, au Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) institué le 1.1.2024.

Les dépenses courantes du SG-DDPS ne se composent désormais plus que de dépenses propres. Elles comprennent les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et les crédits ponctuels pour les risques non assurés (accidents de véhicules à moteur), pour le pool départemental de ressources et pour la réduction des risques à Mitholz. La différence notable par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation des provisions pour l'évacuation des munitions à Mitholz (54,5 mio) opérée dans le cadre de la clôture du compte 2023 ; il n'a pas été nécessaire d'adapter ces provisions fin 2024. De plus, des dépenses à hauteur de 17,2 millions, y compris le crédit de transfert pour la promotion de la paix (- 1,5 mio ; compris dans les 17,2 mio), ont été transférées au SEPOS. Pour des raisons techniques, les imputations de prestations (IP) internes de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) et du SEPOS ont dû être exécutées et payées par le SG-DDPS, ce qui a conduit à des charges IP plus élevées au SG-DDPS en 2024.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Rapport « Subsidiarité et cybersécurité » (en exécution du po. 22.3368 CPS-N) : approbation (atteint)
- Rapport « Stratégie globale de cybertest au DDPS » (en exécution du po. 22.4081 Dobler) : approbation (atteint)
- Rapport « Sites pollués du DDPS – Gestion des sites contaminés du DDPS : contexte, marche à suivre et planification » (en exécution du po. 21.3636 Hurni) : approbation (atteint)

PROJETS 2024

- Dissociation des applications spécialisées : poursuite de la dissociation informatique (atteint)
- Cloud Enabling Büroautomation (CEBA) : préparation de la migration (atteint)

GP 1 : SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition de la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires, la soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la transmission de l'information ainsi que la communication au sein du département. Il organise et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités soient coordonnées avec les autres départements et le Conseil fédéral. En tant que service propriétaire, il encadre le pilotage stratégique de RUAG MRO et de Skyguide pour les affaires militaires et soutient la cheffe du département pour tout ce qui concerne la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	C 2024	Δ C24-B24 val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,1	0,2	0,1	49,0
Charges et dépenses d'investissement	87,8	78,3	78,2	-0,1	-0,1

OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	C 2024
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes		1 103	723	967	244	33,8
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	532	106	158	52	49,0
	<i>Cession</i>		-447			
E102.0109	Risques non assurés	571	617	810	192	31,1
Charges / Dépenses		149 329	85 232	83 114	-2 117	-2,5
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	87 819	78 282	78 217	-65	-0,1
	<i>Transfert de crédits</i>		1 720			
	<i>Cession</i>		-13 940			
	<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		1 005			
A202.0103	Risques non assurés	5 472	4 900	4 898	-2	-0,1
A202.0104	Pool départemental des ressources	-	2 050	-	-2 050	-100,0
	<i>Transfert de crédits</i>		380			
	<i>Cession</i>		-5 947			
A202.0183	Réduction des risques à Mitholz	54 535	-	-	-	-
Domaine des transferts						
<i>GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources</i>						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	1 504	-	-	-	-
	<i>Cession</i>		-500			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	531 978	105 700	157 535	51 835	49,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-446 800			

Ce poste contient les recettes issues de la location de places de stationnement aux membres du personnel et divers remboursements découlant d'exercices précédents. Les recettes issues de la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité sont encaissées par le SEPOS depuis 2024 (- 0,4 mio par rapport à 2023).

Mutations de crédit

- Supplément I 2024 : transfert de crédit sans incidence sur le budget du SG-DDPS au SEPOS (- 0,4 mio, recettes issues de la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OE mol-DDPS ; RS 172.045.103).

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	571 289	617 400	809 699	192 299	31,1

Le SG-DDPS comptabilise dans ce poste les recettes provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi qu'aux dommages causés à des tiers par la troupe. Ces recettes ne pouvant être planifiées, le montant porté au budget correspond à la moyenne des revenus inscrits aux comptes des quatre derniers exercices (2019-2022).

Base légale

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	87 818 527	78 281 900	78 216 508	-65 392	-0,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-11 215 600</i>			
Charges de fonctionnement	87 620 505	78 281 900	78 216 508	-65 392	-0,1
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	87 607 502	78 267 900	78 167 002	-100 898	-0,1
Dépenses de personnel	57 226 976	45 170 700	45 126 853	-43 847	-0,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	30 380 526	33 097 200	33 040 150	-57 050	-0,2
<i>dont informatique</i>	<i>13 448 462</i>	<i>14 225 100</i>	<i>15 472 393</i>	<i>1 247 293</i>	<i>8,8</i>
<i>dont conseil</i>	<i>4 032 937</i>	<i>5 896 600</i>	<i>4 230 486</i>	<i>-1 666 114</i>	<i>-28,3</i>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	13 003	14 000	49 506	35 506	253,6
Dépenses d'investissement	198 022	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	301	299	235	-64	-21,4

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses de personnel disponibles ont été utilisées. Le recul du nombre moyen d'équivalents plein temps (EPT) est majoritairement imputable au transfert de personnel vers le SEPOS.

Les chiffres présentés ci-dessus ne comprennent pas les salaires et les cotisations de l'employeur liés aux quelque 41 EPT (6,7 mio) du projet d'évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz. Ces coûts sont répartis entre différentes unités administratives et financés au moyen de la provision constituée par le SG-DDPS. Ils n'entrent pas dans le compte de résultats de la Confédération, mais sont mentionnés à titre d'information dans un souci de transparence. Les EPT concernés se répartissent comme suit : 12 pour le SG-DDPS, 16 pour la Défense, 11 pour armasuisse, 1 pour l'Office fédéral des routes (OFROU) et 1 pour l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : sur les 15,5 millions nécessaires, 10,5 millions ont été alloués à l'exploitation et 5 millions aux projets. Les projets informatiques poursuivis en 2024 sont les suivants : application pour procédures de sécurité relatives aux entreprises (FABS ; 2,1 mio), digitalisation (0,7 mio), applications spécialisées de base (0,6 mio), systèmes d'identification et badges (0,2 mio), service spécialisé GEVER (0,5 mio) et système de management de la sécurité de l'information (ISMS ; 0,3 mio). Un montant de 0,6 million a été utilisé pour divers projets de moindre envergure. Les besoins supplémentaires, à raison de 1,2 million, résultent de charges additionnelles liées à l'imputation des prestations (+ 3,3 mio) contrebalancées par des diminutions de dépenses avec incidence sur le frein à l'endettement (- 2,1 mio). La croissance est imputable notamment au projet FABS (+ 1,8 mio) et aux charges informatiques liées aux acquisitions auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) dans le domaine de l'exploitation (+ 0,9 mio). Elle s'explique par le fait que les charges IP de 2024 des deux nouveaux offices, à savoir l'OFCS (0,3 mio) et le SEPOS (0,3 mio), ont été traitées et payées par le SG-DDPS pour des raisons techniques. Quant à la diminution, elle résulte dans le domaine du recours à des responsables de projet externes pour SUPERB et FABS (avec cependant une croissance du côté des charges IP).

Conseil : sur les 4,2 millions utilisés, le montant alloué au domaine Territoire et environnement comprend 2,4 millions pour des activités de conseil de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et d'armasuisse Immobilier (charges IP) et 0,6 million pour l'assainissement de sites contaminés et l'élaboration du rapport de durabilité du DDPS. Par ailleurs, un montant de 0,4 million a été engagé pour l'examen d'affaires compensatoires et 0,8 million pour divers projets de moindre envergure. En 2024, les dépenses liées au conseil ont été inférieures de 1,7 million au crédit disponible. Les moyens réservés pour les activités de conseil destinées à la direction du DDPS n'ont pas été épuisés (- 1,5 mio), de même que les moyens budgétés pour des activités de conseil en lien avec RUAG (- 0,2 mio).

Les moyens disponibles pour le reste des dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (13,3 mio) ont été utilisés comme suit : 6,7 millions pour les charges locatives, 3,4 millions pour les prestations externes, 1,2 million pour des ouvrages spécialisés et des médias d'actualité, 0,6 million pour le mobilier, les fournitures de bureau et les imprimés, 0,5 million pour les frais et 0,9 million pour des dépenses diverses telles que des prestations du Centre des médias numériques de l'armée. Des publications et des imprimés plus nombreux ainsi que l'équipement technique et le mobilier pour une grande salle de séance ont entraîné des besoins supplémentaires à hauteur de 0,4 million.

Traitement du projet Mitholz dans le compte de la Confédération : une provision a été créée dans le bilan du SG-DDPS pour financer l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions (état fin 2024 : 1374 mio). Elle couvre les dépenses estimées et ne pouvant être portées à l'actif (surtout des dépenses de personnel et des dépenses de biens et services) pour toutes les unités administratives

participant au projet (SG-DDPS, Défense, armasuisse, OFROU, OFEV). Par suite d'une modification de la LFC, appliquée depuis le budget 2023, c'est la constitution des provisions et non plus leur utilisation qui est déterminante pour le frein à l'endettement. L'utilisation des provisions n'est depuis lors plus inscrite au compte de résultats, mais traitée directement dans le bilan. Les dépenses pouvant être portées à l'actif (notamment les ouvrages de protection des routes et l'acquisition de terrains) encourues dans le cadre du projet Mitholz ne sont pas visées par la provision. Elles figurent dans le compte des investissements de la Confédération et dans le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Mutations de crédits

- Cessions (1,2 mio) : par l'Office fédéral du personnel, pour la compensation des effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, pour les stagiaires, pour l'accueil extrafamilial des enfants, pour les apprentis et pour l'intégration professionnelle.
- Cession (1,5 mio) : par le pool départemental des ressources, pour couvrir des besoins supplémentaires en dépenses de personnel du SG-DDPS.
- Supplément I 2024 : transferts de crédits (- 16,6 mio) sans incidence sur le budget afin d'alimenter le SEPOS.
- Transferts de crédits à d'autres unités administratives (- 2,3 mio) : 2,1 millions à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour la dissociation des systèmes SAP des UA civiles du DDPS dans le cadre du programme SUPERB, 120 000 francs à l'Office fédéral du sport (OFSP) pour l'initiative stratégique sportify, 65 000 francs au SEPOS pour des formations et 60 000 francs au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes pour le projet d'optimisation de l'outil d'analyse standard.
- Transferts de crédits issus d'autres unités administratives (+ 4 mio) : 2,5 millions de l'OFPP pour la dissociation des systèmes SAP des UA civiles du DDPS dans le cadre du programme SUPERB, 750 000 francs du SEPOS pour le projet d'application destinée aux procédures de sécurité relatives aux entreprises (FABS), 594 800 francs de l'OFCS pour l'imputation de prestations interne (traitée en 2024 par le SG-DDPS) et 220 000 francs du Service de renseignement de la Confédération (SRC) pour la dissociation des systèmes SAP des UA civiles du DDPS dans le cadre du programme SUPERB.
- Dépassement de crédit (1 mio) : utilisation de réserves affectées pour la dissociation des prestations informatiques au DDPS (0,7 mio) et pour l'application FABS (0,3 mio).

Remarque

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	5 472 045	4 900 000	4 897 517	-2 483	-0,1

Ce crédit concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. blindés, bateaux et bicyclettes). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur. En 2024, les provisions à court terme ont été augmentées en tenant compte des derniers résultats disponibles (+ 0,6 mio ; compris dans les 4,9 mio).

Base légale

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	-	2 049 600	-	-2 049 600	-100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-5 566 800</i>			
Charges de fonctionnement	-	2 049 600	-	-2 049 600	-100,0
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	2 049 600	-	-2 049 600	-100,0
Dépenses de personnel	-	603 100	-	-603 100	-100,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	1 446 500	-	-1 446 500	-100,0

Le montant budgété s'élevait à 7,6 millions : 2,8 millions pour les dépenses de personnel et 4,8 millions pour les dépenses de biens et services liées à l'informatique. Sur le plan du personnel, 2,2 millions ont été cédés au SG-DDPS et à l'OFCS, et sur le plan de l'informatique, 3,4 millions ont été cédés à différentes unités administratives (voir ci-après). Il est prévu de constituer des réserves affectées à partir du solde de crédit de 1,4 million concernant les dépenses informatiques.

Mutations de crédits

- Cession de 1,5 million sur les dépenses de personnel au SG-DDPS pour couvrir des besoins supplémentaires.
- Cession de 0,7 million sur les dépenses de personnel à l'OFCS pour couvrir des besoins supplémentaires.
- Cession de 0,4 million du SRC au pool départemental des ressources pour des prestations dans le cadre du programme SUPERB.
- Cession de 3,8 millions sur les dépenses informatiques : 1,9 million au secteur TNI de la Chancellerie fédérale pour le projet CEBA (Microsoft 365), 1 million à l'OFCL pour des prestations dans le cadre du programme SUPERB, 0,8 million à l'OFCS pour couvrir des besoins supplémentaires et 0,1 million à l'OFSP0 pour le projet CEBA (Microsoft 365).

A202.0183 RÉDUCTION DES RISQUES À MITHOLZ

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	54 534 793	-	-	-	-

Les Chambres fédérales ont approuvé le 19.9.2023 un crédit d'engagement de 2,59 milliards (FF 2023 2332) sur la base du message relatif au crédit d'engagement pour l'élimination des munitions se trouvant encore dans l'ancien dépôt de Mitholz (FF 2022 3167). Le projet d'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz remplit les critères nécessaires à la constitution d'une provision. Le montant de celle-ci doit être inscrit au bilan du SG-DDPS, vérifié chaque année sur la base du futur flux de fonds attendu, et adapté si nécessaire.

À l'heure actuelle, les frais d'évacuation sont évalués à 1678 millions. Depuis le 1.1.2023, 86 millions ont été utilisés dans le cadre des travaux déjà réalisés. Les coûts pour la construction d'ouvrages de protection de la route et l'acquisition de terrains, évalués à 218 millions, sont considérés comme utiles indépendamment du projet et donc portés à l'actif. Pour le montant restant, une provision de 1374 millions est comptabilisée.

Au 31.12.2023, la provision s'élevait à 1420 millions. En 2024, 46 millions ont été utilisés pour l'avancement du projet. Compte tenu de l'évaluation du moment, il n'y a pas lieu d'adapter la provision au 31.12.2024.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	-	7 355 000	7 355 000
Constitution à partir du compte 2023	-	905 000	905 000
Dissolution/utilisation	-	-1 005 000	-1 005 000
Transactions distinctes	-	-4 650 000	-4 650 000
État au 31.12.2024	-	2 605 000	2 605 000
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	1 425 200	1 425 200

Utilisation de réserves en 2024

Au cours de l'exercice 2024, des réserves affectées à hauteur de 1 million ont été utilisées :

- « Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS » 700 000 francs

Utilisation des moyens pour les projets « Applications spécialisées de base » et « Systèmes d'identification et badges ».

- « Application pour procédures de sécurité relatives aux entreprises » (FABS) 305 000 francs

Utilisation des moyens au profit du fournisseur de prestations OFIT pour les travaux liés à la nouvelle solution informatique.

Transactions diverses

Lors de l'exercice 2024, 4,7 millions ont été transférés des réserves affectées au projet de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS à la Défense. Ces moyens sont nécessaires à la Défense pour la dissociation de la bureautique et des applications spécialisées de base.

État des réserves

Les réserves affectées, qui s'élèvent à 2,6 millions, concernent les projets de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS (2 mio) et FABS (0,6 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre de la clôture du compte 2024, des réserves à hauteur de 1,4 million doivent être constituées à partir du crédit A202.0104 « Pool départemental des ressources ».

— Projet « Cloud Enabled Büro Automation » (CEBA) 1 425 000 francs

Le projet CEBA-Confédération (introduction de Microsoft 365) a subi plusieurs retards en raison de problèmes techniques et de considérations organisationnelles et politiques. La migration interviendra à partir de 2025.

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	1 503 799	-	-	-	-
<i>dont mutations de crédits</i>		-500 000			

À partir de 2024, le crédit ponctuel « Contributions à la promotion de la paix » figure dans les états du SEPOS. Les moyens correspondants ont été transférés, sans incidence sur le budget, du SG-DDPS au SEPOS dans le cadre du supplément I 2024.

Mutations de crédit

— Supplément I 2024 : transfert de crédit sans incidence sur le budget (- 0,5 mio) du SG-DDPS au SEPOS.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveiller les activités de renseignement rattachées au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ainsi que celles des services de renseignement cantonaux
- Établir des rapports d'activités annuels à l'intention du DDPS et du public
- Coordonner ses propres activités avec les activités de surveillance du Parlement et d'autres organes de surveillance de la Confédération et des cantons

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	0,0	0,0	-	0,0	-100,0
Dépenses courantes	1,9	2,6	1,8	-0,1	-5,0
Dépenses propres	1,9	2,6	1,8	-0,1	-5,0
Autofinancement	-1,9	-2,6	-1,8	0,1	4,9
Résultat annuel	-1,9	-2,6	-1,8	0,1	4,9

COMMENTAIRE

L'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) surveille le Service de renseignement de la Confédération (SRC), le Service de renseignement de l'armée, les autorités cantonales d'exécution ainsi que les tiers mandatés et d'autres entités. Elle contrôle les activités de renseignement quant à leur légalité, leur adéquation avec le but visé et leur efficacité. Elle coordonne ses activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (par ex. Contrôle fédéral des finances, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) et des cantons. L'AS-Rens est habilitée à aider les autorités cantonales de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches. Quoique rattachée au DDPS sur le plan administratif, elle exerce ses fonctions de manière autonome et n'est pas assujettie à des directives. Elle informe le DDPS de ses activités dans un rapport annuel, qui est publié au premier trimestre de l'année suivante.

Les dépenses de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées des dépenses de personnel. En 2024, les charges sont restées stables par rapport à l'année dernière.

En 2024, l'AS-Rens s'est concentrée sur son activité principale, qui découle de son mandat légal de vérification. Le rapport d'activité 2024 sera publié dans le délai imparti (fin mars 2025).

PROJETS 2024

- Solution informatique AS-Rens : prise de décision concernant la marche à suivre (atteint)

GP 1 : SURVEILLANCE

MANDAT DE BASE

L'AS-Rens surveille les activités de renseignement du SRC, des autorités cantonales d'exécution, des tiers mandatés par le SRC et d'autres services. Elle coordonne ses activités de surveillance avec les organes de surveillance parlementaires et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération et des cantons. Elle informe le DDPS de ses activités en établissant un rapport annuel qui est publié.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	1,9	2,6	1,8	-0,8	-30,0

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Surveillance: l'AS-Rens réalise ses audits conformément à un plan d'audit basé sur les risques, mis à jour annuellement			
- Audits réalisés conformément au plan d'audit annuel (% , min.)	69	80	58
- Domaines examinés (% , min.)	-	100	100
Information et communication: l'AS-Rens publie son rapport d'activité dans les trois langues officielles et assure ainsi l'information du DDPS et du public			
- Publication du rapport d'activité de l'année précédente (délai)	18.04.	30.04.	26.03.

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à une exception près.

Surveillance : en plus des 10 audits nouvellement prévus pour 2024, il restait 11 audits en suspens des années 2022-2023. Sur les 21 audits, 19 ont été traités en 2024, dont 11 dans leur intégralité ; le retard des années précédentes a ainsi pu être rattrapé. Plusieurs facteurs expliquent pourquoi l'objectif de 80 % n'a pas été atteint et pourquoi certains audits ont nécessité plus de temps que prévu : la complexité d'un audit en particulier, 2 postes restés vacants pendant une longue période, 2 formations continues exigeantes destinées au personnel, la réorganisation du SRC qui a affecté les procédures d'audit de l'AS-Rens (changement de structures, d'interlocuteurs, de processus), des visites rendues auprès de 13 services de renseignement cantonaux et la révision du manuel d'inspection.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	1	1	14	13	n.d.
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1	1	14	13	n.d.
Charges / Dépenses	1 912	2 615	1 831	-784	-30,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 912	2 615	1 831	-784	-30,0
<i>Cession</i>		6			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total <i>recettes courantes</i>	1 006	600	14 001	13 401	n.d.

Les recettes de 14 001 francs résultent de la diminution des provisions constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	1 912 311	2 614 900	1 830 804	-784 096	-30,0
<i>dont mutations de crédits</i>		5 800			
Charges de fonctionnement	1 912 311	2 614 900	1 830 804	-784 096	-30,0
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	1 912 311	2 614 900	1 830 804	-784 096	-30,0
Dépenses de personnel	1 724 482	2 242 300	1 650 305	-591 995	-26,4
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	187 829	372 600	180 499	-192 101	-51,6
<i>dont informatique</i>	42 129	146 200	35 753	-110 447	-75,5
<i>dont conseil</i>	-	30 000	-	-30 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	9	10	8	-2	-20,0

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel sont inférieures de 0,6 million aux prévisions et le nombre moyen d'EPT est resté en deçà du chiffre budgétisé, car certains postes sont restés vacants au cours de l'exercice.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : les charges ont été inférieures d'environ 110 000 francs au montant budgétisé. Les imputations du prestataire informatique (Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication) pour l'exploitation ont été moins élevées que prévu (- 50 000 fr.). En outre, le montant budgétisé pour le soutien externe (60 000 fr.) n'a pas été sollicité en raison de la suspension d'un projet.

Conseil : le montant budgétisé de 30 000 francs n'a pas été utilisé, aucune prestation de conseil n'ayant été requise en 2024 dans le cadre de l'activité de contrôle de l'AS-Rens.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation s'élèvent à 144 000 francs. Un solde de crédit d'environ 52 000 francs s'est formé, en raison notamment du nombre limité de déplacements en 2024 et de la faiblesse des frais y afférents (- 28 000 fr.). En outre, les montants prévus au titre des prestations de service externes (- 14 000 fr.) et des dépenses relatives aux imprimés (- 10 000 fr.) n'ont pas non plus été épuisés.

Mutations de crédits

— Cessions d'un montant de 5800 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'accueil extrafamilial des enfants.

Aperçu des réserves

L'AS-Rens ne dispose d'aucune réserve.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Rechercher des informations à l'aide de sources publiques ou de moyens de renseignement
- Évaluer et apprécier les renseignements collectés et diffuser les connaissances acquises aux bénéficiaires de prestations
- Maintenir la sécurité en Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	0,1	0,1	0,1	-0,1	-49,0
Dépenses courantes	115,3	122,8	117,6	2,3	2,0
Dépenses propres	97,3	104,8	99,6	2,3	2,3
Dépenses de transfert	17,9	18,0	18,0	0,1	0,3
Autofinancement	-115,1	-122,7	-117,5	-2,4	-2,1
Résultat annuel	-115,1	-122,7	-117,5	-2,4	-2,1

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni exposé des motifs ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité indépendante de surveillance des activités de renseignement, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Contrôle fédéral des finances, Délégation des Commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales).

PROJETS 2024

- Appréciation de la menace par le Conseil fédéral : prise de connaissance du rapport (atteint)
- Liste d'observation du SRC : soumission au Conseil fédéral pour adoption (atteint)

GP 1 : ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

MANDAT DE BASE

Les tâches principales du SRC selon la loi sur le renseignement (LRens) sont la détection précoce et la prévention des menaces contre la sécurité intérieure et extérieure ainsi que la détection, l'observation et l'évaluation d'événements importants en matière de politique de sécurité se produisant à l'étranger. Le SRC apprécie la menace et informe au fur et à mesure les services fédéraux concernés et les autorités d'exécution cantonales des menaces et des mesures au sens de la LRens qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre pour y parer. Il soutient également les activités des organes compétents en matière de poursuites pénales. Le SRC contribue directement à la protection de la Suisse, en particulier par des prestations opérationnelles et préventives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	0,0	-4,7
Charges et dépenses d'investissement	97,3	104,8	99,6	-5,2	-5,0

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Satisfaction de la clientèle: la qualité des services de renseignement est garantie			
- Satisfaction de la clientèle (Ministère public de la Confédération [MPC]) (échelle 1 à 4)	3	4	2
- Satisfaction de la clientèle (autre administration fédérale) (échelle 1 à 4)	3	4	3
- Satisfaction de la clientèle (polices cantonales) (échelle 1 à 4)	3	3	3
Remise en temps utile des avis rel. au droit des étrangers: les prises de position sont délivrées conformément aux délais prescrits			
- Pourcentage de prises de position délivrées dans les délais (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints.

Satisfaction de la clientèle : l'évaluation du Ministère public de la Confédération (MPC) est passée de 3 (bien) en 2023 à 2 (suffisant) en 2024. Cette baisse est due aux réponses parfois tardives du service et à l'oubli de certaines informations dans les rapports du SRC destiné au MPC. Les lacunes dans les rapports pourraient être comblées en augmentant les rencontres et les échanges autour des besoins. En revanche, le MPC a apprécié les présentations orales menées dans le cadre de dossiers communs. Les prestations du SRC sont jugées bonnes par le reste de l'administration fédérale, notamment par le Secrétariat d'État à la politique de sécurité, l'Office fédéral de la police, le Département fédéral des affaires étrangères, le Secrétariat d'État à l'économie, l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) et le Secrétariat d'État aux migrations. Cependant, plusieurs clients déplorent les travaux de transformation persistants menés au SRC en 2024 et les quelques restrictions que cela a entraînées pour la fourniture de prestations en matière de renseignement. Ainsi, un ordre de priorité a dû être défini. Les polices cantonales maintiennent la même note qu'en 2023 (3). Les produits fournis par le SRC (notamment les évaluations de situations) sont appréciés et considérés comme instructifs et utiles, mais ils pourraient être plus adaptés à leurs destinataires. En outre, les clients souhaitent que les services soient davantage axés sur les opérations et sur la sécurité intérieure de la Suisse. Toutes les évaluations des partenaires et des clients du SRC sont examinées en détail et intégrées dans le processus d'amélioration continue. Elles sont d'autant plus pertinentes dans le processus de transformation actuel et permettent au SRC d'améliorer encore l'efficacité de ses produits.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	145	102	97	-5	-4,7
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	145	102	97	-5	-4,7
Charges / Dépenses	115 261	122 846	117 614	-5 232	-4,3
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	97 316	104 846	99 614	-5 232	-5,0
<i>Transfert de crédits</i>		-2 131			
<i>Cession</i>		740			
Domaine des transferts					
<i>GP 1: Activités de renseignement</i>					
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	17 945	18 000	18 000	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total <i>recettes courantes</i>	144 776	102 200	97 362	-4 838	-4,7

Base légale

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	97 316 371	104 846 000	99 613 943	-5 232 057	-5,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-1 391 400</i>			
Charges de fonctionnement	97 316 371	104 846 000	99 613 943	-5 232 057	-5,0
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	97 316 371	104 846 000	99 613 943	-5 232 057	-5,0
Dépenses de personnel	72 985 597	78 686 100	74 744 823	-3 941 277	-5,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	24 330 774	26 159 900	24 869 120	-1 290 780	-4,9
Postes à plein temps (Ø)	407	434	411	-23	-5,3

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

La baisse des dépenses de personnel (- 3,9 mio) et du nombre moyen de postes occupés (- 23 EPT) découle des fluctuations accrues, notamment en raison de la transformation du SRC.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,7 mio) par l'Office fédéral du personnel pour l'accueil extrafamilial des enfants, les stagiaires des hautes écoles, des cotisations supplémentaires à la caisse de pensions et l'intégration professionnelle.
- Transferts de crédits (- 2,1 mio) : 1,4 million à l'OFCS au profit des dépenses de personnel et du développement du *Cyber Security Hub*, 600 000 francs au SG-DDPS pour la migration des systèmes SAP des offices civils du DDPS, 50 000 francs à l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour du mobilier supplémentaire et 60 000 francs à l'Office fédéral du sport pour l'initiative stratégique *sportify*.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	2 000 000	2 000 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre de l'établissement du compte 2024, le SRC demande la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 2 millions au total en raison de retards pris dans les projets et les acquisitions. Ces réserves doivent être constituées à partir du crédit A200.0001 « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) ».

- Prestations de service externes 750 000 francs

En raison de la charge de travail opérationnelle de l'ensemble du service, les prestations externes destinées à accompagner et à soutenir la transformation du SRC n'ont pas pu être sollicitées et déployées comme prévu.

- Remplacement du matériel 500 000 francs

L'infrastructure informatique opérationnelle du SRC n'a pas pu être remplacée comme prévu en raison de la transformation du service (ordre de priorité) et de la charge de travail opérationnelle.

- Développement de l'outil de conduite et de gestion des engagements 250 000 francs

L'outil de conduite et de gestion des engagements n'a pas pu être amélioré comme prévu en raison de la transformation du service (ordre de priorité) et de la charge de travail opérationnelle.

- Acquisition d'informations 500 000 francs

Compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire, les paiements relatifs à l'acquisition d'informations dans certaines régions n'ont pas pu être versés via les canaux existants. Les informations concernées seront acquises au cours des prochaines années, dès que de nouveaux canaux seront disponibles.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	17 945 000	18 000 000	18 000 000	0	0,0

Indemnisation des prestations des cantons pour l'exécution des tâches de renseignement : les cantons recherchent et traitent des informations spontanément ou sur mandat spécifique du SRC. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour ces prestations dans le cadre des crédits alloués.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens ; RS 127), art. 85, al. 5. O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens ; RS 121.1), art. 6.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Soutien du sport d'élite
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence, la corruption et les manquements à l'éthique)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	34,0	27,1	49,7	15,7	46,2
Dépenses courantes	280,9	302,5	299,3	18,4	6,6
Dépenses propres	122,6	134,1	131,2	8,6	7,0
Dépenses de transfert	158,3	168,5	168,1	9,8	6,2
Autofinancement	-246,9	-275,5	-249,6	-2,7	-1,1
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-3,9	-26,8	-17,7	-13,8	-353,0
Résultat annuel	-250,8	-302,2	-267,3	-16,5	-6,6
Recettes d'investissement	27,1	9,3	18,0	-9,1	-33,5
Dépenses d'investissement	8,0	20,8	13,7	5,7	71,7

COMMENTAIRE

Les recettes courantes de l'Office fédéral du sport (OFSPO) comprennent, d'une part, les recettes réalisées dans son domaine propre à hauteur de 30 millions. Parmi elles, 66 % proviennent de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire dans les centres de sport de Macolin et de Tenero et 34 % de la formation et de la formation continue, des prestations de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) ainsi que de projets pour lesquels elle a été mandatée. L'écart avec l'exercice précédent est faible (env. + 0,9 mio). Cela s'explique par une demande de la clientèle en hausse (+ 0,4 mio) et par l'augmentation des recettes liées aux taxes d'études et d'inscription (+ 0,4 mio). Par ailleurs, les recettes courantes incluent les remboursements d'aides financières liées au COVID-19. Ceux-ci ont été bien plus élevés en 2024 (19,7 mio) qu'en 2023 (4,9 mio), ce qui a entraîné une nette augmentation des recettes courantes en 2024 (env. + 16 mio).

Les dépenses courantes ont augmenté en 2024 de 18,4 millions par rapport à l'année précédente. Les dépenses propres et les dépenses de transfert ont progressé (à raison de + 8,6 mio et + 9,8 mio respectivement). L'augmentation des dépenses propres résulte principalement de l'extension (mise en service de nouveaux bâtiments) et de l'exploitation des centres de sport de Macolin et de Tenero.

L'accroissement des dépenses de transfert provient essentiellement des moyens accrus consacrés aux manifestations sportives internationales.

Les dépenses propres se sont montées à 44 % des dépenses totales et les dépenses de transfert à 56 %.

La progression importante des amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif par rapport à l'exercice précédent (+ 13,8 mio) découle entre autres de l'augmentation des réévaluations des versements de contributions à la construction d'installations sportives (CISIN) (+ 6,5 mio) ainsi que d'amortissements plus élevés (+ 2,6 mio).

Les recettes d'investissement se composent presque exclusivement de remboursements de prêts COVID-19. En 2024, 18 millions ont été remboursés, soit près de 9 millions de moins qu'en 2023, mais environ 9 millions de plus que le montant budgété. Les remboursements ne sont pas linéaires.

Les dépenses d'investissement comprennent des versements de contributions à la construction d'installations sportives (CISIN) ainsi que des dépenses pour les biens meubles, les machines, l'informatique et les véhicules. Elles ont dépassé de 5,7 millions celles de l'exercice précédent. Les versements de contributions à la construction d'installations sportives (CISIN) ont été supérieurs de 6,5 millions à ceux de l'exercice 2023, mais inférieurs de 5,9 millions aux prévisions budgétaires.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Rapport « Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir » (en exécution du po. 21.3971 CSEC-E) : approbation (atteint)
- Rapport « Jeux olympiques et autres grands événements. Participation au processus » (en exécution du po. 21.3022 CSEC-N) : approbation (atteint)
- Modification de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp) : mise en vigueur (atteint)
- Rapport « Pour des indemnités équilibrées permettant de participer aux manifestations sportives d'envergure » (en exécution du po. 21.4521 Baume-Schneider) : approbation (atteint)
- Rapport « Comment institutionnaliser efficacement la recherche, le développement et l'innovation dans le sport ? » (en exécution du po. 21.4509 Dobler) : approbation (non atteint)
Le rapport n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral pour approbation en 2024 en raison d'un léger retard dû à la nécessité de donner la priorité à d'autres affaires urgentes.

PROJETS 2024

- Encouragement du sport des enfants et des jeunes : fin de la phase conceptuelle (atteint)
- Sport des adultes et des aînés : fin de l'analyse (non atteint)
L'analyse sera menée dans le cadre des discussions portant sur le projet Encouragement du sport et de l'activité physique en Suisse 2040.
- Accès à l'espace dédié : appel d'offres pour des projets-modèles (atteint)
- Éthique dans le sport suisse : élaboration de mesures de mise en œuvre (atteint)

GP 1 : ENCOURAGEMENT DU SPORT

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences pour l'encouragement du sport et de l'activité physique, l'OFSPPO soutient des offres adaptées aux besoins de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux de performance dans le but d'accroître les capacités physiques de la population, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale. À cet effet, l'OFSPPO gère notamment la Haute école fédérale de sport de Maolain (HEFSM) et met en œuvre le programme Jeunesse+Sport.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	9,7	10,3	0,6	5,9
Charges et dépenses d'investissement	-	59,3	56,6	-2,7	-4,5

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Formation et formation continue: l'OFSPPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité, axée sur la pratique et répondant à une large demande			
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	194	150	190
- Étudiants dans les filières CAS, DAS, MAS et Formation des entraîneurs (nombre, min.)	146	130	178
- Cadres J+S actifs (nombre, milliers, min.)	106	105	111
Recherche et développement: les activités de recherche et de développement de l'OFSPPO sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins.			
- Publications scientifiques (nombre, min.)	25	25	25
Cours et camps du sport des enfants et des jeunes: l'OFSPPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement un sport répondant aux standards de qualité de J+S.			
- Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, milliers, min.)	642	670	682
- Part d'enfants et de jeunes participant à J+S dans le groupe cible (% , min.)	45,6	47,2	47,2
Satisfaction de la clientèle et rentabilité: la formation et les prestations de l'OFSPPO sont rentables et perçues comme étant de bonne qualité et axées sur la clientèle et les besoins.			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,2	8,0	8,1
- Taux de couverture des coûts (% , min.)	18,0	15,0	18,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints ou dépassés. Les offres de formation de l'OFSPPO suscitent un vif intérêt. Les taux de participation aux cours et aux camps J+S pour les enfants et les jeunes ont été les plus élevés jamais enregistrés depuis la création du programme J+S.

GP 2 : CENTRES NATIONAUX DE SPORT

MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous un même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse : formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	19,0	17,3	19,9	2,6	15,1
Charges et dépenses d'investissement	75,0	84,0	82,4	-1,6	-1,9

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Centre national de sport de Macolin (CSM): l'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,1	8,0	9,0
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% min.)	60,0	57,0	60,0
- Taux de couverture des coûts (% min.)	30	26	30
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): l'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,3	8,0	9,4
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% min.)	66,0	60,0	66,3
- Occupation du camping, taux d'occupation (% min.)	70,2	65,0	67,7
- Taux de couverture des coûts (% min.)	29	29	28

COMMENTAIRE

Presque tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) : le taux de couverture des coûts visé au Centre sportif de Tenero n'a pas pu être atteint en raison de la mise en service des nouveaux bâtiments et de la hausse consécutive des coûts d'exploitation.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	66 511	36 357	70 887	34 531	95,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	29 212	27 050	30 245	3 195	11,8
Domaine des transferts					
E130.0112 Remboursements fédérations sportives et autres organisations	674	-	195	195	-
Revenus financiers					
E140.0001 Revenus financiers	4 452	-	2 718	2 718	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0115 Remboursements, manifestations sportives internationales	262	-	8	8	-
Transactions extraordinaires					
E190.0107 COVID: remboursement de prêts	1 367	2 252	2 952	700	31,1
E190.0112 COVID: remboursement de prêts SFL/SIHF	25 655	7 055	15 055	8 000	113,4
E190.0115 COVID: remboursement aides financières	4 890	-	19 715	19 715	-
Charges / Dépenses	298 254	350 096	333 891	-16 204	-4,6
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	128 424	143 281	139 024	-4 257	-3,0
<i>Transfert de crédits</i>		480			
<i>Cession</i>		1 351			
<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		4 734			
Domaine des transferts					
<i>GP 1: Encouragement du sport</i>					
A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	1 268	1 410	1 400	-10	-0,7
A231.0107 Sport à l'école	479	500	480	-20	-3,9
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	42 799	43 260	43 223	-37	-0,1
A231.0109 Manifestations sportives internationales	3 391	9 660	9 611	-49	-0,5
<i>Supplément</i>		1 000			
A231.0112 Activités J+S et formation des cadres	111 342	113 640	113 631	-9	0,0
<i>Compensation du supplément</i>		-1 000			
A236.0100 Installations sportives d'importance nationale	5 275	17 692	11 780	-5 912	-33,4
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	5 275	17 692	11 780	-5 912	-33,4
Charges financières					
A240.0107 COVID: réévaluation de prêts	-	2 961	2 961	0	0,0
<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		2 961			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	29 211 603	27 050 000	30 245 098	3 195 098	11,8
Recettes courantes	29 114 628	27 050 000	30 174 605	3 124 605	11,6
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	41 274	-	61 612	61 612	-
Recettes d'investissement	55 701	-	8 881	8 881	-

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO proviennent des écolages, des taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, des prestations du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Le surcroît de recettes courantes, de 3,1 millions, découle d'une demande plus élevée de la clientèle pour les installations de l'OFSPPO et ses prestations d'hébergement et de restauration (+ 2,1 mio), d'une augmentation des recettes liées aux taxes d'études (+ 0,4 mio) ainsi que des fonds de tiers acquis par la HEFSM (+ 0,6 mio).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPPO ; RS 415.013), art. 3.

E130.0112 REMBOURSEMENTS FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	673 784	-	195 358	195 358	-

Depuis 2020, la Confédération peut, en vertu de la loi sur l'encouragement du sport, soutenir les entraînements et les compétitions ayant lieu dans des installations CISIN à hauteur de 10 millions chaque année (voir motion 18.4150 Engler). Les contributions sont versées aux fédérations par l'intermédiaire de Swiss Olympic. Les moyens non utilisés doivent être remboursés à la Confédération.

C'est ainsi qu'en 2024, la somme de 0,2 million, non utilisée les années précédentes, a été reversée à la Confédération.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. e.

Remarques

Voir A231.0108 « Fédérations sportives et autres organisations ».

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif	4 452 210	-	2 717 710	2 717 710	-

En 2024, un bénéfice comptable de 2,7 millions a été enregistré dans le cadre de l'évaluation individuelle de la solvabilité des bénéficiaires de prêts COVID-19. La réévaluation des prêts COVID-19 accordés pour un montant de 110,2 millions (remboursements effectués jusqu'à présent : 64,7 mio ; valeur comptable : 45,6 mio) s'élève désormais à 12,8 millions au total.

Bases légales

O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022).

E150.0115 REMBOURSEMENTS, MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	261 822	-	7 539	7 539	-

Les organisateurs des championnats du monde de course d'orientation 2023 ayant réalisé un bénéfice, ils ont remboursé une part du prêt obtenu à la Confédération.

Base légale

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 17, al. 1.

Remarque

Voir A231.0109 « Manifestations sportives internationales ».

E190.0107 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes d'investissement	1 366 800	2 251 800	2 951 800	700 000	31,1

Durant la période allant du 21.3. au 20.9.2020, la Confédération a, dans le cadre d'un train d'aides d'urgence, octroyé des prêts pour parer aux menaces d'insolvabilité et ainsi atténuer les conséquences des restrictions induites par la pandémie (9,4 mio). Les bénéficiaires de ces aides financières étaient des organisations qui entretiennent une équipe évoluant dans une ligue relevant principalement du sport professionnel ou des organisations qui réalisent des compétitions relevant principalement du sport d'élite professionnel et qui dépendent pour cela dans une large mesure de la collaboration de bénévoles.

Cinq clubs sur six ont effectué dans les délais les amortissements prévus pour 2024 ; un club a même remboursé l'intégralité du prêt (+ 1,3 mio) et un club accuse du retard (- 0,6 mio). Jusqu'ici, 5,3 millions ont été remboursés sur les 9,4 millions prêtés. La valeur comptable actuelle est de 4,1 millions.

Bases légales

Cst. du 18.4.1999 (RS 101.0), art. 185, al. 3. O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3.

E190.0112 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS SFL/SIHF

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes d'investissement	25 655 152	7 055 000	15 054 523	7 999 523	113,4

La Confédération a octroyé des prêts (100,8 mio) aux clubs de basketball, hockey sur glace, football, handball, unihockey et volleyball dont une équipe évolue en ligue professionnelle ou semi-professionnelle afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Ces prêts seront amortis en trois à dix ans selon les clubs.

En 2024, la plupart des amortissements attendus ont été effectués dans les délais demandés. Si plusieurs clubs ont procédé à des versements plus élevés que ce qui avait été convenu contractuellement, d'autres accusent un retard de paiement. Au total, les remboursements ont été supérieurs de 8 millions au montant budgété. Jusqu'ici, sur les 100,8 millions prêtés, 59,3 millions ont été remboursés. La valeur comptable actuelle est de 41,5 millions.

Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 13. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022), art. 11 à 15.

E190.0115 COVID: REMBOURSEMENT AIDES FINANCIÈRES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	4 889 945	-	19 715 319	19 715 319	-

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la Confédération a versé des aides financières à Swiss Olympic destinées à soutenir les structures du sport populaire et du sport d'élite ainsi que la relève dans le sport de compétition (mesures de stabilisation). Swiss Olympic a distribué ces fonds aux clubs, organisations et associations concernés via les fédérations sportives nationales. Les moyens non utilisés doivent être remboursés à la Confédération.

En 2024, Swiss Olympic a notamment remboursé à la Confédération 16 millions pour des mesures de redynamisation non réalisées en 2022, ainsi qu'un solde de 3,5 millions issu des mesures de stabilisation 2020 et 2021. Sur les aides financières COVID-19 2021, l'OFSP0 a dû restituer à Swiss Olympic 0,3 million (compromis).

Base légale

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4, al. 1.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	128 423 997	143 280 800	139 024 103	-4 256 697	-3,0
<i>dont mutations de crédits</i>		6 564 300			
Charges de fonctionnement	125 709 974	140 163 100	137 089 064	-3 074 036	-2,2
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	122 588 985	134 063 100	131 372 921	-2 690 179	-2,0
Dépenses de personnel	66 931 987	67 549 700	68 319 949	770 249	1,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	55 656 998	66 513 400	63 052 972	-3 460 428	-5,2
<i>dont informatique</i>	10 157 385	10 603 700	9 835 058	-768 642	-7,2
<i>dont conseil</i>	191 955	100 000	127 817	27 817	27,8
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	3 120 989	6 100 000	5 716 143	-383 857	-6,3
Dépenses d'investissement	2 714 023	3 117 700	1 935 038	-1 182 662	-37,9
Postes à plein temps (Ø)	452	434	452	18	4,1

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel ont dépassé de 0,8 million le crédit disponible. Ces ressources supplémentaires se sont avérées nécessaires en premier lieu en raison de l'extension et de l'exploitation des centres de sport de Macolin et de Tenero (forte demande de la clientèle) et ont été compensées dans l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement.

Les 18 EPT supplémentaires nécessaires ont été financés principalement grâce aux recettes supplémentaires.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation ont été de 3,5 millions inférieures au crédit disponible. S'agissant des dépenses ayant une incidence sur le frein à l'endettement, 3,1 millions n'ont pas été utilisés. Ce montant, qui recouvre 0,8 million pour l'informatique, environ 1 million pour les biens matériels non portés à l'actif et 1,1 million pour les prestations de service externes, s'explique essentiellement par des retards pris en matière d'acquisitions et de projets. Dans le domaine de l'imputation interne des prestations, un solde de crédit de 0,4 million a été enregistré, principalement en raison de charges locatives moins élevées que prévu.

Informatique : sur les 9,8 millions utilisés, 7,6 millions (78 %) ont été affectés à l'exploitation et 2,2 millions (22 %) au développement d'applications spécialisées existantes. Les prestations d'exploitation ont été fournies en interne à la Confédération pour un montant de 6,1 millions (charges liées à l'imputation des prestations). En 2024, les projets informatiques suivants ont été poursuivis : « Numérisation des médias didactiques » et « Migration de SAP vers S4HANA ». Les besoins ont été moins importants que prévu (- 0,8 mio) en raison de retards dans le développement d'applications spécialisées existantes, la migration vers S4HANA étant devenue prioritaire.

Conseil : les dépenses de conseil, d'environ 0,1 million, ont été conformes au budget 2024. Elles proviennent principalement d'études de faisabilité et d'expertises.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Un montant de 5,7 millions a été consacré à des amortissements du patrimoine administratif, ce qui est légèrement inférieur au montant budgété (- 0,4 mio) et s'explique pour l'essentiel par des retards de livraison dans le cadre de l'acquisition de biens.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (1,9 mio) ont pour l'essentiel concerné le remplacement et l'acquisition de biens (par ex. engins de sport, appareils pour la physiothérapie et véhicules) ainsi que le développement de logiciels. Elles ont été moins importantes que prévu (- 1,2 mio) en raison de retards pris dans des projets d'acquisition (véhicules, appareils médicaux et équipements sportifs / équipements pour les bâtiments).

Dissolution et utilisation de réserves en 2024

Au cours de l'année 2024, la partie non utilisée des réserves affectées a été dissoute (0,3 mio) et des réserves affectées à hauteur d'environ 2,3 millions ont été utilisées comme suit :

— Appareils médicaux pour le diagnostic de la performance	1 067 000 francs
Ces appareils ont été livrés et facturés en 2024.	
— Engins et équipements pour les bâtiments / les salles de sport à Tenero et à Macolin	110 000 francs
Une partie d'entre eux ont été livrés et facturés en 2024.	
— Véhicules à Tenero	140 000 francs
Ces véhicules ont été livrés et facturés en 2024.	
— Matériel de prêt J+S	100 000 francs
L'acquisition et la facturation ont eu lieu en 2024.	
— Application spécialisée pour les médias didactiques	100 000 francs
La livraison et la facturation ont eu lieu en 2024.	
— Application spécialisée pour la nouvelle BDNS	459 000 francs
Une partie a été livrée et facturée en 2024.	
— Application spécialisée SAKUBA	365 000 francs
Une partie a été livrée et facturée en 2024.	

État des réserves

Les réserves affectées restantes (4,7 mio) sont destinées essentiellement aux projets informatiques relatifs à la BDNS (3,1 mio) et à d'autres applications spécialisées (1,1 mio). L'OFSPPO dispose en outre de réserves générales de 3 millions.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans les projets et les acquisitions, l'OFSPPO demande, dans le cadre de l'établissement du compte 2024, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 3,2 millions au total à partir du crédit « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » :

— Application spécialisée SAP	620 000 francs
Le développement a pris du retard en raison de la grande complexité du raccordement de cinq applications métiers à SAP S4HANA.	
— Projet « Cloud Enabled Büro Automation » (CEBA)	150 000 francs
Le déploiement a pris du retard en raison de problèmes techniques et organisationnels. L'introduction de CEBA à l'OFSPPO est prévue pour le début de 2025.	
— Engins et équipements pour les bâtiments / les salles de sport à Macolin	680 000 francs
En raison de retards pris dans les projets de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) « Nouvel environnement de travail » et « Bâtiment provisoire d'hébergement et de formation » ainsi que de retards de livraison imputables aux fournisseurs, les appareils et équipements prévus pour les bâtiments et les installations sportives n'ont pas pu être livrés ni facturés conformément à la planification.	
— Application spécialisée SAP	510 000 francs
La migration du portail client SAKUBA, originellement prévue pour 2024, est retardée. D'une part, la résiliation inattendue du contrat conclu avec l'entreprise partenaire a nécessité de nouvelles négociations et, d'autre part, la mise en œuvre n'a pas pu se poursuivre comme prévu faute de ressources.	
— Appareils et équipements techniques pour les installations de natation à Tenero	550 000 francs
En raison de retards pris par l'architecte dans la planification des travaux, l'acquisition du plongeur hydraulique n'a pas pu être faite ni payée comme prévu.	
— Retards de commandes en raison de la migration des offices civils du DDPS	680 000 francs
En 2024, en raison de la migration sur le système SAP S4 / HANA durant la clôture de l'exercice 2024, la plateforme de commande de l'OFCL et les autres canaux de commande ont été fermés plus tôt que d'habitude. Une partie des acquisitions planifiées pour 2024 n'ont donc pas pu être commandées, livrées et facturées à temps.	

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1 : ENCOURAGEMENT DU SPORT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	1 267 882	1 410 000	1 399 999	-10 001	-0,7

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport (LESp), la Confédération soutient des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge, et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des buts de l'art. 1 LESP. Les bénéficiaires de ces subventions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public. Les subventions pour les projets d'encouragement du sport représentent en général entre un tiers et la moitié des coûts imputables ; pour la recherche en sciences du sport, elles atteignent 70 % au maximum.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 3 et 15. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 32, al. 3, 40, al. 4, et 69, al. 2.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	479 252	500 000	480 344	-19 656	-3,9

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et la formation continue des enseignants et enseignantes qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés la conception, le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de formation continue, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire. Ces aides sont destinées à des institutions publiques ou privées à but non lucratif et couvrent au maximum 50 % des coûts imputables.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 13, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 54a, al. 1, et 54c, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	42 799 040	43 260 000	43 223 263	-36 737	-0,1

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient, avec ce crédit, en particulier l'association faîtière du sport suisse (Swiss Olympic) dans l'encouragement du sport de performance. En plus de lui verser une contribution générale d'un montant de 37 millions, elle soutient différentes mesures par son intermédiaire. Durant l'année sous revue, elle a ainsi accordé des contributions à Swiss Sport Integrity à hauteur de 3,5 millions en faveur de mesures destinées à lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport et à hauteur de 1,6 million (service de signalement) pour encourager un sport de compétition défendable sur le plan éthique et lutter contre les dérives du sport. Enfin, des montants plus modestes (< 0,5 mio) ont été versés à différentes organisations telles que l'Agence mondiale antidopage (AMA, 0,3 mio), l'Initiative Sports de neige Suisse (0,2 mio) ou l'association Swiss Top Sport (0,1 mio).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. d et e, et 73, al. 2.

Remarque

Voir E130.0112 « Remboursements de fédérations sportives et autres organisations ».

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	3 391 048	9 660 000	9 611 453	-48 547	-0,5
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>1 000 000</i>			

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais. Les critères d'octroi sont précisés à l'art. 72, al. 3, de l'ordonnance sur l'encouragement du sport.

Le montant de 9,6 millions accordé à ce titre a permis de soutenir les CM d'escalade et de handi-escalade 2023 à Berne (0,1 mio), les CM de cyclisme et de paracyclisme sur route 2024 à Zurich (3,2 mio), les CM de biathlon 2025 à Lenzerheide (0,6 mio), les CM de ski freestyle et de snowboard 2025 à Saint-Moritz (1,1 mio), les CM de VTT 2025 en Valais (0,3 mio), les CM masculins de hockey sur glace 2026 à Zurich et à Fribourg (0,3 mio) ainsi que diverses autres manifestations de moindre envergure (env. 1 mio au total). 1 million a été consacré aux préparatifs du CE féminin de football 2025 et 1,9 million à des mesures d'encouragement du sport.

Mutation de crédit

– Supplément I au budget 2024 : 1 million pour les préparatifs du CE féminin de football 2025.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 17, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 72, al. 3 et art. 72a^{bis}.

Remarques

Voir E150.0115 « Remboursements de manifestations sportives internationales » et A231.0112 « Activités J+S et formation des cadres ».

Crédits d'engagement « Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 à Lausanne » (V0316.00), « CM de cyclisme sur route et paracyclisme 2024 » (V0374.00), « Grandes manifestations sportives internationales, organisation et réalisation 2025-2029 » (V0396.00), « Grandes manifestations sportives 2025-2029, manifestations sportives récurrentes » (V0396.02) et « Grandes manifestations sportives internationales 2025-2029, mesures d'encouragement » (V0396.01), voir tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement liquidé « CM d'escalade sportive 2023 » (V0375.00), voir tome 1A, ch. D 21.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	111 342 371	113 640 000	113 630 571	-9 429	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-1 000 000</i>			

La Confédération octroie des contributions dans le cadre de Jeunesse+Sport (J+S) pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et formation continue des moniteurs, des coaches et des experts) assurée par les cantons, les communes et les organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

En 2024, 682 206 enfants et jeunes ont participé à des cours et des camps J+S, ce qui est un record depuis la création de J+S. Cela représente une augmentation de 40 198 enfants et jeunes par rapport à l'exercice précédent (+ 6 %).

Des versements pour un montant de 100,3 millions ont été effectués en 2024 pour des offres J+S (offres destinées aux enfants et aux jeunes de 5 à 20 ans), à savoir 27 millions pour des camps, 72,2 millions pour des cours (avec entraînements et compétitions réguliers) et 1,1 million pour des projets d'encouragement du sport populaire. Le taux de subventionnement pour les camps s'élève à 16 francs par jour et par participant (6 fr. 50 pour les camps sans nuitées). Les activités réalisées dans le cadre de cours J+S sont subventionnées à hauteur de 1,30 franc par heure et par participant. Les bénéficiaires des subventions sont des clubs sportifs (env. 73 %), des écoles (env. 16 %), des organisations de jeunesse (env. 8 %) et des cantons, communes et fédérations sportives nationales (env. 3 %).

Des versements pour un montant de 13,3 millions ont en outre été effectués en 2024 pour la formation des cadres J+S. Les bénéficiaires de ces subventions sont les organisateurs des offres de formation des cadres J+S (cantons et fédérations sportives nationales) et les participants à ces offres.

Mutation de crédit

— Supplément I au budget 2024 : compensation du montant de 1 million alloué au CE féminin de football 2025.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 1. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.011), art. 50, al. 2, annexe 7.

Remarque

Voir A231.0109 « Manifestations sportives internationales ».

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses d'investissement	5 275 000	17 691 700	11 780 000	-5 911 700	-33,4

La Confédération peut, en vertu de la LESp, octroyer des contributions pour la construction d'installations sportives d'importance nationale conformément aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les bénéficiaires de ces contributions sont les responsables d'installations sportives nationales. Les contributions sont octroyées sur la base des décisions du Parlement relatives aux crédits CISIN 4, 4plus et 5 ainsi que de l'art. 80, al. 2, de l'ordonnance du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport.

Plusieurs projets CISIN ont connu des retards pour des raisons administratives ou relatives au droit des constructions, si bien que 5,9 millions n'ont pas été utilisés. Le versement des contributions correspondantes est donc reporté aux années suivantes.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 44. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.011), art. 80, al. 2.

Remarques

Crédits d'engagement « Construction de places de sport (CISIN 4) » (V0053.02), « Construction de places de sport (CISIN 4plus) » (V0053.03) et « Construction de places de sport (CISIN 5) » (V0053.04), voir tome 1B, ch. B 1.

Voir A238.0001 « Réévaluations dans le domaine des transferts ».

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif	5 275 000	17 691 700	11 780 000	-5 911 700	-33,4

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements sont réévalués intégralement au moment du versement.

Base légale

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarque

Voir A236.0100 « Installations sportives d'importance nationale ».

A240.0107 COVID: RÉÉVALUATION DE PRÊTS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-	2 961 440	2 961 440	0	0,0
dont mutations de crédits		2 961 440			

Une perte comptable de 3 millions a été enregistrée dans le cadre de l'évaluation individuelle de la solvabilité des bénéficiaires de prêts COVID-19. La réévaluation des prêts COVID-19 accordés pour un montant de 110,2 millions (valeur comptable : 45,6 mio) s'élève désormais à 12,8 millions au total.

Bases légales

O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développement du centre d'aide et de signalement en matière de cybermenaces destiné aux autorités, à la population et aux acteurs économiques, intégration du nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques
- Renforcement des connaissances techniques nécessaires pour apporter un appui subsidiaire aux acteurs économiques et aux autorités en cas de cyberincident
- Promotion des échanges d'informations sur les cybermenaces entre les parties prenantes
- Consolidation du rôle de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) en tant qu'organe central de sensibilisation et de prévention en matière de cybersécurité

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	-	-	0,0	0,0	-
Dépenses courantes	-	17,2	13,3	13,3	-
Dépenses propres	-	17,2	13,3	13,3	-
Autofinancement	-	-17,2	-13,3	-13,3	-
Résultat annuel	-	-17,2	-13,3	-13,3	-

COMMENTAIRE

L'ancien Centre national pour la cybersécurité (NCSC ; Secrétariat général du Département fédéral des finances [SG-DFF]) est devenu l'OFCS le 1.1.2024 et a été rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). C'est pourquoi il est impossible d'établir une comparaison entre 2024 et l'exercice précédent. L'OFCS aide les acteurs économiques et la population à maîtriser les cyberincidents tout en mettant à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale. En 2024, le nouvel office avait pour priorité de s'établir en tant qu'unité administrative indépendante pour mener à bien sa mission de base et d'intégrer le nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques.

Les dépenses de l'OFCS portent intégralement sur le domaine propre et se composent à 80 % de dépenses de personnel. S'élevant à 1,9 million, les dépenses informatiques représentent environ les trois quarts des dépenses de biens et services et d'exploitation. Sur ce montant, environ 1 million a été utilisé en 2024 pour développer les systèmes existants en vue de l'introduction de l'obligation de signaler, prévue pour le deuxième trimestre 2025.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Ordonnance sur l'obligation des infrastructures critiques de signaler les cyberattaques : adoption (non atteint)
L'ordonnance n'a pas encore pu être adoptée en raison de légers retards dans le traitement de la consultation. En raison du feed-back, des clarifications finales avec des partenaires, entre autres des représentants de l'économie, ont été nécessaires.
- Rapport « Améliorer la protection contre les rançongiciels » (en exécution du po. 21.4512 Graf-Litscher) : approbation (atteint)

PROJETS 2024

- Ressources en personnel pour le nouvel Office fédéral de la cybersécurité : affectation du personnel aux postes alloués (atteint)
- Service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques : service opérationnel (atteint)
- Développement d'un Cyber Security Hub : informations destinées à divers groupes ayant des besoins spécifiques (atteint)
- Campagne de sensibilisation 2024 : lancement d'une nouvelle campagne (atteint)
- Cyberstratégie nationale : projets de mise en œuvre définis et transmis aux organes responsables (partiellement atteint)
Le comité de pilotage de la CSN a entamé ses travaux. Il s'est réuni à deux reprises et a élaboré les travaux de mise en œuvre dans les groupes de travail. La planification de la mise en œuvre ne sera toutefois disponible que dans le courant de 2025.

GP 1 : CYBERSÉCURITÉ

MANDAT DE BASE

L'OFCS aide les acteurs économiques et la population à maîtriser les cyberincidents tout en mettant à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale. Il collabore étroitement avec d'autres services fédéraux, les cantons, les acteurs économiques et les hautes écoles pour réaliser ses tâches.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges et dépenses d'investissement	-	17,2	13,3	-3,9	-22,9

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Cybersécurité: l'OFCS contribue à la protection de la Suisse contre les cyberrisques			
- Évaluation de la contribution par les bénéficiaires de prestations (Net Promoter Score) (échelle -100 à +100)	-	55	60

COMMENTAIRE

L'objectif a été atteint.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	-	-	28	28	-
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	28	28	-
Charges / Dépenses	-	17 235	13 288	-3 947	-22,9
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	17 235	13 288	-3 947	-22,9
<i>Transfert de crédits</i>		1 000			
<i>Cession</i>		1 585			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total <i>recettes courantes</i>	-	-	27 561	27 561	-

Les revenus de fonctionnement de l'OFCS comprennent les recettes des programmes de primes aux bogues qui ont été réalisés pour le compte d'autres offices fédéraux. Lors de ces programmes, l'OFCS rémunère les pirates éthiques qui ont découvert des failles dans les systèmes ou les applications, et facture ensuite les montants correspondants à l'office fédéral concerné avec incidence sur le frein à l'endettement. Les revenus de fonctionnement comprennent également les recettes tirées des publicités (placement de logos d'entreprises) dans le cadre de campagnes de sensibilisation menées par l'OFCS.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	-	17 234 600	13 287 838	-3 946 762	-22,9
<i>dont mutations de crédits</i>		2 585 300			
Charges de fonctionnement	-	17 234 600	13 287 838	-3 946 762	-22,9
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	17 234 600	13 287 838	-3 946 762	-22,9
Dépenses de personnel	-	13 039 900	10 713 404	-2 326 496	-17,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	4 194 700	2 574 434	-1 620 266	-38,6
<i>dont informatique</i>	-	3 503 200	1 875 240	-1 627 960	-46,5
Postes à plein temps (Ø)	-	58	51	-7	-12,1

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

En raison d'une procédure de recrutement échelonnée, environ 2,3 millions du montant total budgétisé pour les dépenses de personnel n'ont pas été utilisés. C'est également la raison pour laquelle l'effectif moyen annuel a été inférieur de 7 équivalents plein temps à celui qui était budgétisé.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : sur des dépenses totales de 1,9 million, 0,3 million a été consacré à l'exploitation et 1,6 million au développement. Pour mettre en place le nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques, et en particulier dans la perspective de l'introduction de l'obligation de signaler prévue au deuxième trimestre 2025, 1,1 million a été alloué au développement des systèmes existants, dont 1 million pour le *Cyber Security Hub* (CSH). Environ 0,3 million a été utilisé pour réaliser des programmes de primes aux bogues visant à identifier et à corriger les éventuelles vulnérabilités des systèmes et applications informatiques de l'administration fédérale. Un total de 137 000 francs a été investi dans les projets informatiques réalisés dans le cadre de la Cyberstratégie nationale (CSN), notamment pour l'élaboration d'une plateforme d'analyse des cyberincidents et pour la mise en place de mesures de sensibilisation. En ce qui concerne l'exploitation, les dépenses informatiques comprennent les achats de matériel et de logiciels spécialisés pour l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (GovCERT) ainsi que la location de serveurs. Sur le montant total budgétisé, près de 1,6 million n'a pas été utilisé. En raison des vastes travaux réalisés sur le CSH en prévision de l'introduction de l'obligation de signaler les cyberattaques, les développements prévus à l'origine pour 2024 ont dû être reportés à 2025. Faute de capacités suffisantes, la mise en œuvre de projets dans le cadre de la CSN et le lancement des projets prévus pour 2024, tels que le système de gestion des tickets CIWORM et les services pour des infrastructures critiques, ont été retardés et repoussés à l'année suivante. Par conséquent, l'OFCS demande la constitution de réserves affectées.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (0,7 mio) ont été utilisés dans leur intégralité pour des prestations externes (0,3 mio), des déplacements et la participation à des conférences (0,2 mio), des événements (env. 0,1 mio) et des cotisations de membres à différentes organisations (60 000 fr.).

Mutations de crédits

- Cession de 1,5 million du pool départemental des ressources pour les besoins supplémentaires liés à la mise en place de différents projets tels que le développement du CSH, la concrétisation de la CSN ou la conception d'une plateforme d'analyse des cyberincidents.
- Cession de 85 300 francs par l'Office fédéral du personnel pour le programme Innovation Fellowship, la formation de stagiaires universitaires, l'accueil extra-familial des enfants et l'intégration professionnelle.
- Transferts de crédits (+ 1,8 mio) : 1,4 million du Service de renseignement de la Confédération pour le transfert de la centrale MELANI (Operation Information Center, OIC) à l'OFCS et pour les dépenses supplémentaires relatives à l'introduction de l'obligation de signaler les cyberattaques, 0,2 million du SG-DFF pour les dépenses de personnel et 0,2 million de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays pour un transfert de personnel et de certaines tâches.
- Transferts de crédits (- 0,8 mio) : 0,6 million au SG-DDPS (moyens IP ; traitement en 2024 par le SG-DDPS), 61 500 francs à la Chancellerie fédérale pour des prestations linguistiques en anglais, 60 000 francs à l'Office fédéral du sport dans le cadre de l'initiative stratégique *sportify* et 59 700 francs à l'Administration fédérale des finances pour des prestations financières.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	3 500 000	3 500 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre de l'établissement du compte 2024, l'OFCS demande la constitution de nouvelles réserves affectées pour les projets suivants :

- Développement du Cyber Security Hub 2 000 000 francs

En raison d'un manque de ressources en personnel et de travaux plus importants relatifs à l'introduction de l'obligation de signaler les cyberattaques, le développement du CSH a dû être temporairement suspendu et ne s'achèvera qu'en 2025.

- Mise en œuvre de la CSN 500 000 francs

Le comité de pilotage de la CSN n'a été nommé qu'en 2024. Il n'a donc pas pu débiter ses tâches avant l'été 2024. Les projets initialement prévus pour 2024 ne pourront être mis en œuvre qu'en 2025.

- Programme de primes aux bogues 500 000 francs

Les programmes de primes aux bogues en cours ont révélé diverses faiblesses qui ont dû être corrigées avec les services responsables, ce qui a augmenté la charge de travail des effectifs et ainsi empêché le lancement d'autres programmes. Les programmes prévus seront lancés progressivement et par ordre de priorité en 2025.

- Système de gestion des tickets CIWORM 300 000 francs

L'optimisation de la gestion des signalements de cyberattaques a été suspendue en raison des contraintes liées à l'introduction de l'obligation de signaler les cyberattaques. Les processus de l'OFCS seront examinés sur la base de l'expérience acquise avec les nouveaux signalements en 2025 et le CIWORM sera adapté en conséquence.

- Services pour les infrastructures critiques 100 000 francs

Faisant partie d'un nouvel office fédéral, l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (GovCERT) a d'abord soumis son portefeuille à un examen et l'a ajusté aux besoins. D'autres services pour les infrastructures critiques seront mis en place en 2025, conformément au nouveau portefeuille.

- Plateforme d'analyse des cyberincidents 100 000 francs

La charge de travail liée à l'installation et à l'optimisation de l'OFCS en tant que nouvel office fédéral ayant retardé la démonstration de faisabilité du projet de plateforme d'analyse des cyberincidents, l'analyse des résultats n'a pas pu être terminée en 2024. C'est pourquoi le montant de 1 million prévu pour la finalisation de la démonstration de faisabilité n'a pas encore pu être utilisé.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable au sein du réseau de protection de la population
- Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication destinés à la protection de la population

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	17,6	19,6	17,6	0,0	0,2
Dépenses courantes	156,0	194,3	169,0	13,0	8,3
Dépenses propres	137,8	173,4	152,9	15,1	10,9
Dépenses de transfert	18,2	20,9	16,1	-2,1	-11,4
Autofinancement	-138,5	-174,7	-151,4	-13,0	-9,4
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-12,2	-15,7	-14,2	-2,0	-16,2
Résultat annuel	-150,7	-190,4	-165,6	-15,0	-9,9
Recettes d'investissement	0,0	-	-	0,0	-100,0
Dépenses d'investissement	12,4	15,0	9,5	-2,9	-23,6

COMMENTAIRE

L'OFPP est responsable à l'échelon fédéral de la protection de la population en cas de catastrophe et de situation d'urgence. La Division Protection civile et formation planifie et coordonne l'optimisation de la protection civile, forme les membres des organes de conduite cantonaux et les cadres de la protection civile et soutient les cantons au moyen de prestations liées à la formation. Le Laboratoire de Spiez couvre la totalité de l'éventail de la protection NBC. La Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements (NEOC) dirige le centre d'annonce, de suivi de la situation et d'alerte de la Confédération et garantit la capacité d'intervention sur le long terme de l'État-major fédéral Protection de la population. La Division Gestion des programmes veille à la mise en place, à l'exploitation et au maintien de la valeur des systèmes d'alarme et de communication sécurisée de la protection de la population.

Les recettes courantes de l'OFPP proviennent principalement du domaine de la formation, des prestations du Laboratoire de Spiez, des refacturations de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) ainsi que de l'exploitation des bâtiments. Elles correspondent aux montants de l'exercice précédent (17,6 mio).

Les dépenses courantes sont constituées à 90 % de dépenses propres et à 10 % de dépenses de transfert. En 2024, elles étaient supérieures de 13 millions à celles de 2023.

En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses propres ont augmenté de 15,1 millions. Dans les domaines des systèmes de communication sécurisée et de l'informatique, le nombre de projets réalisés et d'étapes franchies a augmenté par rapport à l'année précédente, et les investissements dans le maintien de la valeur de ces systèmes ont enregistré une hausse. En outre, les dépenses de personnel ont progressé en 2024 : l'avancement du projet Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) a permis de recruter plus de personnel, et, de manière générale, le nombre de postes vacants a diminué.

La baisse de 2,1 millions des dépenses de transfert s'explique par un plus petit nombre de projets de rénovation et de transformation des constructions protégées menés par les cantons. En ce qui concerne le matériel de protection civile Polycom, on observe également une diminution, car des appareils radio avaient été achetés en 2023, mais pas au cours de l'année sous revue.

En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses d'investissement ont diminué de 2,9 millions, un fléchissement principalement dû à des investissements plus importants réalisés en 2023 dans le cadre du projet Maintien de la valeur Polycom 2030.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Système mobile de communication de sécurité à large bande (CMS) : adoption du message (non atteint)
Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message au cours de l'année sous revue, car des travaux d'harmonisation supplémentaires ont été nécessaires au sein de l'administration fédérale et avec les cantons.
- Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (première partie) : adoption du message (atteint)
- Révision de l'ordonnance sur la protection de la population (OProP) : mise en vigueur (atteint)
- Adhésion au mécanisme de protection civile de l'UE (UCPM) : décision de principe (non atteint)
La décision de principe a été reportée, car les conditions légales d'une adhésion de la Suisse au mécanisme de protection civile de l'UE doivent encore être examinées.
- Financement des ouvrages de protection : décision de principe (atteint)
- Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (prolongation du délai transitoire et modification du régime d'indemnisation prévu à l'art. 99, al. 1) : adoption du message (atteint)
- Stratégie multicanaux pour l'information, l'alerte et la transmission de l'alarme à la population : décision de principe (atteint)
- Ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale (OCAF) : résultat de la consultation (atteint)
- Rapport « Analyse des capacités de la protection de la population » (en exécution du po. 22.3007 CPS-N) : approbation (atteint)

PROJETS 2024

- Maintien de la valeur de Polycom 2030 : migration d'autres réseaux partiels (atteint)
- Réseau de données sécurisé plus (RDS+) : lancement de la phase de réalisation (atteint)
- Nouvelle orientation du Service sanitaire coordonné (SSC) : publication du concept de préparation en cas d'événement (atteint)
- Stratégie pour les constructions sanitaires protégées : publication des lignes directrices stratégiques et du plan de mise en œuvre (atteint)

GP 1 : GESTION DES ÉVÉNEMENTS

MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP garantit que les tâches prévues par la loi sont accomplies en faveur des autorités, des exploitants d'infrastructures critiques et de la population en ce qui concerne la prévention et la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Il s'agit notamment de l'élaboration de documents de base, du développement et de l'exploitation de systèmes importants pour l'intervention, de la gestion de processus et de réseaux de partenaires, de l'exploitation d'infrastructures de conduite et d'un laboratoire exerçant une activité d'analyse complète dans le domaine NBC. L'OFPP garantit en outre l'alerte des autorités et la transmission de l'alarme et d'informations à la population. En cas d'événement NBC, il soutient en outre les forces d'intervention des cantons en mettant à disposition une organisation d'intervention et des formations.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	16,3	15,5	-0,8	-4,8
Charges et dépenses d'investissement	-	119,6	108,1	-11,5	-9,6

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Information, alerte et alarme: les documents de base et les systèmes pour la gestion des événements sont mis à disposition en temps utile et en fonction de la situation			
- Disponibilité des systèmes pour l'alerte et le suivi de la situation (% min.)	98	98	98
- Disponibilité des sirènes et du système d'alarme par sirènes Polyalert (% min.)	98	98	98
- Disponibilité de la radio d'urgence (IPCC) (% min.)	98	98	98
- Disponibilité du système d'information et de conduite (SIC) pour le Service sanitaire coordonné (% min.)	100	100	100
- Formations et exercices avec des organisations d'intervention de la Confédération et des cantons (nombre min.)	-	20	20
Protection NBC: les prestations sont coordonnées et fournies à l'échelon national et international			
- Rapports scientifiques et articles dans des revues spécialisées (nombre min.)	65	50	52
- Conférences sur la protection NBC et sur le contrôle des armements (nombre min.)	3	3	4
- Jours d'engagement en faveur d'organisations internationales (nombre min.)	191	150	228

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

Protection NBC : le nombre de jours d'intervention fournis pour des organisations internationales a été nettement plus élevé que prévu. En tant que *Collaborating Centre* de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Laboratoire de Spiez a effectué une mission relativement longue à Fukushima, au Japon. Afin d'assurer le transfert des connaissances en vue du remplacement du chef du Contrôle de l'armement Chimie, plusieurs missions en faveur d'organisations internationales ont été accomplies, à titre exceptionnel, par deux personnes.

GP 2 : SYSTÈMES DE COMMUNICATION SÉCURISÉE

MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP dirige et coordonne l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de communication sécurisée de la protection de la population. Il s'agit actuellement du système radio de sécurité Polycom et du système national d'échange de données sécurisé (SEDS).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	1,2	0,0	-1,2	-99,7
Charges et dépenses d'investissement	-	32,0	36,5	4,5	14,2

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Systèmes: les systèmes de communication de sécurité sont exploités de manière fiable et continuellement développés			
- Disponibilité du système radio mobile de sécurité Polycom (% min.)	98	98	98
- Sites RDS+ raccordés (nombre min.)	0	40	9

COMMENTAIRE

Un objectif n'a pas pu être atteint.

Systèmes, raccordement de sites RDS+ : l'élaboration et la validation à grande échelle des bases de planification pour la construction de l'infrastructure de fibre optique ont requis plus de temps que prévu du fait de la complexité des liens entre la Confédération, les cantons et des tiers. De plus, l'acquisition des composants informatiques nécessaires a posé quelques difficultés. Malgré les mesures engagées pour accélérer l'avancement du projet, il n'a pas été possible de compenser entièrement le retard pris.

GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP veille à la coordination de la protection civile et de la protection des biens culturels et élabore des bases conceptuelles en vue de leur application uniforme dans les cantons ainsi que de leur développement. Il s'occupe du recrutement des personnes astreintes à servir dans la protection civile, du maintien de la valeur et du développement des ouvrages de protection existants et assure la surveillance de l'exécution. Avec le Centre national de compétences pour la formation en cas de catastrophe et de situation d'urgence, l'office veille à la formation et à la réalisation d'exercices dans le domaine de la protection de la population et de la protection civile à l'échelon fédéral. Il exploite à cet effet le Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	2,1	2,1	0,0	-0,8
Charges et dépenses d'investissement	-	33,1	25,8	-7,3	-22,1

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Interventions: les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité au plan national ont été approuvées conformément à la procédure et dans les délais impartis			
- Proportion des demandes traitées dans les délais (% , min.)	-	95	100
Ouvrages de protection: le maintien de la valeur et la rénovation des ouvrages de protection est assurée			
- Recensement en vue du bilan des abris et recensement des abris opérationnels et des places protégées contrôlés (nombre, min.)	-	26	26
- Relevé de l'utilisation des contributions de remplacement dans les cantons (nombre, min.)	-	26	26
Formation: les prestations de formation du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont de qualité et fournies dans un souci d'économie			
- Satisfaction des participants aux cours (% , min.)	92	85	93
- Exercices avec les états-majors cantonaux de conduite (nombre, min.)	-	10	14
- Formation aboutie d'instructeurs/trices de la protection civile titulaires du brevet fédéral (% , min.)	-	85	100
- Jours de participation au Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS) (nombre, milliers, min.)	-	18	22
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	529	500	492

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints ou dépassés. Des écarts sont apparus dans le domaine suivant :

Formation : la satisfaction des participants aux cours a été supérieure à la valeur prévue, tout en se situant au même niveau que l'année précédente. Grâce à une solide préparation, tous les candidats au brevet fédéral d'instructeur ou d'instructrice de la protection civile ont obtenu leur diplôme. Les bonnes relations qu'il entretient avec les clients ont permis au CFFS de dépasser la valeur prévue pour le nombre de journées-participants, malgré les travaux de rénovation. Il a en outre été possible, en réduisant le nombre de nouveaux cours et en engageant des mesures organisationnelles supplémentaires, de rester en deçà des coûts prévus par participant et par jour.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	17 580	19 598	17 592	-2 006	-10,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 580	19 598	17 592	-2 006	-10,2
Charges / Dépenses	180 625	225 051	192 687	-32 364	-14,4
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153 536	184 647	170 410	-14 237	-7,7
<i>Transfert de crédits</i>		-2 810			
<i>Cession</i>		531			
<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		1 275			
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	8 294	4 825	4 720	-105	-2,2
A202.0173 Système national d'échange de données sécurisé SEDS	627	14 650	1 463	-13 187	-90,0
Domaine des transferts					
GP 3: Protection civile et formation					
A231.0113 Protection civile	18 168	20 928	16 094	-4 835	-23,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	17 579 574	19 598 100	17 592 426	-2 005 674	-10,2
Recettes courantes	17 560 507	19 598 100	17 592 426	-2 005 674	-10,2
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	9 533	-	-	-	-
Recettes d'investissement	9 533	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement de l'OFPP se composent des recettes des ventes de cours, de la location d'infrastructures de formation à des tiers et de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements (NEOC) à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de la facturation des coûts de fonctionnement et d'entretien de Polyalert (alarme) aux exploitants d'ouvrages d'accumulation. Les revenus provenant de l'imputation de prestations concernent les prestations générales, les expertises et les activités de conseil du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse, ainsi que l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (ar Immo) (Laboratoire de Spiez, Centre fédéral de formation de Schwarzenburg [CFFS]).

Les recettes courantes sont inférieures aux prévisions (- 2 mio) : elles se situent en deçà de la moyenne des années précédentes en raison de peines conventionnelles moins élevées au cours de l'année sous revue (- 1,2 mio). En outre, le Laboratoire de Spiez a réalisé dans le domaine de la recherche et du développement moins de mandats de prestations pour des tiers que prévu (- 0,6 mio).

Base légale

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 54, al. 3, et art. 95.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	153 535 601	184 647 200	170 409 998	-14 237 202	-7,7
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-1 003 900</i>			
Charges de fonctionnement	147 515 975	178 890 560	163 684 617	-15 205 943	-8,5
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	135 276 528	163 170 560	149 474 307	-13 696 253	-8,4
Dépenses de personnel	50 967 879	54 633 300	53 758 933	-874 367	-1,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	84 308 649	108 537 260	95 715 374	-12 821 886	-11,8
<i>dont informatique</i>	<i>19 148 652</i>	<i>33 591 520</i>	<i>25 022 064</i>	<i>-8 569 456</i>	<i>-25,5</i>
<i>dont conseil</i>	<i>1 787 914</i>	<i>2 925 000</i>	<i>2 031 227</i>	<i>-893 773</i>	<i>-30,6</i>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	12 239 447	15 720 000	14 210 310	-1 509 690	-9,6
Dépenses d'investissement	6 019 626	5 756 640	6 725 382	968 742	16,8
Postes à plein temps (Ø)	286	310	297	-13	-4,2

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel ont été inférieures de 0,9 million au crédit disponible. Le recrutement de personnel spécialisé reste difficile, comme en témoigne le nombre moyen d'EPT inférieur aux valeurs prévues (- 13 EPT). Cependant, par rapport à l'année précédente, l'occupation des postes vacants progresse, et le nombre moyen d'EPT a augmenté de 11 postes.

Dépenses de biens et service et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et service et dépenses d'exploitation ont été inférieures de 12,8 millions, essentiellement dans le domaine de l'informatique et des prestations de service externes.

Informatique : les 25 millions engagés ont servi au financement de l'exploitation (15,9 mio) et de projets (9,1 mio). Les principaux projets informatiques de l'OFPP en 2024 étaient axés sur la disponibilité opérationnelle des systèmes informatiques de la Division NEOC à Berne, le développement de la présentation électronique de la situation (PES), le projet de système d'information et d'intervention de nouvelle génération (SII NG) et l'application métier Analyse de la mobilité de la Division NEOC. En raison de retards subis dans le cycle de vie des composants nationaux de Polycom, il n'a pas été possible de percevoir la totalité des prestations de projet et d'exploitation auprès du fournisseur de prestations Commandement Cyber (- 8,6 mio).

Conseil : 2 millions ont été consacrés à la recherche et au développement dans le domaine de la protection de la population ainsi qu'à des prestations de conseil en faveur de la direction, de la formation, de la protection civile, du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC (Service sanitaire coordonné [SSC] compris). Les dépenses ont été moins élevées que prévu (- 0,9 mio) dans le domaine de la recherche et du développement ainsi qu'au SSC.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, qui se montent à 68,7 millions, englobent en premier lieu les composants nationaux de Polycom, les dépenses liées aux sirènes et au système d'alarme Polyalert, les charges de fonctionnement du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC ainsi que les loyers (charges liées à l'imputation des prestations) des quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Le solde de crédit de 3,3 millions est dû principalement à un moindre recours à des prestations externes. En raison des différents retards, la constitution de réserves affectées est demandée dans certains cas, par exemple pour la nouvelle orientation du SSC ainsi que pour le maintien de la valeur et la rénovation du CFFS.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les 14,2 millions concernaient en grande partie les systèmes d'alarme et de communication sécurisée, ainsi que les appareils de mesure du Laboratoire de Spiez et les véhicules. Les charges d'amortissement ont été inférieures de 1,5 million au montant inscrit au budget, car les investissements dans le projet « Système national de données sécurisé » (SEDS) n'ont pas été réalisés comme prévu.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 6,7 millions ont été consacrées aux systèmes d'alarme et de communication sécurisée (2,5 mio), aux appareils de mesure du Laboratoire de Spiez (2,3 mio), aux installations du CFFS (0,9 mio), à l'infrastructure informatique de la Division NEOC (0,9 mio) et aux véhicules (0,1 mio). Les dépenses sont inférieures de 1 million en raison d'une baisse des investissements dans les systèmes de communication sécurisée due aux retards pris dans certains projets.

Mutations de crédits

- Diverses cessions (+ 0,7 mio) par l'Office fédéral du personnel pour les cotisations supplémentaires à la caisse de pension, pour les apprentis, pour les stagiaires des hautes écoles, pour l'accueil extrafamilial des enfants et pour l'intégration professionnelle.
- Cession de 0,2 million en faveur du budget du Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS).
- Transferts de crédits en faveur d'autres unités administratives (- 2,8 mio) : 2,5 millions au SG-DDPS pour le projet de dissociation des solutions SAP des unités administratives civiles du DDPS, 250 000 francs à armasuisse S+T pour soutenir la mise en place d'applications de simulation pour la formation des cadres de la protection civile et la formation au travail d'état-major au sein de la protection de la population, ainsi que 60 000 francs à l'Office fédéral du sport pour les offres proposées dans le cadre de l'initiative stratégique *sportify*.
- Dépassements de crédits (+ 1,3 mio) : utilisation des réserves affectées.

Remarques

Crédits d'engagement « Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2023–2026 » (V0055.07) et « Renouvellement du système d'information et d'intervention » (SII) (V0322.00), voir tome 1B, ch. B 1.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Protection de la population		GP 2: Alarme et communication de sécurité		GP 1: Gestion des événements	
	C 2023	C 2024	C 2023	C 2024	C 2023	C 2024
Charges et dépenses d'investissement	96	-	58	-	-	108
Dépenses de personnel	45	-	6	-	-	32
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	45	-	39	-	-	57
<i>dont informatique</i>	6	-	13	-	-	12
<i>dont conseil</i>	2	-	0	-	-	2
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2	-	10	-	-	14
Dépenses d'investissement	3	-	3	-	-	5
Postes à plein temps (Ø)	255	-	31	-	-	175
			GP 2: Systèmes de communication de sécurité		GP 3: Protection civile et formation	
			C 2023	C 2024	C 2023	C 2024
Charges et dépenses d'investissement	-	37	-	26	-	-
Dépenses de personnel	-	6	-	16	-	-
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-	29	-	9	-	-
<i>dont informatique</i>	-	12	-	0	-	-
<i>dont conseil</i>	-	0	-	0	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-	0	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	-	1	-	1	-	-
Postes à plein temps (Ø)	-	33	-	89	-	-

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	8 293 710	4 825 000	4 719 677	-105 323	-2,2
Dépenses courantes	1 945 885	3 000 000	1 990 839	-1 009 161	-33,6
Dépenses d'investissement	6 347 825	1 825 000	2 728 838	903 838	49,5

En vertu de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio mobile de sécurité Polycom est le réseau utilisé au quotidien par les autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières [OFDF]). Il comporte environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'OFDF. L'OFPP est tenu de garantir la disponibilité opérationnelle et l'exploitation des composants nationaux de Polycom.

Polycom doit rester opérationnel jusqu'en 2035. Des mesures de maintien de la valeur sont prises à cet effet depuis 2017. Mené en tant que projet TNI clé de la Confédération, le projet « Maintien de la valeur Polycom 2030 » (WEP 2030) est examiné régulièrement par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses consacrées au projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161,0 mio pour l'OFDF et 165,6 mio pour l'OFPP). En 2016, 13,8 millions avaient été utilisés pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'engagement.

Le 6.12.2016, le Parlement a adopté le crédit d'engagement pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe à son tour deux crédits d'engagement :

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio), et
- remplacement des stations de base de l'OFDF (65,4 mio).

Le projet WEP 2030 est réalisé en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a libéré la première étape, et le Conseil fédéral la seconde étape le 20.06.2018. Les domaines du projet qui relèvent de l'OFPP sont échelonnés comme suit :

- 1^{re} étape : élaboration de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration, et
- 2^e étape : gestion du projet et exploitation parallèle.

Sur le présent crédit, les 4,8 millions figurant au budget 2024 ont été presque entièrement utilisés (- 0,1 mio). La fin de l'exploitation parallèle et le démantèlement de l'infrastructure de commutation TDM ont été repoussés en raison du retard pris dans la migration des centrales d'intervention cantonales et nationales.

Le renouvellement des emplacements d'émetteurs a pu être achevé en décembre 2024. Le raccordement des centrales d'intervention progresse comme prévu. Une planification rigoureuse des migrations et un suivi étroit par l'OFPP permettent de détecter les irrégularités à temps. À l'heure actuelle, le renouvellement complet de Polycom avant fin 2025, dans le respect du budget, est un objectif réaliste.

Le projet WEP 2030 de l'OFDF comprend le renouvellement des systèmes périphériques et des réseaux de raccordement pour le remplacement de ses quelque 250 stations de base. Les emplacements d'émetteurs et les backbones IP de l'OFDF ont également été migrés dans toute la Suisse. Le raccordement de la centrale d'intervention de l'OFDF est effectué en concertation avec armasuisse et avec le soutien de l'OFPP. Les premiers réseaux partiels de la centrale d'intervention de Bâle ont pu être déployés, les préparatifs sont en cours pour Genève. La planification générale de tous les réseaux partiels de l'OFDF est coordonnée avec les cantons et l'OFPP. La planification des faisceaux hertziens pour la migration des réseaux partiels a pu être achevée.

Base légale

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 18 et 23.

Remarques

Crédit d'engagement « Polycom, maintien de la valeur » (V0280.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Les prestations propres de l'OFPP pour l'exploitation de Polycom sont couvertes par les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et s'élèvent à environ 7 millions par an.

Voir également : 606 OFDF / A202.0163 « Polycom, maintien de la valeur ».

A202.0173 SYSTÈME NATIONAL D'ÉCHANGE DE DONNÉES SÉCURISÉ SEDS

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	627 317	14 650 000	1 463 178	-13 186 822	-90,0
Dépenses courantes	627 317	7 220 000	1 463 178	-5 756 822	-79,7
Dépenses d'investissement	-	7 430 000	-	-7 430 000	-100,0

Le SEDS doit être mis en place pour augmenter la sécurité des systèmes de télécommunication et l'échange à large bande d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités chargées de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques ainsi que pour renforcer la protection contre les cyberattaques. La Confédération, les cantons et des tiers participent conjointement aux coûts de ce système coordonné.

Le SEDS a pour but d'assurer la connexion à large bande entre 40 sites de la Confédération, 36 points de raccordement cantonaux et 43 exploitants d'infrastructures critiques pendant au moins deux semaines en cas de pénurie d'électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux. L'intégrité et la protection en cas de cyberattaque devraient aussi être sensiblement améliorées. Le projet global SEDS comprend un réseau de données sécurisé (RDS+), un

système d'accès aux données (SAD), le remplacement fonctionnel de VULPUS (RFV) et un réseau de suivi de la situation (RSS). Les différents composants sont mis en œuvre de manière échelonnée.

Les dépenses totales à la charge de la Confédération s'élèveront à un montant de 241,5 millions pour la période de 2020 à 2027 : 34,4 millions pour les prestations fournies par l'administration elle-même (OFPP et Défense / commandement Cyber) sous forme de coûts de personnel, 60,1 millions pour l'exploitation et la maintenance et 150 millions pour les investissements. La mise hors service de systèmes obsolètes permettra d'économiser chaque année 1,5 million au titre des dépenses de fonctionnement à partir de 2026.

Lors de la session d'automne 2019, le Parlement a approuvé pour le développement et l'acquisition du SEDS un crédit d'engagement de 150 millions. Ce crédit sera débloqué en trois étapes :

- 1^{re} étape : établissement du projet et description détaillée des sous-projets ;
- 2^e étape : réalisation d'un test d'exploitation, suivi de la mise en service du réseau ;
- 3^e étape : mise en service et optimisation du système d'accès aux données.

Pour la première étape (projet), le Parlement a libéré 14,7 millions dans le cadre du crédit d'engagement. Le Conseil fédéral décide, conformément au message, du déblocage d'un montant de 83,6 millions pour la deuxième étape (exploitation) et d'un montant de 51,7 millions pour la troisième étape (développement). Le 16.12.2022, le Conseil fédéral a libéré une partie des fonds pour la deuxième étape (52,9 mio).

L'ensemble du projet a été restructuré. Les parties les plus avancées, dont la mise en œuvre est plus longue et qui présentent des similarités, seront traitées en priorité, ce qui devrait permettre d'éviter de nouveaux retards. Dans le cadre du sous-projet RDS+ (réseau de données sécurisé avec échange de données Confédération-cantons et exploitants d'infrastructures critiques), il est prévu de raccorder les postes de conduite de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques au réseau de données sécurisé de l'armée, qui constitue l'épine dorsale du futur SEDS. À cet égard, diverses mesures de construction sont nécessaires pour remplir les exigences élevées en matière de sécurité contre les défaillances des raccordements (sécurité électrique, protection contre les dangers naturels).

Une planification détaillée des raccordements des sites cantonaux a été établie dans le cadre du projet RDS+ en collaboration avec le commandement Cyber en tant qu'entrepreneur général. Celle-ci a révélé un retard de huit mois. Les planifications détaillées pour les sites fédéraux et les exploitants d'infrastructures critiques sont en cours d'élaboration. Une fois les planifications détaillées approuvées, il sera possible d'évaluer leur impact sur la fin du projet RDS+ et sur le SEDS dans son ensemble.

Sites cantonaux (1^{re} étape) : le raccordement des sites cantonaux se déroule conformément à la planification détaillée actualisée, et les neuf premiers sites cantonaux (ZH [2], UR, OW, NW, NE, JU, VD et LU) ont été raccordés au RDS+ en décembre 2024.

Sites fédéraux (2^e étape) et exploitants d'infrastructures critiques (3^e étape) : la planification générale du raccordement est terminée. Les planifications détaillées sont en cours d'élaboration.

Les travaux étant en partie effectués par le commandement Cyber et ar Immo, les fonds destinés à les financer ont été transférés vers ces deux unités (cmdt Cyber : 13 mio ; ar Immo : 3,5 mio). Les investissements pour le raccordement des sites cantonaux ont été financés en 2024 sur des réserves, dont 12,3 millions ont été affectés au commandement Cyber et 0,4 million à ar Immo. Du fait de la complexité des liens entre la Confédération, les cantons et des tiers, l'élaboration et la validation des bases de planification pour la construction de l'infrastructure de fibre optique ont duré plus longtemps que prévu. En outre, l'acquisition des composants informatiques requis a également posé certaines difficultés. Par conséquent, les moyens inscrits au budget de l'OFPP n'ont guère été utilisés (- 13,2 mio).

Base légale

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 19 et 25, al. 1 et 2.

Remarque

Crédit d'engagement « Système national d'échange de données sécurisé » (SEDS) (V0333.00), voir tome 1B, ch. B 1.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	1 831 000	77 507 974	79 338 974
Constitution à partir du compte 2023	-	7 289 200	7 289 200
Dissolution/utilisation	-	-1 274 800	-1 274 800
Transactions distinctes	-	-16 500 000	-16 500 000
État au 31.12.2024	1 831 000	67 022 374	68 853 374
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	25 563 100	25 563 100

Dissolution et utilisation de réserves en 2024

Au cours de l'année 2024, des réserves affectées à hauteur de 1,3 million ont été utilisées pour divers projets reportés les années précédentes.

— Système mobile de mesure de la radioactivité (MMR) 532 440 francs

En matière de matériel d'intervention NBC, les moyens de mesure pour la surveillance N sont étendus et optimisés avec l'acquisition d'un MMR, de portiques et de divers appareils de mesure. Une partie de ces équipements a pu être acquise en 2024.

— Projet Base de données débit de dose ambiant 318 220 francs

En cas d'accident impliquant une augmentation de la radioactivité, la Division NEOC est chargée d'ordonner des mesures d'urgence. Pour identifier un événement et pouvoir ordonner les bonnes mesures au bon endroit, on utilise entre autres des valeurs de mesure de la radioactivité enregistrées dans une base de données. Une partie des fonds a été allouée à la modernisation de cet outil.

— Remplacement du dispositif de contrôle de l'adsorption (SOPRAN)
du Laboratoire de Spiez 200 000 francs

À l'aide d'un système d'essai d'adsorption semi-automatisé, le laboratoire de Spiez mesure depuis plus de 20 ans la capacité de protection des filtres à gaz et des agents de sorption contre les gaz toxiques pouvant être utilisés à des fins militaires comme armes chimiques (SOPRAN). Un montant de 0,2 million a été consacré au remplacement du dispositif.

— Projet Metro NEOC 150 000 francs

Le projet consiste à regrouper et à développer les fonctions existantes de trois applications métier qui soutiennent les processus et procédures de l'ensemble de l'organisation d'intervention du NEOC. En 2024, des fonds ont pu être utilisés pour des développements et l'intégration d'interfaces.

— Soutien technique pour les ouvrages de protection 74 140 francs

Dans le domaine des ouvrages de protection, plusieurs projets stratégiques concernant les abris, les postes de commandement, les postes d'attente et les constructions sanitaires protégées, élaborés en collaboration avec les cantons et d'autres services, sont mis en œuvre. Les moyens engagés ont été utilisés pour le soutien technique.

État des réserves

Fin 2024, le montant des réserves de l'OFPP s'élevait à 67 millions pour les réserves affectées et à 1,8 million pour les réserves générales. Environ la moitié des réserves affectées concerne les projets WEP 2030 (solde : 10,2 mio) et SEDS (solde : 27,1 mio). Les autres postes importants sont le cycle de vie des composants nationaux Polycom (10,7 mio) et le projet Intégration des sirènes (8,5 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans différents projets, les réserves affectées suivantes sont demandées :

— Infrastructure informatique NEOC 500 000 francs

L'infrastructure informatique de la Division NEOC doit être totalement renouvelée dans le cadre du cycle de vie. Les travaux et les acquisitions ont pris du retard, la mise en service des systèmes informatiques est prévue à partir de 2025.

— Projet Analyse de la mobilité NEOC 200 000 francs

Le système Analyse de la mobilité vise à améliorer l'évaluation de la situation par les autorités grâce à l'utilisation de données de mobilité en temps réel lors de la gestion des situations d'urgence et des crises. Le recours aux données de mobilité permet de mettre en place des mesures de protection de la population plus rapidement et avec une plus grande précision géographique. Le projet a pris du retard, et la fin de la phase de réalisation a dû être reportée.

— Projet Metro NEOC 150 000 francs

Le projet consiste à regrouper et à développer les fonctions existantes de plusieurs applications métier qui soutiennent les processus et procédures de l'ensemble de l'organisation d'intervention du NEOC. L'application Tomrad doit être intégrée dans l'application Metro. De ce fait, les développements et l'introduction sont renvoyés à 2025.

- Conception et mise en place de l'infrastructure SIG 100 000 francs
 Au sein du NEOC, différentes applications utilisent des données géoréférencées qu'elles représentent en temps voulu sur une plateforme protégée accessible aux autorités, la présentation électronique de la situation (PES CENAL). Des clarifications supplémentaires ont été nécessaires pour garantir l'intégration de l'infrastructure dans les futurs systèmes, ce qui a retardé les travaux du prestataire externe.
- Système d'information et d'intervention (SII SSC) 1 300 000 francs
 Le SII est un système qui permet à la Confédération et aux cantons de planifier et de gérer les capacités sanitaires civiles et militaires. Il est utilisé par les organisations d'urgence en cas de crise et de catastrophe. Comme le manque de ressources en personnel a entraîné des retards dans les travaux de maintien de la valeur, des réserves affectées sont demandées pour ces fonds.
- Nouvelle orientation du SSC 500 000 francs
 La responsabilité du Service sanitaire coordonné (SSC) a été confiée à l'OFPP à partir de 2023. Les travaux relatifs à la nouvelle orientation du SSC et à une stratégie du Réseau national de médecine de catastrophe (CATAMED) se déroulent en étroite collaboration avec les partenaires du SSC. Une fois adoptée par le Conseil fédéral, cette stratégie donnera lieu à un plan d'action national dont les mesures devront être mises en œuvre à partir de 2025.
- Projet d'intégration des sirènes fixes et mobiles 3 000 000 de francs
 En vertu de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la responsabilité des sirènes est transférée des cantons à l'OFPP jusqu'à la fin de la période transitoire prolongée (2028). Les clarifications avec les cantons au sujet de l'exploitation des sirènes ayant nécessité plus de temps que prévu, les travaux et les acquisitions concernant le système d'alarme par sirènes et les projets relatifs aux sirènes ont connu des retards dans les cantons.
- Cycle de vie de l'infrastructure Polycor 4 985 000 francs
 Le système radio de sécurité Polycor est le réseau radio de sécurité utilisé quotidiennement par les autorités et les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse. Le cycle de vie de l'infrastructure existante n'est pas couvert par le projet WEP 2030. En raison des retards pris les années précédentes par l'intégrateur de systèmes pour Polycor, l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure a également dû être reporté.
- Maintien de la valeur et rénovation du CFFS 1 400 000 francs
 Le projet de rénovation et d'agrandissement du CFFS a pour objectif de moderniser en profondeur l'aménagement des locaux et l'infrastructure technique, tous deux vieux de 40 ans. Diverses difficultés de livraison ont eu des répercussions sur les aménagements spécifiques au locataire financés par l'OFPP.
- Acquisition d'une machine avec des capacités de levage, de déplacement et de télescopage 136 000 francs
 La Division Protection civile et formation a revu la formation à la fonction de base « pionnier », localisation et sauvetage compris, ce qui implique une adaptation du parc des machines. La livraison du chariot élévateur commandé a pris plus de temps que prévu et ne pourra être effectuée que dans le courant de l'année 2025.
- Projet Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) 13 186 800 francs
 Les travaux de raccordement des sites cantonaux, réalisés dans le cadre de la mise en place du système national d'échanges de données sécurisé, ont été retardés. L'élaboration des bases de planification pour la mise en place de l'infrastructure de fibre optique a pris plus de temps que prévu en raison de la coordination nécessaire entre la Confédération, les cantons et des tiers. L'acquisition des composants informatiques a aussi subi des retards.
- Maintien de la valeur Polycor 2030 (WEP 2030) 105 300 francs
 Polycor, le réseau radio de sécurité des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité, sera exploité jusqu'en 2035. Des mesures de maintien de la valeur sont nécessaires à cet effet. La fin de l'exploitation parallèle et le démantèlement de l'infrastructure de commutation TDM ont été reportés en raison du retard pris dans la migration des centrales d'intervention cantonales et nationales.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	18 168 125	20 928 300	16 093 654	-4 834 646	-23,1

En vertu de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.7), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et doit assurer la disponibilité opérationnelle des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 4,8 millions a plusieurs causes. Le nombre de projets de rénovation et de transformation de constructions protégées réalisés dans les cantons est moins élevé que prévu (- 2,7 mio). En raison de besoins moins importants, le montant utilisé pour le matériel standardisé de la protection civile a été inférieur aux prévisions (- 1,6 mio), de même que le montant des indemnités annuelles versées aux cantons pour l'exploitation des sirènes (- 0,5 mio). En ce qui concerne le matériel de protection civile Polycom, l'acquisition d'appareils radio a entraîné des dépenses supplémentaires du fait des retards pris l'année précédente (+ 0,3 mio). Enfin, les contributions forfaitaires pour l'état de préparation des constructions protégées n'ont pas atteint les montants inscrits au budget (- 0,3 mio).

Base légale

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.7), art. 91 et art. 99, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement « Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2023-2026 » (V0055.07) et « Constructions protégées et abris pour biens culturels » (V0054.05), voir tome 1B, ch. B 1.

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Amélioration de la coordination de la politique de sécurité en tant que centre de compétences de la Confédération pour la politique de sécurité et la sécurité de l'information
- Regroupement des domaines d'activités et des compétences relevant de la politique de sécurité afin d'établir les bases conceptuelles générales d'une politique de sécurité cohérente
- Traitement sécurisé des informations placées sous la responsabilité de la Confédération, en application de la loi sur la sécurité de l'information, y compris la réduction des risques liés au personnel en effectuant des contrôles de sécurité relatifs aux personnes
- Conseil, soutien et représentation de la cheffe du département lors de contacts internationaux concernant la politique de sécurité et dans des affaires concernant la politique de défense et d'armement, la politique de contrôle des armements et de désarmement ainsi que le contrôle de l'exportation de matériel de guerre et de biens à double usage

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	-	0,4	0,5	0,5	-
Dépenses courantes	-	19,0	18,2	18,2	-
Dépenses propres	-	18,5	17,8	17,8	-
Dépenses de transfert	-	0,5	0,4	0,4	-
Autofinancement	-	-18,6	-17,7	-17,7	-
Résultat annuel	-	-18,6	-17,7	-17,7	-

COMMENTAIRE

Le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) a commencé ses travaux le 1.1.2024, d'où l'impossibilité d'établir une comparaison avec l'exercice précédent. Le budget 2024 a été constitué dans le cadre du supplément I 2024, avec des transferts de crédits neutres sur le plan budgétaire à partir du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS), de la Défense et de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (19,1 mio, dont 0,5 mio de dépenses de transfert). Des recettes à hauteur de 0,4 million ont aussi été transférées du SG-DDPS au SEPOS. Le Parlement en a été notifié dans le cadre du supplément I 2024.

Le SEPOS anticipe les évolutions en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des possibilités d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. En outre, les trois services spécialisés chargés de la sécurité de l'information, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes et de la procédure de sécurité relative aux entreprises appartiennent au domaine d'activité du SEPOS.

Les recettes courantes correspondent à la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité.

98 % des dépenses courantes du SEPOS concernent le domaine propre et 2 % le domaine des transferts. Les dépenses de personnel représentent environ 90 % des dépenses propres.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Participation à la PESCO, projet « Cyber Ranges Federation » : décision (atteint)
- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) » : adoption du message (atteint)
- Stratégie de politique de sécurité 2025 : décision de principe (atteint)
- Rapport sur la mise en œuvre du rapport sur l'alimentation (deuxième partie) : approbation (non atteint)
Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport au cours de l'année sous revue. Les travaux de rédaction qui ont suivi la préconsultation informelle ont entraîné un retard.
- Engagement de l'armée en service d'appui pour soutenir le canton des Grisons dans les mesures de sécurité et participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité dans le cadre des rencontres annuelles du WEF 2025-2027 : adoption du message (atteint)
- Participation à la PESCO, projet « Military Mobility » : décision (atteint)
- Rapport « État des lieux relatif à la menace que constituent pour la Suisse les campagnes de désinformation » (en exécution du po. 22.3006 CPS-N) : approbation (atteint)

PROJETS 2024

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) : présentation de catalogues de classification (partiellement atteint)
Les catalogues de classification des offices sont en grande partie disponibles. Toutefois, l'assurance qualité n'a pas encore pu être entièrement réalisée.
- Cybersécurité DDPS : état des lieux et proposition de développement en matière cyber au DDPS (atteint)

GP 1 : POLITIQUE DE SÉCURITÉ

MANDAT DE BASE

Le SEPOS anticipe les développements en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des possibilités d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le DFAE et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. En outre, les trois services spécialisés chargés de la sécurité de l'information, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes et de la procédure de sécurité relative aux entreprises appartiennent également au domaine d'activité du SEPOS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	-	0,4	0,5	0,0	6,5
Charges et dépenses d'investissement	-	18,5	17,8	-0,8	-4,1

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes		-	447	476	29	6,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	447	476	29	6,5
	<i>Cession</i>		447			
Charges / Dépenses		-	19 013	18 199	-814	-4,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	18 513	17 758	-754	-4,1
	<i>Transfert de crédits</i>		-306			
	<i>Cession</i>		18 819			
Domaine des transferts						
<i>GP 1: Politique de sécurité</i>						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	-	500	441	-59	-11,8
	<i>Cession</i>		500			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	-	446 800	476 052	29 252	6,5
<i>dont mutations de crédits</i>		446 800			

Ce poste englobe la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité (471 000 fr.) et les recettes provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs (env. 5000 fr.).

Mutation de crédits

— Supplément I 2024 : transfert de crédit sans incidence sur le budget (0,4 mio) en provenance du SG-DDPS.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEvol-DDPS ; RS 172.045.103).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	-	18 512 900	17 758 496	-754 404	-4,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>18 512 900</i>			
Charges de fonctionnement	-	18 512 900	17 758 496	-754 404	-4,1
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	18 512 900	17 758 496	-754 404	-4,1
Dépenses de personnel	-	16 123 100	15 817 922	-305 178	-1,9
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	2 389 800	1 940 573	-449 227	-18,8
<i>dont informatique</i>	-	<i>608 000</i>	<i>3 957</i>	<i>-604 043</i>	<i>-99,3</i>
<i>dont conseil</i>	-	<i>1 200 300</i>	<i>1 164 212</i>	<i>-36 088</i>	<i>-3,0</i>
Postes à plein temps (Ø)	-	-	85	85	-

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses de personnel ont été inférieures de 0,3 million au budget. Le transfert de personnel au SEPOS, en particulier du SG-DDPS, a entraîné des fluctuations. Les postes vacants qui en ont résulté n'ont pas pu être tous pourvus au 1.1.2024.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : environ 4000 francs ont été utilisés pour du petit matériel et pour le fonctionnement du sharepoint du Réseau national de sécurité. Un montant d'environ 0,6 million n'a pas été utilisé, car aucune dépense n'a été enregistrée au titre du développement du système de sécurité pour la Confédération, l'armée et les tiers (SICSP), ce projet ayant été ajourné. Pour des raisons techniques, le SG-DDPS a effectué les opérations liées à l'imputation des prestations du SEPOS. Partant, il a versé 2,1 millions pour le projet d'application pour procédures de sécurité relatives aux entreprises (FABS), 230 000 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour diverses prestations et 65 000 francs au Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (ISCeco) pour GEVER.

Conseil : du montant total de 1,2 million, 1 million était destiné au centre de compétences national pour la politique de sécurité (*Center for Security Studies* de l'EPF Zurich [CSS]), 66 000 francs à la direction du projet concernant les exigences en matière de sécurité de l'information lors d'appels d'offres pour les futurs prestataires de l'administration fédérale, 48 000 francs à un avis de droit et 50 000 francs environ diverses activités de conseil mineures.

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation restantes, à hauteur de 0,8 million, concernaient les frais (0,4 mio) et des prestations externes (0,4 mio). Elles dépassent le budget de 0,2 million, car les dépenses pour les prestations externes ont été plus élevées que prévu. En 2024, la pénurie de personnel spécialisé a dû être compensée par le recours à des prestations externes. Le SG-DDPS a versé environ 0,6 million au titre de charges locatives que l'Office fédéral des constructions et de la logistique lui a facturées moyennant l'imputation interne des prestations.

Mutations de crédits

- Supplément I 2024 : transferts de crédits sans incidence sur le budget (18,6 mio) du SG-DDPS, de la Défense et de l'OFPP pour alimenter le budget du SEPOS.
- Cessions (0,2 mio) de l'Office fédéral du personnel pour les stagiaires, l'accueil extrafamilial des enfants et l'intégration professionnelle.
- Transferts de crédits (- 0,9 mio) : 750 000 francs au SG-DDPS pour l'application FABS (imputation des prestations traitée par le SG-DDPS), 60 000 francs à la Chancellerie fédérale pour l'organisation de l'exercice du Réseau national de sécurité 2025 et 59 700 francs à l'Administration fédérale des finances pour des prestations dans le domaine des finances.
- Transferts de crédits (+ 0,6 mio) : 0,5 million de la Défense pour des dépenses de personnel et 65 000 francs du SG-DDPS pour des formations.

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	-	500 000	440 877	-59 123	-11,8
<i>dont mutations de crédits</i>		500 000			

Les moyens ont été utilisés pour des projets de coopération dans le domaine de la promotion civile de la paix. Les contributions financières concernent des projets qui visent à assurer la sécurité et la stabilité et qui servent les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Parmi les principaux projets figure la poursuite du soutien financier apporté à la présence multinationale aux frontières égypto-israélienne et égypto-palestinienne dans la péninsule du Sinaï.

Mutation de crédits

— Supplément I 2024 : transfert de crédit sans incidence sur le budget (0,5 mio) du SG-DDPS.

Base légale

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

Remarque

Crédit d'engagement « Promotion de la paix 2024-2027 » (V0111.05), voir tome 1B, ch. B 1.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévenir la guerre et contribuer au maintien de la paix
- Défendre le pays et sa population
- Appuyer les autorités civiles, notamment en cas de situation extraordinaire ou de menace grave contre la sécurité intérieure
- Sauvegarder la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribuer à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutenir les autorités civiles à l'étranger
- Fournir des prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité et aux cantons

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	349,0	371,7	324,5	-24,5	-7,0
Dépenses courantes	5 041,3	5 244,6	5 265,7	224,4	4,5
Dépenses propres	4 987,8	5 188,8	5 212,6	224,8	4,5
Dépenses de transfert	53,5	55,8	53,1	-0,4	-0,8
Dépenses financières	0,0	-	0,0	0,0	-53,2
Autofinancement	-4 692,4	-4 872,9	-4 941,2	-248,8	-5,3
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 404,4	-1 167,0	-1 008,7	395,7	28,2
Résultat annuel	-6 096,8	-6 039,9	-5 949,9	146,9	2,4
Recettes d'investissement	1,5	4,9	3,3	1,7	111,6
Dépenses d'investissement	1 355,6	1 043,6	1 023,3	-332,3	-24,5

COMMENTAIRE

Les recettes courantes ont baissé de 24,5 millions par rapport à l'exercice précédent. La Base d'aide au commandement (BAC, Défense), qui fournissait les prestations informatiques, a été dissoute à la fin de l'année 2023. Le recul des revenus qui en a résulté en 2024 s'élève à près de 15 millions pour les prestations informatiques destinées à RUAG et environ 13 millions pour celles destinées aux unités administratives du DDPS. Depuis 2024, les prestations informatiques sont fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le commandement Cyber (Défense).

Les dépenses de la Défense concernent à 99 % le domaine propre et à 1 % celui des transferts. En 2024, les dépenses propres étaient supérieures d'environ 225 millions à celles de 2023, alors que les dépenses de transfert étaient légèrement inférieures.

L'augmentation des dépenses a été particulièrement importante dans le domaine informatique : l'OFIT ayant repris les activités de la BAC, le montant versé à cet office a progressé d'environ 147 millions par rapport à l'exercice précédent. Des moyens supplémentaires ont également été nécessaires pour le matériel de remplacement et la maintenance (MRM ; + 89 mio), car d'anciens systèmes ont dû être réactivés ou gardés en fonction plus longtemps afin de maintenir la capacité de défense. Près de 60 millions de plus qu'en 2023 ont été dépensés pour le matériel d'armement (acquisitions plus rapides, renchérissement). En revanche, plus aucun montant n'a été consacré en 2024 au matériel sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 (- 39 mio). Moins de prestations externes ont été acquises (- 17 mio) ; en 2023, des dépenses à ce titre avaient dû être consacrées aux systèmes satellites d'observation « Composante Spatiale Optique ». Enfin, le nombre de comprimés d'iode achetés pour la population a reculé par rapport à 2023 (- 11 mio).

Les amortissements et les variations de l'évaluation du patrimoine administratif ont été plus faibles que lors de l'exercice précédent (env. - 396 mio). Ceci est dû principalement au fait qu'il n'y a pas eu de réévaluations du matériel sanitaire et des vaccins contre le COVID-19 (- 470 mio). L'amortissement des systèmes d'armement était également inférieur à l'exercice précédent (- 108 mio). En revanche, davantage de munitions ont été amorties en 2024 en raison de la réforme d'une partie du matériel lié à ces munitions (+ 172 mio).

Par rapport à 2023, les recettes d'investissement ont été plus élevées de 1,7 million en 2024, et les dépenses d'investissement plus basses de 332 millions. En 2023, du matériel sanitaire et vaccins contre le COVID-19 (122 mio) ainsi qu'un aéronef d'État (103 mio) avaient été acquis, ce qui n'a pas été le cas en 2024. De plus, les investissements d'armement ont diminué par rapport à l'exercice précédent (- 105 mio).

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Message sur l'armée : adoption du message (atteint)
- Révision de la loi sur l'armée et de l'organisation de l'armée : adoption du message (non atteint)
Le message n'a pas pu être adopté au cours de l'année sous revue. La raison en était la nécessité de procéder à des clarifications supplémentaires auprès des offices fédéraux subordonnés.
- Rapport « Capacité de défense et coopération » (en exécution du po. 23.3000 CPS-E et du po. 23.3131 Dittli) : approbation (atteint)
- Rapport « Quel avenir pour la Pharmacie de l'armée ? » (en exécution du po. 21.3448 Rieder) : approbation (atteint)

PROJETS 2024

- Soutien à l'armée : mesures à court terme, options à moyen terme (atteint)
- Soutien à l'armée : montrer des améliorations du modèle de formation (atteint)
- Développement des forces : élaboration du message sur l'armée axé sur les capacités (atteint)
- Cyber : montée en puissance de la capacité assurée (atteint)
- Cyber : alimentation en personnel garantie (atteint)
- Programme FITANIA : transfert vers le cluster VERDAVA (atteint)
- Dépenses d'exploitation de l'armée : financement stable (atteint)
- Dépenses d'exploitation de l'armée : marge de manœuvre financière plus large (partiellement atteint)
Les réductions dans les investissements, dus aux restrictions imposées pour respecter le frein à l'endettement, entraînent des durées de vie plus longues des anciens systèmes et de leur maintenance, ce qui augmente les coûts d'exploitation.
- Armée suisse – stratégie et environnement : mise en œuvre et communication du plan des objectifs et de la stratégie (atteint)
- Autoprotection de l'armée et du Groupement Défense : adaptation et planification pour une autoprotection accrue (partiellement atteint)
L'évaluation des besoins a dû être révisée sur la base des exigences. En 2024, aucun nouveau projet visant à améliorer la protection individuelle n'a pu être financé en raison des priorités fixées.
- Coopération internationale : établissement du niveau d'ambition et début de la mise en œuvre des mesures (partiellement atteint)
L'élaboration du niveau d'ambition de l'interopérabilité n'a pas pu être réalisée selon les directives du CdA en raison d'une collaboration complexe et chronophage. La stratégie de coopération internationale sera adoptée d'ici la mi-2025.
- Formation : accords avec les cantons (partiellement atteint)
Un mandat a été donné pour examiner quels sites en Suisse se prêtent à l'entraînement des formations d'intervention. Les résultats sont actuellement examinés quant à leur aptitude militaire. Des discussions seront ensuite menées avec les cantons.

GP 1 : DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe pour la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaro-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite de l'organisation. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, d'instruction, de logistique et d'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	25,9	26,8	19,3	-7,5	-28,2
Charges et dépenses d'investissement	202,8	431,4	428,2	-3,2	-0,7

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Crédibilité et confiance: l'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population			
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,8	6,5	6,8
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,6	6,4	6,7
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: les ressources en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurées à long terme			
- Jours de service par an (nombre, mio)	5,4	5,4	5,6
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	41	40	41
Équipement de la troupe: l'armée dispose de systèmes principaux opérationnels			
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	97	95	98
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100
Employeur concurrentiel: l'attrait de l'employeur est assuré au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir			
- Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (points 0 - 100)	74	-	-
- Apprentis (nombre)	448	500	452
Gestion immobilière efficace: les frais de location bruts des biens immobiliers sont réduits grâce à un parc immobilier adapté et orienté vers l'avenir			
- Réduction du loyer brut (% , min.)	-	0,0	0,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Des écarts ont été constatés dans les domaines suivants :

Crédibilité et confiance : l'étude *Sécurité* de l'École polytechnique fédérale recourt chaque année au même questionnaire. La réorientation de l'armée sur la défense – engendrée par la guerre en Ukraine et d'autres conflits, au Proche-Orient notamment – a renforcé la confiance de la population en l'armée et sa satisfaction quant aux prestations qu'elle fournit.

Développement et planification du domaine départemental de la Défense : plus de jours de service ont été effectués que prévu, et davantage que lors de l'exercice précédent. Les effectifs évoluent mieux que prévu dans les écoles de recrues. La part des dépenses d'armement dans les dépenses totales de l'armée se monte à 41 %, ce qui est légèrement plus élevé que prévu. Cette hausse s'explique par l'utilisation de réserves affectées et le transfert de moyens financiers supplémentaires des dépenses d'exploitation aux dépenses d'armement.

Équipement de la troupe : affichant 98 %, le taux d'équipement en systèmes principaux des corps de troupe et des états-majors de toute l'armée est plus élevé qu'en 2023 et dépasse les valeurs prévues pour l'exercice sous revue. Avec l'adaptation de la doctrine et le passage d'une armée d'instruction à une armée de défense, la capacité de défense revient au centre des préoccupations. C'est pourquoi les chars de combat Léopard 87 stockés ont été réactivés.

Employeur concurrentiel : le nombre d'apprentis a été plus élevé que l'exercice précédent mais plus bas que prévu, car trop peu de candidats présentant les compétences requises ont pu être recrutés. D'une part, les métiers de l'artisanat, de la gastronomie ou de la construction sont peu demandés et, d'autre part, de nombreux jeunes en fin de scolarité fréquentent des écoles de perfectionnement, telles que des écoles de degré diplôme ou des écoles de culture générale, ou effectuent une année linguistique ou une année de stage dans le domaine social.

GP 2 : INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. L'instruction de base et l'instruction en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière, font partie de ce groupe. Enfin, celui-ci apporte un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus	2,5	1,0	1,2	0,1	12,2
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	673,8	729,3	721,3	-8,0	-1,1
Dépenses d'investissement	0,0	0,1	0,3	0,2	425,3

OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	C 2024
Effectifs: le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes			
- Effectifs réglementaires de l'armée (nombre militaires)	99 134	100 000	99 107
- Effectifs réels de l'armée (nombre militaires)	147 178	140 000	146 974
Instruction de base et en formation: l'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	20 478	21 000	21 314
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 071	3 400	3 264
- Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	717	800	729
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	95	95	95
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	94	95	100
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): l'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Commandants d'unité instruits (nombre militaires)	125	110	102
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	27	25	37
- Assistants de gestion niveau Grandes Unités instruits (nombre militaires)	82	110	110
- Assistants de gestion niveau corps de troupe (nombre militaires)	332	250	327
- Officiers d'état-major général avec brevet (nombre militaires)	13	35	23
Formation de militaire de carrière: l'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	37	33	26
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	31	38	31

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Des écarts ont été constatés dans les domaines suivants :

Effectifs : l'effectif réglementaire (100 000 militaires actifs), manqué de justesse, est plus bas que lors de l'exercice précédent. Outre les facteurs positifs, tels que l'augmentation continue du nombre de femmes effectuant un service militaire volontaire et la stabilisation de l'aptitude au service à un niveau élevé, on constate également une nouvelle augmentation des départs prématurés du service militaire. Les effectifs réels (réserve incluse) sont, comme pour l'exercice précédent, supérieurs à la valeur cible. Ceci est dû aux militaires qui terminent leurs 300 jours de service (soit en service long soit en cours de répétition) avant l'âge standard. Au vu de la situation actuelle en termes de politique de sécurité, le Conseil fédéral a décidé, le 1.11.2023, de ne pas réduire l'effectif réel en dessous de 140 000 militaires.

Instruction de base et instruction en formation : plus de recrues que prévu sont entrées en service, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Depuis la révision en 2018 de la LF du 3.2.1995 sur l'armée (RS 510.10), il est possible d'effectuer son école de recrues jusqu'à l'âge de 25 ans. Cela a entraîné une baisse notable du nombre de recrues au cours des dernières années. La situation s'est désormais stabilisée. Pour éviter un surnombre de sous-officiers et de sous-officiers supérieurs instruits, on est resté en dessous de la valeur cible. En ce qui concerne les officiers subalternes instruits, le nombre requis n'a pas été atteint, surtout au sein de la brigade de défense sol-air 33 et de la Formation d'application de la logistique. Une des raisons qui expliquent ce phénomène est que l'obligation d'accepter un grade ne va pas au-delà de celui de sous-officier. Une autre raison prend racine dans la conciliation de l'instruction d'officier avec la vie professionnelle civile. La valeur cible de 800 officiers subalternes est cependant maintenue ; la valeur obtenue en 2024 est déjà supérieure à celle de l'exercice précédent.

Le taux d'utilisation du simulateur de conduite a été de 100 %, car un exercice de simulation annulé a pu être utilisé pour une simulation test.

Formation des cadres supérieurs de milice (dès l'échelon de l'unité) : le nombre de commandants d'unité instruits a été plus bas que prévu. En raison des valeurs élevées atteintes en 2023, le besoin effectif a pu être réduit. Le nombre de commandants de corps de troupe avec brevet a été nettement supérieur à la valeur prévue, bien que les besoins effectifs n'aient pas été couverts (six postes vacants). Le nombre d'aides de commandement formés à l'échelon du corps de troupe a été nettement plus élevé que prévu. Cette mesure a été sciemment imposée afin de combler les lacunes. Le nombre d'officiers d'état-major général avec brevet n'a pas atteint les chiffres prévus. Selon la donnée d'ordres actuelle de l'armée, il existe un besoin annuel de relève de 20 militaires. La valeur planifiée a toutefois été intentionnellement fixée à un niveau plus élevé afin de compenser les départs dans le cadre de la sélection.

Formation de militaire de carrière : le nombre de personnes ayant terminé l'académie militaire dépend de la fluctuation annuelle du nombre de candidatures. Il est difficile d'atteindre le nombre de personnes suffisant pour assurer la relève étant donné le long processus de sélection et d'instruction ainsi que les exigences élevées à remplir pour obtenir le grade de sous-officier.

GP 3 : OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales, et l'instruction des membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus	6,6	11,2	6,3	-4,8	-43,3
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-
Charges	861,8	881,2	892,9	11,7	1,3
Dépenses d'investissement	103,8	0,5	0,6	0,1	11,5

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Opérations et engagements: la planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées			
- Engagements en Suisse et à l'étranger à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	8	4	5
- Engagement de la dimension du WEF à Davos à planifier et à mener (nombre)	1	1	2
- Engagement de dimension plus grande que le WEF à Davos à planifier et à mener (nombre)	0	1	0
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	264	500	286
Disponibilité: la disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée			
- Disponibilité de base des corps de troupe et des états-majors à disponibilité élevée (%)	80	80	80
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	80
Prestations des Forces aériennes: la protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés			
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	100	100	100
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans un délai d'une heure (%)	100	100	100
Prestations de la police militaire: les tâches primaires définies dans les lois et ordonnances sont accomplies et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger effectués			
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	289	272	298
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	233	250	213
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. TIGER, AMBA CENTRO) (nombre)	50	50	61

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Des écarts ont été constatés dans les domaines suivants :

Opérations et engagements : dans l'ensemble, plus d'engagements ont eu lieu que prévu. De l'aide en cas de catastrophe a été apportée en Valais et au Tessin suite aux violents orages qui ont entraîné des inondations. Deux engagements importants ont également été mis en place au profit du Forum économique de Davos (WEF) et de la conférence du Bürgenstock. Aucun engagement dépassant l'importance du WEF n'a eu lieu. Les valeurs prévues pour la promotion de la paix correspondent aux ambitions du Conseil fédéral en la matière, à savoir 500 militaires au maximum. Dans les faits, 286 militaires ont été engagés, soit 22 de plus que pour l'exercice précédent. Cette hausse est due à la compagnie de transport (TPT Coy) du *Joint logistic support group*, dont la responsabilité a été transférée de l'Autriche à la Suisse au sein de la KFOR. Dans ce contexte, la valeur plafond du contingent de la SWISSCOY est passée de 195 à 215 militaires.

Prestations de la police militaire : l'objectif a été dépassé, les engagements effectifs ont été adaptés aux besoins en cours d'année.

GP 4 : LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, il permet de planifier et de gérer des prestations propres ou acquises, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire, et de gérer le cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus	280,0	316,3	284,2	-32,1	-10,1
Recettes d'investissement	3,6	4,9	3,3	-1,7	-33,6
Charges	2 425,2	2 582,7	2 431,8	-150,8	-5,8
Dépenses d'investissement	97,7	88,3	87,7	-0,6	-0,7

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Logistique: les prestations log. au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées			
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (% , min.)	91	90	90
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (% , min.)	85	80	80
Service sanitaire: le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins			
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	90	95	90
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	90	95	85
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	95	95	95

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Des écarts ont été constatés dans le domaine suivant :

Service sanitaire : la disponibilité de livraison des produits clés (médecine et produits pharmaceutiques) à l'armée a été inférieure aux attentes, car les difficultés d'approvisionnement en médicaments et en composants qui persistent dans le monde entier ont entraîné des retards. En raison de délais de préparation plus courts, les assortiments n'ont parfois pas pu être finalisés.

GP 5 : CYBER

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour planifier, gérer, exploiter et développer les technologies de l'information et de la communication (infrastructures, systèmes et applications) indispensables aux engagements de l'armée. De plus, il fournit des prestations dans l'espace électromagnétique et le cyberspace tout en répondant aux exigences en matière de capacités. Cela concerne les capacités opérationnelles dans les domaines de l'autoprotection, de l'action dans le cyberspace et dans l'espace électromagnétique, de la compréhension de la situation, de la conduite en réseau et du traitement sécurisé des données. En outre, le groupe fournit des prestations informatiques décisives pour l'engagement aux partenaires du Réseau national de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus	-	18,5	10,6	-8,0	-42,9
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	-	308,0	316,1	8,1	2,6
Dépenses d'investissement	-	14,8	13,9	-0,8	-5,6

OBJECTIFS

	C 2023	B 2024	C 2024
Stratégie: la Conception générale cyber est mise en œuvre			
- Mise en place org cdmt Cyber, NDP, phase initiale, prod dès nœuds nationaux, premiers retours prest critiques pour eng OFIT vers cdmt Cyber (% , min.)	-	20	20
Disponibilité: la disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés			
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 3)	2,6	3,0	2,7
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,0	4,0	4,1

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande partie. Des écarts ont été constatés dans le domaine suivant :

Disponibilité : la disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 a atteint une valeur de 2,7 au lieu de 3. Neuf corps de troupe étaient complètement opérationnels à la fin de 2024. Quatre autres présentent toutefois encore des lacunes dans les domaines de la conduite, du personnel, de l'instruction ou de la logistique, et ne sont donc que partiellement opérationnels. Les réactions transmises par les bénéficiaires de prestations dans le cadre des engagements étaient néanmoins positives. Tous les engagements et prestations de soutien ont pu être honorés conformément aux accords passés avec les bénéficiaires.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes		353 876	378 747	330 920	-47 827	-12,6
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	352 327	373 819	321 528	-52 291	-14,0
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	3 661	4 928	3 277	-1 650	-33,5
E102.0115	COVID: remboursement de matériel sanitaire	-2 112	-	6 114	6 114	-
Transactions extraordinaires						
Charges / Dépenses		7 804 719	7 457 369	7 300 829	-156 539	-2,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 686 574	4 932 572	4 790 410	-142 161	-2,9
	<i>Compensation du supplément</i>		-20 000			
	<i>Transfert de crédits</i>		-30 323			
	<i>Cession</i>		24 375			
	<i>Dépassement de crédit de 1 % / 10 mio (art. 36, al. 2, LFC)</i>		10 000			
	<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		7 400			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	206 844	103 648	102 444	-1 204	-1,2
	<i>Transfert de crédits</i>		-8 450			
	<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		12 300			
A202.0100	Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	743	386	187	-199	-51,6
A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement	2 236 744	2 364 932	2 363 098	-1 834	-0,1
	<i>Transfert de crédits</i>		40 000			
	<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		324 932			
A202.0185	COVID: acquisition de matériel sanitaire	152 894	-	-8 400	-8 400	-
A202.0196	COVID: réévaluation, matériel médical	467 406	-	-	-	-
Domaine des transferts						
<i>GP 2: Instruction</i>						
A231.0100	Instruction hors du service	1 692	1 922	1 550	-371	-19,3
A231.0102	Contributions au tir	6 780	8 800	6 790	-2 010	-22,8
<i>GP 3: Opérations</i>						
A231.0101	Formation aéronautique	2 219	2 500	2 154	-346	-13,9
A231.0103	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	42 822	42 609	42 596	-13	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	352 326 575	373 819 000	321 527 664	-52 291 336	-14,0
Recettes courantes	348 981 233	371 719 000	318 397 600	-53 321 400	-14,3
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	3 345 342	2 100 000	3 130 064	1 030 064	49,1

Les recettes courantes de la Défense proviennent en grande partie de l'imputation interne des prestations (IP) : prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse Immobilier (prestations d'intendance, utilisation et remise en état d'immeubles), prestations informatiques fournies par le commandement Cyber à ses bénéficiaires de prestations, prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) et location de véhicules et de matériel. À cela s'ajoutent principalement les recettes suivantes : remboursements pour l'utilisation de véhicules de service à des fins privées ; remboursements des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'ONU ; compensations pour utilisation et prestations de service ; recettes provenant de la vente de munitions à des sociétés de tir et à des tiers ; excédents de recettes résultant de la mise hors service du matériel de l'armée suite aux remplacements de systèmes et au développement de l'armée ; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et recettes provenant de la location à des tiers des capacités d'utilisation de simulateurs de vol. Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif comprennent, entre autres, l'inscription de prestations propres à l'actif, telles que les réévaluations de stock ou les productions de la Pharmacie de l'armée (PharmA).

Les recettes courantes sont inférieures de 53,3 millions au montant inscrit au budget. Les revenus provenant de l'imputation des prestations d'intendance réalisées sur le parc immobilier sont inférieurs de 30 millions : les coûts énergétiques ont été moins élevés que prévu (- 15,4 mio), la consommation de mazout a baissé (- 2,1 mio) et le volume des prestations fournies a diminué, entraînant le repli des montants imputés à ce titre (- 14 mio). Cet écart s'explique dans une large mesure par la clôture anticipée de la comptabilité de l'exercice 2024 en raison de la migration vers S4 / HANA. De plus, les revenus provenant de l'imputation des prestations informatiques du commandement Cyber ont également diminué (- 8 mio), car moins de prestations ont pu être fournies à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en faveur des systèmes d'alarme et de communication sécurisée (retards dans le projet Polycom). Une baisse des revenus a également été enregistrée au titre des prestations de service (- 7,9 mio), notamment en ce qui concerne le STAC (- 4,4 mio), et au titre des ventes (- 3,3 mio). Il y a par exemple eu moins de ventes de munitions aux sociétés de tir en raison d'une demande moins élevée (- 2,1 mio).

Une hausse des revenus de 1 million a été enregistrée pour les variations de l'évaluation du patrimoine administratif. Plus de stocks ont été inscrits à l'actif (+ 0,2 mio) et davantage de gains comptables ont été réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles (+ 0,8 mio).

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 35. O du DDPS du 11.12.2003 sur le tir (RS 512.311), annexe 7.

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes d'investissement	3 660 879	4 927 500	3 277 387	-1 650 113	-33,5

Ce poste comprend principalement les recettes issues de la vente de véhicules de service. Moins de véhicules et de machines ont été vendus que prévu en raison d'une diminution de la demande (- 1,6 mio).

Base légale

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

E102.0115 COVID: REMBOURSEMENT DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	-2 111 687	-	6 114 474	6 114 474	-
Recettes courantes	-	-	6 114 474	6 114 474	-
Recettes d'investissement	-2 111 687	-	-	-	-

C'est sur ce poste que sont comptabilisées les doses de vaccin contre le COVID-19 vendues aux cantons et administrées à la population suisse. Une institution commune de la Confédération et des cantons, conformément à la LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), communique chaque trimestre à la défense le nombre de personnes vaccinées. Les doses correspondantes sont facturées. Les recettes s'élèvent à 6,1 millions, dont 6 millions concernent des remboursements portant sur le dernier trimestre 2023 et le premier semestre 2024. Peu de remboursements ont eu lieu au deuxième semestre, et aucun n'est attendu en 2025.

Base légale

O 3 du 19.6.2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (O 3 COVID-19 ; RS 818.101.24), art. 14 à 18.

Remarque

Voir A202.0185 « COVID : acquisition de matériel sanitaire ».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	4 686 574 297	4 932 571 600	4 790 410 150	-142 161 450	-2,9
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-8 548 900</i>			
Charges de fonctionnement	4 686 574 297	4 932 571 600	4 790 410 150	-142 161 450	-2,9
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	4 014 112 925	4 203 440 600	4 218 149 688	14 709 088	0,3
Dépenses de personnel	1 447 185 959	1 442 739 500	1 441 958 856	-780 644	-0,1
<i>dont location de services</i>	<i>11 604 889</i>	<i>3 631 800</i>	<i>2 203 715</i>	<i>-1 428 085</i>	<i>-39,3</i>
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	<i>47 903 516</i>	<i>53 122 400</i>	<i>50 370 772</i>	<i>-2 751 628</i>	<i>-5,2</i>
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 566 915 421	2 760 701 100	2 776 185 434	15 484 334	0,6
<i>dont informatique</i>	<i>222 649 235</i>	<i>274 696 000</i>	<i>281 263 112</i>	<i>6 567 112</i>	<i>2,4</i>
<i>dont conseil</i>	<i>8 397 512</i>	<i>17 978 500</i>	<i>6 027 221</i>	<i>-11 951 279</i>	<i>-66,5</i>
<i>dont loyers et fermages</i>	<i>977 219 526</i>	<i>1 050 394 800</i>	<i>1 048 189 484</i>	<i>-2 205 316</i>	<i>-0,2</i>
<i>dont dépenses d'exploitation de l'armée</i>	<i>872 167 672</i>	<i>930 266 000</i>	<i>974 084 166</i>	<i>43 818 166</i>	<i>4,7</i>
Dépenses financières	11 545	-	5 398	5 398	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	672 461 372	729 131 000	572 260 462	-156 870 538	-21,5
Postes à plein temps (Ø)	9 578	9 226	9 483	257	2,8
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	<i>396</i>	<i>405</i>	<i>425</i>	<i>20</i>	<i>4,9</i>

Au total, les charges de fonctionnement sont inférieures de 142 millions au montant budgétisé. Alors que les dépenses avec incidence sur le frein à l'endettement (AIFE) sont inférieures de 16 millions aux montants prévus, les dépenses liées à l'imputation des prestations y sont supérieures d'environ 31 millions (en particulier pour l'acquisition de prestations informatiques auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT]). Quant aux dépenses sans incidence sur le frein à l'endettement (SIFE), elles affichent une diminution de 157 millions (notamment en raison de la baisse des amortissements liés au matériel d'armement).

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les 1,4 milliard de francs disponibles pour les dépenses de personnel ont été presque entièrement utilisés (- 0,8 mio). La location de services dans le domaine informatique enregistre une diminution (- 1,4 mio) en raison de la pénurie de personnel qualifié et de retards de projet. S'agissant des opérations de promotion de la paix, les 2,8 millions alloués n'ont pas été utilisés, car il a été difficile de trouver des candidats appropriés. Des changements organisationnels ont en outre pu être mis en œuvre sans plan social (- 3 mio) et le financement de rentes transitoires pour les militaires de carrière a été plus bas que prévu (- 1,3 mio). Pour les autres dépenses de personnel, un montant moins important que budgété a été dépensé (- 0,3 mio). Cette baisse a été contrebalancée par l'augmentation d'autres dépenses : par suite d'une modification de la LF du 25.9.1952 sur les allocations pour perte de gain (LAPG ; RS 834.1), la Défense doit rembourser une partie des indemnités versées par la Caisse de compensation. Une provision d'un montant de 10 millions a par conséquent été constituée. En outre, les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont été augmentées de 1,8 million.

L'effectif moyen annuel du personnel de la Défense (y c. promotion de la paix) était de 9483 EPT, soit 257 EPT de plus que budgété (+ 2,8 %). Cette comparaison porte sur le nombre théorique de postes pouvant être financé par les ressources prévues au budget et le nombre moyen d'EPT engagés pendant l'exercice. L'écart est imputable à des facteurs tels que la prudence budgétaire, l'évolution en matière de personnel et de salaires, l'occupation de postes vacants et les modifications de l'organisation (développement des capacités du commandement Cyber).

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation ont été supérieures de 15,5 millions au crédit disponible.

Informatique : les dépenses de 281,3 millions ont été consacrées à l'exploitation (250 mio) et à des projets (31,3 mio). Les principaux projets informatiques ont été les suivants : dissociation de la bureautique de la Défense (11,2 mio), numérisation de l'armée de milice (10,7 mio), système d'alarme D et système d'aide au commandement et de conduite des opérations de la Police militaire (2,5 mio), système de ravitaillement central de la BLA (1 mio), système de gestion des transports de la Confédération (1,5 mio), dissociation des applications spécialisées (1,4 mio) et base de données pour le sport (1,1 mio).

Le besoin supplémentaire de 6,6 millions découle de ce qui suit : environ 28 millions de moins ont été dépensés dans le domaine AIFE, mais 35 de plus dans celui de l'imputation des prestations. Ces 35 millions ont été nécessaires pour acquérir des prestations supplémentaires de l'OFIT en lien avec le fonctionnement des postes de travail (+ 22,1 mio), ainsi que pour financer les projets de dissociation de la bureautique (+ 9,8 mio) et de numérisation de l'armée de milice (+ 3,2 mio). Les dépenses ont augmenté

de 60 millions par rapport à l'exercice précédent. D'une part, des charges supplémentaires de 147 millions ont été enregistrées au titre de l'acquisition de prestations informatiques auprès de l'OFIT. Cette hausse est due au fait que l'ancienne Base d'aide au commandement ayant été dissoute à la fin de l'exercice 2023, c'est l'OFIT qui fournit désormais ces prestations à la Défense en appliquant l'imputation des prestations. D'autre part, les dépenses informatiques AIFE de la Défense ont diminué de 90 millions par suite de cette réorganisation.

Conseil : les 6 millions ont principalement été utilisés pour des expertises et des conseils spécialisés fournis par l'OFPP au profit du commandement de l'Instruction (cdmt Instr) et de la BLA (2,1 mio), des évaluations dans le domaine du personnel (0,8 mio) et de l'informatique (0,3 mio), des expertises et des conseils techniques généraux au profit de la BLA, du cdmt Instr et de l'État-major de l'armée (0,5 mio), des projets d'applications techniques et d'optimisation des processus (0,3 mio), et une étude de l'Université de Berne sur les traitements injustes à l'armée (0,1 mio). Le solde de crédit de 12 millions provient entre autres du projet de développement à long terme de la Défense et de l'armée (- 4,2 mio), car en raison de changements organisationnels au sein de celui-ci, il a été décidé de ne pas confier d'autres mandats à l'entreprise externe. Par ailleurs, les prestations de conseil ont été globalement moins sollicitées.

Loyers et fermages : les loyers ont été inférieurs de 2,2 millions aux chiffres prévus en raison de l'utilisation provisoire d'ouvrages de la Défense par le Secrétariat d'État aux migrations pour héberger des personnes en quête de protection venues d'Ukraine. Les loyers ont été plus élevés (+ 69 mio) que lors de l'exercice précédent en raison du renchérissement, de la hausse du niveau des taux et de la croissance du parc immobilier.

Dépenses d'exploitation de l'armée : les 974 millions ont été consacrés au matériel de remplacement et à la maintenance (MRM ; 711 mio), au logement et à la subsistance de la troupe (74 mio), à la solde (70 mio), aux autres dépenses d'exploitation (56 mio), au transport et au carburant (42,4 mio) et à la promotion de la paix (20,4 mio). Les dépenses supplémentaires de 43,8 millions se répartissent entre le MRM (+ 20,3 mio) pour remettre en état et réactiver d'anciens systèmes en vue d'améliorer la capacité de défense de l'armée, les autres dépenses d'exploitation (+ 15,2 mio), et le transport et le carburant (+ 6,4 mio). Ce surcoût a notamment été engendré par le fait que le nombre de jours de service effectués a été plus élevé que prévu ainsi que par la hausse des prix des CFF. Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses d'exploitation de l'armée sont plus élevées (+ 102 mio), leur hausse résultant au premier chef de la croissance MRM (+ 89 mio) évoquée ci-devant.

Les charges de biens et services et charges d'exploitation restantes s'élevant à près de 466 millions ont surtout été utilisées pour des prestations d'intendance réalisées sur le parc immobilier (160 mio), des prestations de service externes (141 mio), des impôts et taxes (38,4 mio), des dépenses de matériel (18,2 mio), des transports et des carburants (17,7 mio) et d'autres dépenses d'exploitation (10,9 mio). Elles sont inférieures d'environ 21 millions au montant budgété, ce qui s'explique principalement par une diminution des prestations d'intendance sur le parc immobilier (- 16,1 mio) résultant d'une consommation en électricité et de dépenses de remise en état des ouvrages moindres. Un recul de 10,3 millions a été enregistré au titre des autres dépenses d'exploitation, tandis que les dépenses ont progressé de 8,8 millions au titre des prestations de service externes, en particulier pour les systèmes satellites d'observation Composante Spatiale Optique.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les 572 millions ont été nécessaires principalement pour les amortissements de biens d'armement (473 mio) et des immobilisations corporelles conformément à la durée d'utilisation des biens meubles, de l'informatique et des logiciels, et pour des pertes sur sorties d'immobilisations. La diminution des amortissements (- 157 mio) s'explique par la prolongation du délai pour les systèmes principaux et par la correction, au printemps, d'une comptabilisation incorrecte en cas de modification de la durée d'utilisation.

Les besoins supplémentaires dans le domaine de l'imputation des prestations ont été compensés, en fonction des besoins, par une diminution des charges d'amortissement.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 26,1 mio) : 25,8 millions de l'Office fédéral du personnel pour la retraite des membres des catégories particulières de personnel (9,5 mio), les apprentis (8 mio), l'accueil extra-familial pour enfants (3,9 mio), les stagiaires (2,1 mio), la compensation des effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire (1,3 mio) et l'intégration professionnelle (0,9 mio) ; 0,3 million de la Chancellerie fédérale (secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Confédération [TNI]) pour financer la dissociation de la bureautique de la Défense.
- Cession (- 1,8 mio) au Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) en faveur de son budget.
- Transferts de crédits (+ 12,3 mio) : 8,8 millions de l'enveloppe budgétaire « Investissements » de la Défense pour couvrir les besoins supplémentaires du MRM ; 2 millions d'armasuisse pour transférer 10 EPT à l'Autorité de l'aviation militaire, 1,5 million de l'OFIT pour le sas de données IBEX.

- Transferts de crédits (- 42,7 mio) : 40 millions en faveur du crédit ponctuel « Charges et investissements en matière d'armement » (Défense) afin de couvrir les dépenses supplémentaires et de financer Air2030, 1,5 million à l'Office fédéral des constructions et de la logistique afin de renforcer les normes de sécurité sur deux emplacements, 606 400 et 12 700 francs à l'OFIT pour régler un sinistre lors d'un transport et pour investir dans Remedy, 498 500 francs au SEPOS pour couvrir des dépenses de personnel et des mesures salariales 2024, 60 000 francs à l'Office fédéral du sport en faveur de l'initiative stratégique sportif.
- Supplément I 2024 : compensation du crédit supplémentaire du DFAE pour le déminage humanitaire (- 20 mio).
- Dépassement de crédit, selon l'art. 36 de la LF du 25.4.2006 sur les finances (LFC ; RS 671.0) qui autorise un dépassement de 1 % : 10 millions pour les dépenses supplémentaires du MRM.
- Dépassement de crédit (7,4 mio) : utilisation de réserves affectées pour l'acquisition de comprimés d'iode.

Remarques

Crédits d'engagements en cours « Systèmes Dissociation des prestations informatiques de base DDPS » (V0371.00) et « Satellites d'observation CSO » (V0328.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement liquidé « Préparation en vue d'une pandémie 2020–2024 » (V0249.01), voir tome 1A, ch. D 21.

Plafond des dépenses « Armée 2021–2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	206 843 562	103 648 000	102 443 739	-1 204 261	-1,2
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>3 850 000</i>			
Dépenses courantes	-439 206	-	3 213	3 213	-
Dépenses d'investissement	207 282 768	103 648 000	102 440 526	-1 207 474	-1,2

Les dépenses d'investissement de la Défense sont composées principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de produits d'entretien pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique interne. Ce crédit comprend aussi l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de véhicules de service.

Les 102 millions ont été utilisés principalement pour les stocks (68 mio), les véhicules (15 mio) et le matériel informatique (13,5 mio). La valeur moins élevée (1,2 mio) s'explique en premier lieu par une diminution des dépenses pour l'acquisition de matériel informatique.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de l'OFIT s'élevant à 350 000 francs pour installer les composants de transmission du réseau optique de la Confédération.
- Transfert de crédit de 8,8 millions en faveur de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » de la Défense pour couvrir les besoins supplémentaires du MRM.
- Dépassement de crédit (12,3 mio) : utilisation de réserves affectées pour financer le système national d'échange de données sécurisé (SEDS).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses « Armée 2021–2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	2 236 744 037	2 364 932 000	2 363 097 933	-1 834 067	-0,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>364 932 000</i>			
Dépenses courantes	942 811 413	984 932 000	1 002 669 795	17 737 795	1,8
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	267 871 487	440 000 000	439 540 475	-459 525	-0,1
Dépenses d'investissement	1 026 061 137	940 000 000	920 887 664	-19 112 336	-2,0

Le crédit « Charges et investissements en matière d'armement » englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler, BER), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), de même que l'acquisition de munitions d'engagement et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI).

Les fonds disponibles, d'un montant de 2,4 milliards, ont été épuisés à 1,8 million près. Les dépenses d'armement courantes ont été dépassées de 17,7 millions. En revanche, les investissements en matière d'armement ont été de 19,1 millions inférieurs.

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve par la voie du message sur l'armée les crédits d'engagement demandés pour les acquisitions d'armement. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit « Charges et investissements en matière d'armement ». Les importations de matériel d'armement sont soumises à la TVA. La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets d'importations de matériel encore non précisés.

En 2024, la Défense a dépensé au total 1317 millions pour l'acquisition de grands biens d'armement, soit environ 25 millions de plus que le volume disponible (budget et mutations en cours d'année) mais 84 millions de moins que lors de l'exercice précédent. Le montant supplémentaire a été compensé dans le cadre du crédit ponctuel « Charges et investissements en matière d'armement ». Les fonds ont principalement été utilisés pour des paiements en lien avec Air2030 (prochain avion de combat et défense sol-air de longue portée) et pour un achat précoce dans le cadre des projets d'acquisition du mortier 12 cm 16 (munition) et de maintien de la valeur du système de surveillance de l'espace aérien Florako. La hausse continue des prix a également eu des répercussions sur les projets de maintien de la valeur du camion léger 4x4 tt Duro I, de maintien de la valeur des chars de grenadiers 2000 et de système d'exploration tactique, plateforme incluse. En raison de la situation géopolitique tendue qui perdure, l'industrie a connu cette année des problèmes d'approvisionnement et des pénuries de ressources. Ces difficultés se sont notamment répercutées sur les projets de système de drones d'exploration 15 (ADS 15), de centre de calcul DDPS, de système modulaire d'habillement et d'équipement pour les engagements militaires, et d'armes polyvalentes à épauler (APE).

BER

Les ressources destinées à préserver la disponibilité opérationnelle de l'armée sur le plan matériel sont utilisées pour remplacer le matériel de l'armée et maintenir sa valeur. Le crédit BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et les acquisitions subséquentes de matériel, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Quelque 386 millions ont été dépensés pour le BER en 2024, soit 16 millions de plus que le montant disponible. Ces dépenses supplémentaires sont dues, d'une part, à un déroulement plus efficace des acquisitions dans les domaines de l'aide au commandement, de l'approvisionnement, du service de transport et du matériel aéronautique, et, d'autre part, au renchérissement croissant. Le montant supplémentaire a été compensé dans le cadre du crédit ponctuel « Charges et investissements en matière d'armement ».

EEP

Le crédit EEP garantit le développement continu de l'armée par le biais de son matériel. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

La Défense a dépensé environ 117 millions au titre d'EEP, soit près de 23 millions de moins que prévu. Cette baisse s'explique par des retards liés à une pénurie des ressources au niveau de l'industrie, par des difficultés techniques dans la phase d'évaluation et par des délais de livraison rallongés.

BMI

Les acquisitions portent sur des munitions spéciales et des munitions d'engagement, d'exercice et de sport. Le crédit sert aussi au maintien de la capacité d'engagement des munitions, à la gestion et à la révision des munitions, ainsi qu'à l'élimination et à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

Durant l'exercice sous revue, 104 millions ont été dépensés pour les BMI, soit 19 millions de moins que le montant budgétisé. Une pénurie de poudre propulsive sur le marché mondial a entraîné des délais de livraison plus longs. Des difficultés techniques dans la fabrication des munitions entrent également en ligne de compte.

Pour ce qui est de l'inscription à l'actif des biens d'armement (y c. munitions), il a été décidé d'adapter, depuis 2017, la valeur au bilan des munitions à la valeur des stocks à la fin de chaque année. La différence estimée est portée au budget, puis corrigée en fin d'exercice. Sur les 170 millions budgétés, 120 millions ont été utilisés. En raison de mises hors service et de liquidations de munitions, la valeur des stocks a été revue à la baisse : en plus des 50 millions encore disponibles, 270 millions supplémentaires ont été nécessaires pour la mise hors service de matériel lié aux munitions. Cette dernière n'a été mandatée qu'en 2024 et n'a donc pas pu être prise en compte dans le cadre de la budgétisation de la même année. C'est pourquoi un dépassement de crédit SIFE a dû être demandé.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 40 millions de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » de la Défense pour couvrir l'excédent de planification et financer Air2030.
- Dépassements de crédit (+ 54,9 mio) suite à l'utilisation de réserves affectées : 34,1 millions pour le maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS WE), 8,9 millions pour les APE, 6,9 millions pour le mortier 8,1 cm 19 (munition), 4 millions pour la surveillance de l'espace aérien Florako et le maintien de la valeur du système Flores (Flores WE), et 1 million pour l'équipement de protection individuelle NBC (EPINBC 23).
- Dépassement de crédit SIFE de 270 millions pour la réforme de matériel lié aux munitions.

Base légale

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat ; RS 514.20).

Remarques

Crédits d'engagement ouverts : voir tome 1B, ch. B 1 :

Programmes d'armement (PA) 2015–2024 (V0260.00–V0260.06, V0276.00–V0276.06, V0298.00–V0298.03, V0314.00–V0314.04, V0329.00–V0329.03, V0348.00–V0348.04, V0361.00–V0361.05, V0381.00–V0381.03, V0394.00–V0394.02, V0410.00–V0410.05)

BER 2019–2024 (V0329.05, V0348.06, V0361.07, V0381.05, V0394.04, V0410.07)

EEP 2019–2024 (V0329.04, V0348.05, V0361.06, V0381.04, V0394.03, V0410.06)

BMI 2019–2024 (V0329.06, V0348.07, V0361.08, V0381.06, V0394.05, V0410.08)

Programme Systèmes ERP Défense / armasuisse (V0351.00)

Crédits d'engagement liquidés : voir tome 1A, ch. D 21 :

PA 2014 (V0250.00–02), BER 2018 (V0314.06), EEP 2018 (V0314.07), BMI 2018 (V0314.07)

Plafond des dépenses « Armée 2021–2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

A202.0185 COVID: ACQUISITION DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24–B24 en %
Total	152 894 398	-	-8 400 000	-8 400 000	-
Dépenses courantes	30 601 852	-	-8 400 000	-8 400 000	-
Dépenses d'investissement	122 292 546	-	-	-	-

Ce crédit ponctuel couvre les acquisitions de la Défense (BLA, Pharma) pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (vaccins, médicaments). Pour soutenir l'approvisionnement des cantons, des organisations d'utilité publique (par ex. Croix-Rouge suisse) et de tiers (laboratoires, pharmacies, etc.), des biens médicaux importants peuvent être acquis par la Confédération si les canaux d'acquisition habituels ne permettent pas de couvrir les besoins. La Pharma est compétente pour ces acquisitions effectuées en exécution des commandes de l'Office fédéral de la santé publique.

Aucun montant n'a été budgété pour l'exercice sous revue s'agissant des acquisitions de matériel sanitaire et de vaccins contre le COVID-19.

Une provision de 8,4 millions avait été constituée en 2023 pour pouvoir régler en 2024 le solde des factures de vaccins Novavax en suspens. Étant donné que Novavax n'a pas été en mesure de livrer les doses restantes, la provision a été dissoute.

Base légale

O 3 du 19.6.2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (O 3 COVID-19 ; RS 818.101.24), art. 14 à 18.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé « COVID : acquisition de matériel sanitaire et de vaccins » (V0355.00), voir tome 1A, ch. D 21.

Voir A102.0115 « COVID : remboursement de matériel sanitaire ».

A202.0196 COVID: RÉÉVALUATION, MATÉRIEL MÉDICAL

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif	467 406 360	-	-	-	-

Ce crédit ponctuel permet de comptabiliser les réévaluations des vaccins et du matériel sanitaire COVID-19 en stock. Puisqu'il s'agit pour le matériel acquis (vaccins entre autres) de marchandises périssables, il doit être détruit en cas de dépassement de la durée maximale de stockage.

Tous les vaccins contre le COVID-19 encore disponibles ont été amortis dans le compte d'État 2023. En 2024, des doses ont encore été éliminées physiquement sans faire l'objet d'écritures comptables puisque la valeur complète avait déjà été corrigée.

En ce qui concerne le matériel sanitaire, seules les marchandises dont la valeur cumulée s'élève à au moins 1 million doivent être inscrites au bilan et ajustées. En 2024, cela ne concerne plus que les appareils de respiration, qui ont été intégrés au stock de l'armée et dont la valeur a été corrigée par le biais de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » (6,7 mio).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	-	163 132 000	163 132 000
Constitution à partir du compte 2023	-	15 351 900	15 351 900
Dissolution/utilisation	-	-74 632 000	-74 632 000
Transactions distinctes	-	17 650 000	17 650 000
État au 31.12.2024	-	121 501 900	121 501 900
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	2 570 000	2 570 000

Utilisation de réserves

Des réserves affectées d'un total de 74,6 millions ont été utilisées comme présenté ci-dessous. De plus, la Défense a reçu 13 millions pour le SEDS de la part de l'OFPP et 4,7 millions du Secrétariat général du DDPS pour la dissociation de la bureautique de la Défense.

— IFASS WE 34,1 millions

En 2021, des retards ont été enregistrés en raison de difficultés techniques avec la nouvelle antenne et le premier capteur mobile. Les chaînes d'approvisionnement ont également été affectées de manière durable par le COVID-19. Les retards ont pu être rattrapés, de sorte que le paiement a été effectué en 2024.

— SEDS 12,3 millions

L'OFPP a transféré 13 millions de réserves affectées à la Défense (commandement Cyber) pour des composants réseau destinés au raccordement de sites cantonaux dans le cadre du sous-projet Réseau de données sécurisé plus (RDS+). Ces composants ont été achetés cette année par le commandement Cyber et activés dans sa comptabilité des immobilisations.

— APE 8,9 millions

Les défauts constatés au niveau du détonateur ayant pu être corrigés par le partenaire industriel, le deuxième lot a été réceptionné avec succès. Des paiements ont donc été réalisés.

— Acquisition par la PharmA de comprimés d'iode destinés à la population suisse (rayon de 50 km autour des centrales nucléaires) 7,4 millions

3,3 millions de comprimés, dont la livraison était initialement prévue pour 2023, ont été livrés et payés en 2024.

— Mortier 8,1 cm 19 6,9 millions

En raison de difficultés techniques et de restrictions liées au COVID-19, les tirs d'essai prévus pour 2021 n'ont pas pu être réalisés. Cela a été rattrapé en 2024, ce qui a entraîné le déblocage des paiements correspondants.

- Flores WE 4 millions

En raison de retards dans le sous-projet de maintien de Flores, la troisième station radar a dû être transformée en 2023. En 2024, la transformation de la quatrième et dernière installation a été achevée. Des paiements ont donc pu être effectués.

- EPINBC 23 1 million

Grâce à des efforts considérables, tous les retards ont pu être rattrapés en resserrant le calendrier de livraison et en optimisant les quantités entre tenues d'engagement et tenues d'instruction.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (121,5 mio) sont destinées aux projets suivants : ADS 15 (62,4 mio), APE (40,7 mio), dissociation de la bureautique de la Défense (6,5 mio), mortier 8,1 cm 19 (5,1 mio), compensation de CO₂ dans le cadre du train de mesures sur le climat de l'administration fédérale (2,6 mio), tablettes Electronic Flight Bag (2,5 mio), système de gestion des transports de la Confédération (1 mio) et SEDS (0,7 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre de la clôture des comptes 2024, la Défense demande que de nouvelles réserves affectées d'un montant de 2,6 millions soient constituées comme suit (crédits A200.0001 « Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire] » et A202.0101 « Charges et investissements en matière d'armement ») :

- Remplacement du système 2020 de mesure météo
au sol des aérodromes 1 200 000 francs

Le système des bases aériennes doit être remplacé (fin du cycle de vie). Le nouveau système prévoit l'utilisation de serveurs sur place. Afin de préserver la protection informatique de base de la Confédération, des zones de serveurs et clients sécurisées doivent être mises en place. La complexité du projet a entraîné des retards.

- Centres de calcul DDPS / Confédération 2020 1 370 000 francs

En tant que partie de la nouvelle plateforme de numérisation, le projet est coordonné étroitement avec les projets axés sur la nouvelle organisation du commandement Cyber en vue de la conception de terminaux militaires permettant un accès sécurisé à la plateforme des centres de calcul qui sera mise en place. En raison de retards de livraison de la part de Swisscom, tous les lots n'ont pas pu être réceptionnés comme prévu et tous les paiements n'ont pas pu être effectués.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : INSTRUCTION

A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	1 691 904	1 921 500	1 550 155	-371 345	-19,3

Ce crédit de subvention comprend les dépenses pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

La baisse des dépenses de 0,4 million s'explique par le fait que le nombre de participants à l'instruction prémilitaire a été moins important que prévu et qu'aucune manifestation des championnats du monde CISM et du tournoi régional de parachutisme n'a eu lieu en Suisse.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, et 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et associations faitières militaires (OAAF ; RS 512.30), art. 5 et 11.

Remarque

Plafond des dépenses « Armée 2021-2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	6 780 361	8 800 000	6 790 311	-2 009 689	-22,8

Les contributions aux exercices de tir se composent principalement des éléments suivants : prestations fournies à des fédérations et sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs ; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires ; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Elles sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations et sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

Vu l'adoption de la motion 23.3594 (Non à l'augmentation du prix des munitions, pour ne pas nuire à la volonté de servir des tireurs) le 12.12.2023 par les Chambres fédérales, la révision de l'O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31) n'a pas pu entrer en vigueur le 1.1.2024. Le subventionnement des munitions GP11 n'a donc pas été adapté, les tireurs continuent à payer 30 centimes au lieu de 60. En contrepartie, les subventions aux sociétés de tir n'ont pas été augmentées. Le montant supplémentaire (1,6 mio) prévu dans le crédit n'a pas été nécessaire.

Outre les contributions mentionnées ci-dessus, les sociétés de tir reçoivent de la Confédération des munitions d'ordonnance, en partie gratuites et en partie à acheter (au prix fixé par le DDPS, voir art. 38, let. a et b, de l'ordonnance sur le tir). L'armée acquiert ces munitions par le biais du crédit A202.0101 « Charges et investissements en matière d'armement » (partie BMI). Les réductions dont bénéficient les acquéreurs ne figurent pas sous le présent crédit, mais sont expliquées brièvement ci-après dans un souci de transparence.

Les sociétés de tir utilisent les munitions gratuites pour le PO, le tir en campagne et les cours pour jeunes tireurs. En 2024, quelque 100 000 personnes astreintes au tir et 62 500 volontaires ont effectué le PO. Le tir en campagne (non obligatoire) a réuni environ 126 500 personnes, et les cours pour jeunes tireurs environ 8450 individus âgés de 15 à 20 ans. Pour ces activités, le DDPS a remis gratuitement des cartouches de fusil et de pistolet pour un montant avoisinant les 6,4 millions, ce qui correspond à des charges nettes de près de 3,8 millions (coûts de stockage et de transport non compris). Les munitions vendues à prix réduit pour les exercices de tir hors du service (fusil et pistolet) ont totalisé environ 21,7 millions de cartouches, d'une valeur de quelque 12,5 millions (coûts de stockage et de transport non compris). Les sociétés de tir ont payé environ 6,6 millions pour ces munitions et ont donc bénéficié de réductions de prix se chiffrant à 5,9 millions.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 2, et art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41.

Remarque

Plafond des dépenses « Armée 2021-2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : OPÉRATIONS**A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE**

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	2 218 767	2 500 000	2 153 717	-346 283	-13,9

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, notamment, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

Les incertitudes professionnelles croissantes dans le secteur de l'aviation se reflètent par une baisse de l'attractivité et par des exigences élevées à l'égard de la profession (conditions salariales, convention collective de travail des pilotes, etc.). Cela se répercute également sur le nombre de participants aux stages d'instruction aéronautique préparatoire, c'est pourquoi un montant de 0,3 million n'a pas été utilisé.

Base légale

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA ; RS 748.0), art. 103a.

Remarque

Plafond des dépenses « Armée 2021-2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	42 822 303	42 609 000	42 595 870	-13 130	0,0

Ce crédit de subvention comprend les indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères. Les accords passés avec trois cantons (GE, BE et VD) et une ville (Zurich) établissent des règles visant à garantir les obligations de protection découlant du droit international public à l'égard des représentations diplomatiques et consulaires situées sur leur territoire. Les polices cantonales et municipales garantissent la sécurité et la mise en œuvre. Le Service fédéral de sécurité du Département fédéral de justice et police détermine le niveau de risque. La Confédération verse aux cantons et à la ville 80 % des montants forfaitaires pour les assistants de police (150 000 fr.) et les organes de sécurité privés (80 000 fr.).

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI ; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF ; RS 120.72), art. 12a.

Remarques

Crédit d'engagement ouvert « Tâches extraordinaires de protection 2024-2027 » (V0341.01), voir tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses « Armée 2021-2024 » (Z0060.01, commun à plusieurs unités administratives), voir tome 1B, ch. B 2.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts / utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluation, acquisition initiale et acquisitions subséquentes, pour le DDPS, de systèmes à haute complexité technique dans les domaines de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de services à l'intention de l'ensemble de l'administration fédérale pour des catégories de marchandises fixées par la loi

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	4,4	7,0	3,4	-1,0	-21,9
Dépenses courantes	130,4	135,3	137,6	7,3	5,6
Dépenses propres	130,0	135,3	137,6	7,6	5,8
Dépenses financières	0,3	-	-	-0,3	-100,0
Autofinancement	-126,0	-128,3	-134,2	-8,2	-6,5
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-0,7	-5,6	-1,0	-0,4	-53,3
Résultat annuel	-126,6	-133,9	-135,2	-8,6	-6,8
Dépenses d'investissement	0,7	1,6	1,0	0,3	49,4

COMMENTAIRE

Les recettes courantes se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE, d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs et des gains de change. Les recettes inférieures (- 1,0 mio) par rapport à l'année précédente s'expliquent principalement par la diminution des remboursements de tiers et des peines conventionnelles.

Les dépenses de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) portent intégralement sur le domaine propre.

Les dépenses courantes sont constituées à 73 % de dépenses de personnel. Les dépenses supplémentaires (+ 7,3 mio) par rapport à 2023 sont avant tout dues à la hausse des dépenses de personnel (+ 3,6 mio) du fait de la poursuite de l'internalisation et de l'augmentation de l'effectif pour la réalisation de projets d'envergure. Une hausse en comparaison annuelle s'observe également au niveau des conseils en matière de projets d'acquisitions et des conseils juridiques (+ 2,6 mio). De même, les dépenses affectées à l'entretien de l'infrastructure de vol à Emmen (+ 1 mio) ont augmenté.

Les amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif ont reculé, car des pertes de change d'environ 0,3 million avaient été enregistrées en 2023.

Les dépenses d'investissement sont supérieures de 0,3 million à celles de l'année précédente, ce qui tient principalement au remplacement des amplificateurs du système de radar de l'installation d'essais en vol à Emmen, lequel était prévu l'année précédente et n'a été partiellement livré qu'en 2024.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Stratégie en matière de politique d'armement : décision de principe (atteint)

PROJETS 2024

- NAC et système DSA : contributions fournies en 2024 selon la planification (atteint)
- Systèmes ERP Défense / armasuisse : contribution d'armasuisse à la feuille de route ERPSYSVAR (atteint)
- Train de mesures sur le climat et mesures environnementales : atteinte des objectifs définis pour 2024 (atteint)

GP 1 : ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts / utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de services pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises fixées par la loi. Enfin, armasuisse soutient activement sa clientèle pendant la planification des projets et la phase d'utilisation, et contrôle si les investissements à l'étranger sont compensés par des contreparties en Suisse (affaires compensatoires).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	4,4	7,0	3,4	-3,6	-50,9
Charges et dépenses d'investissement	131,7	142,5	139,7	-2,9	-2,0

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Acquisitions: les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais			
- Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% , min.)	98	95	96
- Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% , min.)	92	95	98
- Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% , min.)	100	95	96
- Satisfaction de la clientèle (% , min.)	99	95	98
Procédures d'acquisition: les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées			
- Plaintes dans le cas de procédures susceptibles de recours (% , max.)	5	3	5

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été dépassés avec une exception :

Procédures d'acquisition (plaintes dans le cas de procédures susceptibles de recours) : dans le cadre des acquisitions devant faire l'objet d'un appel d'offres public (investissements, biens de consommation et services), des recours peuvent être déposés par des entreprises (soumissionnaires) en cas de non-adjudication. Au cours de l'exercice sous revue, trois recours ont été reçus, soit une part de 5 %. Deux recours concernant la même procédure et même un lot identique, étaient encore en instance devant le Tribunal administratif fédéral en fin d'année (réception en décembre 2024). Une procédure de recours a pu être terminée par un règlement extrajudiciaire. Il n'est pas possible de prévoir si des recours seront déposés et en quel nombre.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	4 403	7 006	3 438	-3 568	-50,9
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 403	7 006	3 438	-3 568	-50,9
Charges / Dépenses	131 713	142 516	139 664	-2 852	-2,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	131 713	142 516	139 664	-2 852	-2,0
<i>Transfert de crédits</i>		-2 054			
<i>Cession</i>		2 299			
<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		263			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total <i>recettes courantes</i>	4 403 499	7 006 000	3 437 698	-3 568 302	-50,9

Les recettes courantes d'armasuisse se composent des éléments suivants :

- compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock ;
- recettes issues des droits de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE ;
- revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'acquisition et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements ;
- remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Les recettes courantes sont inférieures de 3,6 millions au montant budgétisé, principalement en raison d'une diminution des remboursements en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs (par ex. cas FMS avec les États-Unis), de paiements moins élevés de peines conventionnelles, qui ne sont pas prévisibles (ces deux éléments pour un montant total de - 2 mio), ainsi que de la baisse des ventes de tissu, vêtements professionnels et matériel divers à l'armée et aux services fédéraux sous l'effet d'une diminution de la demande (- 1,6 mio). L'évaluation du compte en dollars américains aux États-Unis s'est soldée par un gain de change de 0,3 million. Ce compte s'inscrit dans le cadre du programme *Foreign Military Sales* (FMS) du gouvernement américain et permet à la Suisse de procéder à l'acquisition de matériel militaire auprès d'entreprises d'armement américaines.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	131 712 985	142 515 921	139 663 859	-2 852 062	-2,0
<i>dont mutations de crédits</i>		507 921			
Charges de fonctionnement	131 039 067	140 902 900	138 656 804	-2 246 096	-1,6
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	130 365 259	135 286 900	137 623 925	2 337 025	1,7
Dépenses de personnel	96 780 423	101 116 200	100 349 024	-767 176	-0,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	33 250 728	34 170 700	37 274 901	3 104 201	9,1
<i>dont informatique</i>	11 775 428	12 356 600	12 277 668	-78 932	-0,6
<i>dont conseil</i>	2 449 597	2 214 000	5 047 913	2 833 913	128,0
Dépenses financières	334 108	-	-	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	673 808	5 616 000	1 032 879	-4 583 121	-81,6
Dépenses d'investissement	673 918	1 613 021	1 007 055	-605 966	-37,6
Postes à plein temps (Ø)	525	540	537	-3	-0,6

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Le recul des dépenses (- 0,8 mio) par rapport au montant budgétisé est principalement imputable aux « autres dépenses de personnel ». En raison du projet de réorganisation « armasuisse 4.0 », le nombre de formations et perfectionnements suivis ainsi que les publications de postes ont été moins élevés. L'augmentation des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (+ 0,3 mio) a pu être compensée au sein des dépenses de personnel ; elle s'explique également par le projet « armasuisse 4.0 ». En raison d'une planification trop optimiste concernant l'occupation des postes vacants, les effectifs moyens sont légèrement inférieurs aux prévisions (- 3 EPT).

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : sur les 12,3 millions au total, 11,9 millions (97 %) ont servi au financement de l'exploitation, avant tout pour des charges liées à l'imputation des prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT ; 10,2 mio) et du Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco ; 1 mio). Le reste, soit 0,4 million, est principalement à imputer aux coûts de développement du projet « CUMUNU » pour la surveillance des munitions. Les moyens disponibles ont été intégralement utilisés à 0,1 million près.

Conseil : les 5 millions ont été consacrés à des consultations juridiques, au soutien du projet « Gestion des contrats » et à des projets d'acquisitions, ainsi qu'à des consultations de l'OFPP (laboratoire de Spiez) dans le domaine de la technologie NBC. Les dépenses supplémentaires par rapport au montant budgétisé (+ 2,8 mio) sont principalement imputables au soutien juridique externe dans les projets d'acquisitions et au projet partiel « Gestion des contrats » dans le cadre de « armasuisse 4.0 ».

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, d'un montant de 19,9 millions, ont principalement été consacrées à des locations de bâtiments (10 mio), des frais de déplacement (3,6 mio) et d'autres frais d'entretien, notamment un changement de moteur pour un avion d'essai à Emmen (1,6 mio), ainsi qu'à des transports (1,2 mio). Les dépenses supplémentaires de 0,4 million sont imputables au changement de moteur susmentionné pour un avion d'essai de type PC 12.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les charges sont inférieures de 4,6 millions au montant inscrit au budget. Cela s'explique principalement par la priorité donnée à l'acquisition du « système modulaire d'habillement et d'équipement » (SMHE) vis-à-vis de la « tenue de combat 18 ». Les fabricants (confectionneurs) ont donc acquis moins de tissu auprès du stock d'armasuisse.

Dépenses d'investissement

Durant l'année sous revue, armasuisse a réalisé des investissements à hauteur de 1 million, portant en particulier sur des véhicules de service électriques, le remplacement partiel de l'amplificateur du simulateur de menace radar de l'installation d'essais en vol à Emmen, ainsi que des vêtements de travail et du tissu pour le stock. Les dépenses sont inférieures au montant inscrit au budget (- 0,6 mio), ce qui résulte notamment des dépenses prévues pour les moteurs de l'avion d'essai, qui ont finalement été financées au moyen de dépenses de biens et de services. L'acquisition de l'avion a été réalisée par le biais de crédits d'armement de la Défense, raison pour laquelle l'avion n'apparaît pas dans la comptabilité des immobilisations d'armasuisse et le remplacement du moteur a donc été comptabilisé en tant qu'entretien courant de l'appareil.

Mutations de crédit

- Cessions de l'Office fédéral du personnel (2,3 mio) pour la compensation des effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, pour les apprentis, pour les stagiaires des hautes écoles, pour l'accueil extrafamilial des enfants et pour l'intégration professionnelle
- Transferts de crédits (- 2,1 mio) : 2 millions à la Défense pour 10 postes à plein temps pour l'Autorité de l'aviation militaire (Military Aviation Authority, MAA) et 60 000 francs à l'OFSPD en faveur de l'initiative stratégique « sportify »
- Dépassement de crédit de 263 021 francs : utilisation de réserves affectées pour le remplacement partiel de l'amplificateur du simulateur de menace radar de l'installation d'essais en vol à Emmen

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2023	-	495 000	495 000
Dissolution/utilisation	-	-263 021	-263 021
État au 31.12.2024	-	231 979	231 979

Utilisation de réserves en 2024

Des réserves affectées ont été utilisées de la manière suivante au cours de l'année 2024 :

- Amplificateur du simulateur de menace radar de
l'installation d'essais en vol à Emmen 263 021 francs

La première livraison, qui a eu lieu en 2024, a été réglée.

État des réserves

armasuisse dispose de réserves affectées de 231 979 francs pour l'amplificateur du simulateur de menace radar de l'installation d'essais en vol à Emmen.

ARMASUISSE SCIENCE ET TECHNOLOGIES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au sein du DDPS, notamment à l'intention du domaine de la Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	0,1	0,2	0,1	-0,1	-50,5
Dépenses courantes	43,0	46,5	45,2	2,2	5,0
Dépenses propres	43,0	46,5	45,2	2,2	5,0
Autofinancement	-42,9	-46,3	-45,1	-2,2	-5,2
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-2,4	-2,3	-2,3	0,2	6,9
Résultat annuel	-45,3	-48,6	-47,4	-2,1	-4,6
Dépenses d'investissement	1,7	1,7	2,1	0,4	25,9

COMMENTAIRE

Les recettes courantes proviennent principalement de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Elles ont tendance à diminuer depuis quelques années, car armasuisse Science et technologies (ar S+T) ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée. En 2024, ar S+T a de nouveau généré moins de recettes que l'année précédente en raison de l'augmentation des prestations en faveur de l'armée.

Les dépenses d'ar S+T portent intégralement sur le domaine propre.

Les dépenses courantes ont augmenté de 2,2 millions par rapport à l'exercice précédent. On constate d'une part une augmentation des dépenses de biens et services et des dépenses d'exploitation (+ 1,7 mio), en particulier pour l'informatique au Cyber-Defence Campus, au « Centre Intelligence artificielle et Simulation » (KISI) et pour des prestations externes au profit des Espaces d'innovation du DDPS. D'autre part, les dépenses de personnel ont augmenté (+ 0,5 mio) en raison du développement et de la mise en place des trois centres de compétences « KISI », « Centre suisse des drones et de la robotique » (DSDR) et « Centre Énergie pour la défense et la sécurité » (ZEVS). Les charges d'amortissement étaient équivalentes à celles de l'année précédente. Les dépenses d'investissement ont été supérieures en comparaison annuelle (+ 0,4 mio), ce qui est principalement imputable à l'acquisition anticipée d'une caméra haute vitesse pour des mesures balistiques.

PROJETS 2024

- Campus Cyber-Défense : mise en œuvre des mesures et des objets à livrer relatifs à la stratégie cyber du DDPS (partiellement atteint)
Sur les mesures du Cyber-Defence Campus de la cyberstratégie du DDPS, 12 sont réalisées, 4 seront menées à bien d'ici fin 2025 et 3 autres ne seront pas mises en œuvre pour des raisons financières.
- Espaces d'innovation DDPS : augmentation du nombre de projets et intensification de la coopération (atteint)
- Programme de recherche Spatial : définir le programme de recherche (atteint)
- Train de mesures sur le climat du DDPS, projet pilote et phare : début de la construction de l'usine d'hydrogène (non atteint)
Le projet a été provisoirement suspendu dans le cadre d'une redéfinition des priorités des projets immobiliers. Il sera réévalué à une date ultérieure.

GP 1 : GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comprennent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesure moderne sont mises en œuvre au bénéfice de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux externes d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,2	0,1	-0,1	-67,6
Charges et dépenses d'investissement	47,1	50,5	49,6	-0,9	-1,8

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Réduction des risques: les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum grâce à la gestion de la technologie et de la recherche			
- Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 6)	-	5,0	5,3
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T soutient clients en fournissant expertises et tests indépendants visant à optimiser l'utilisation technol. des systèmes (aptitude à l'utilisation et efficacité, sécurité, protection person.) et leur impact financier			
- Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (% min.)	92,0	90,0	92,0
- Utilité financière attestée dans le domaine du contrôle des munitions (CHF, mio, min.)	209,0	180,0	205,0
Exécution du mandat: les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu			
- Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)	96,0	95,0	95,0
- Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)	100,0	95,0	95,0
Développement de compétences technologiques: les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile			
- Projets nouvellement lancés/initiés via les espaces d'innovation du DDPS (nombre)	-	4	5
- Évaluation de l'utilité des espaces d'innovation du DDPS par les services demandeurs concernés du DDPS (échelle 1 à 6)	-	4,0	4,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints, voire dépassés.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	141	215	70	-145	-67,6
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	141	215	70	-145	-67,6
Charges / Dépenses	47 125	50 465	49 564	-901	-1,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	47 125	50 465	49 564	-901	-1,8
<i>Transfert de crédits</i>		250			
<i>Cession</i>		718			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes courantes	140 983	215 000	69 742	-145 258	-67,6

ar S+T génère des recettes en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais de détonique sur des éléments de protection et à des contrôles de composants de sécurité pour l'industrie.

Le montant budgétisé au titre des recettes correspondait à la moyenne des recettes inscrites dans les comptes des exercices 2019 à 2022. Les recettes effectives pour l'année sous revue sont inférieures de 0,1 million à ce montant. Les recettes provenant de mandats de tiers tendent à diminuer depuis quelques années et ce, en raison de l'orientation stratégique d'ar S+T, qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol ; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	47 125 449	50 465 100	49 563 996	-901 104	-1,8
<i>dont mutations de crédits</i>		967 500			
Charges de fonctionnement	45 442 417	48 765 100	47 445 416	-1 319 684	-2,7
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	43 021 856	46 465 100	45 191 706	-1 273 394	-2,7
Dépenses de personnel	23 316 905	24 235 200	23 755 761	-479 439	-2,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	19 704 950	22 229 900	21 435 945	-793 955	-3,6
<i>dont informatique</i>	1 517 184	1 221 500	2 234 904	1 013 404	83,0
<i>dont conseil</i>	4 518 744	4 622 000	4 343 331	-278 669	-6,0
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2 420 562	2 300 000	2 253 709	-46 291	-2,0
Dépenses d'investissement	1 683 032	1 700 000	2 118 580	418 580	24,6
Postes à plein temps (Ø)	124	130	127	-3	-2,3

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

En raison des nouvelles embauches avec des salaires de départ plus bas et du fait de postes vacants, les dépenses de personnel ont été inférieures de 0,5 million au crédit disponible. En conséquence, le nombre moyen de postes à plein temps est légèrement inférieur aux prévisions (- 3 EPT).

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Informatique : sur les 2,2 millions requis, près de 1,4 million a servi au financement de l'exploitation et principalement été affecté aux projets suivants : télécommunication de l'armée (TC A), système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), Cyber-Defence Campus et projets d'innovation. Les coûts de développement informatique se sont élevés à 0,8 million. Les dépenses supplémentaires de 1 million par rapport au montant inscrit au budget ont principalement été occasionnées par l'extension et le développement de la « plate-forme de monitoring des technologies et des marchés » à destination du Cyber-Defence Campus et par la mise en place du laboratoire de simulation du « Centre Intelligence artificielle et Simulation » (KISI).

Conseil : les 4,3 millions ont principalement été utilisés pour des projets en rapport avec le Cyber-Defence Campus et pour la recherche sur mandat. Par ailleurs, des services de conseil ont été sollicités pour des projets du domaine de la sécurité environnementale et du travail, ainsi que pour le développement d'ar S+T. La diminution des dépenses de 0,3 million est imputable à différents projets dans le domaine du Cyber-Defence Campus.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, s'élevant à près de 15 millions, ont en particulier été consacrées aux loyers, aux frais et à l'entretien du mobilier et des machines. Elles ont été plus basses que prévu (- 1,5 mio), notamment en raison d'une diminution des dépenses en prestations externes (- 2,1 mio) dans le domaine Espaces d'innovation du DDPS. En revanche, plus de biens et services ont été nécessaires pour le Centre suisse des drones et de la robotique (CSDR) et le Cyber-Defence Campus, tout comme davantage de moyens pour les frais en lien avec des conférences techniques, manifestations et campagnes à l'étranger.

Dépenses d'investissement

En 2024, les investissements ont surtout porté sur des infrastructures de mesures et d'essais et sur le Cyber-Defence Campus (matériel). Les dépenses ont été supérieures de 0,4 million au montant budgétisé, principalement en raison de l'acquisition anticipée d'une caméra haute vitesse pour des mesures balistiques.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,7 mio) de l'Office fédéral du personnel pour les stagiaires des hautes écoles, pour la compensation des effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire et pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédits (+ 0,3 mio) de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) pour l'encouragement de la mise en place d'applications de simulation destinées à la formation des cadres dans la protection civile et de l'état-major dans le domaine de la protection de la population

Remarque

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	1 073 138	-	1 073 138
État au 31.12.2024	1 073 138	-	1 073 138
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	445 000	445 000

Utilisation de réserves en 2024

Aucune réserve n'a été utilisée au cours de l'exercice.

État des réserves

ar S+T dispose de réserves générales d'un montant de 1,1 million.

Demande de constitution de nouvelles réserves

ar S+T sollicite la constitution des réserves affectées suivantes à partir du crédit A200.0001 « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » dans le cadre du compte d'État 2024 :

- Acquisition de deux véhicules utilitaires
(Mercedes-Benz Sprinter 4X4, y c. aménagement intérieur) 445 000 francs

La livraison de deux véhicules utilitaires dans le domaine des essais de mesure et de terrain a pris du retard car le constructeur n'a pas pu respecter le délai prévu du fait d'une trop forte demande.

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts / utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur les besoins
- Optimisation de la marge brute du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	1 023,0	1 092,0	1 092,8	69,8	6,8
Dépenses courantes	475,1	505,2	479,9	4,8	1,0
Dépenses propres	475,1	505,2	479,9	4,8	1,0
Autofinancement	547,9	586,8	612,9	65,0	11,9
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-221,8	-254,8	-232,2	-10,4	-4,7
Résultat annuel	326,1	332,0	380,7	54,5	16,7
Recettes d'investissement	5,0	11,3	5,1	0,1	2,4
Dépenses d'investissement	412,5	396,4	396,7	-15,7	-3,8

COMMENTAIRE

Comparé à celui d'autres unités administratives, le compte d'armasuisse Immobilier (ar Immo) se caractérise par une quote-part d'investissements relativement élevée, puisque ceux-ci représentent à peu près un tiers des charges totales.

Les recettes courantes comprennent principalement les revenus liés à l'imputation de prestations provenant de la location d'immeubles. Elles ont augmenté en comparaison annuelle en raison du renchérissement, de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'agrandissement du parc immobilier.

Les dépenses d'ar Immo portent intégralement sur le domaine propre.

Les dépenses courantes ont augmenté de 4,8 millions par rapport à l'année précédente, avant tout suite à la constitution de provisions pour l'assainissement de sites et l'assainissement contre le bruit des places de tir.

Les charges d'amortissement et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif ont augmenté de 10,4 millions par rapport à l'année précédente en raison du portefeuille immobilier plus étoffé.

En raison de la situation actuelle en matière de politique de sécurité, les recettes d'investissement se maintiennent à un niveau aussi bas qu'en 2023. Les ventes de biens immobiliers sont effectuées avec une certaine réserve.

En 2023, les dépenses d'investissement étaient supérieures de 15,7 millions car ar Immo avait reçu de la Défense et de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) des transferts de crédits approchant les 18 millions et ainsi pu réaliser des investissements supplémentaires dans des immeubles avec ces fonds (réduction du besoin de rattrapage).

PROJETS 2024

- Programme immobilier Message sur l'armée 2024 : approbation du programme immobilier dans le cadre du message sur l'armée (atteint)
- Harmonisation des processus immobiliers / systèmes ERP D / ar : mise en œuvre et migration des données (atteint)
- Train de mesures sur le climat et mesures environnementales : poursuite du remplacement des chauffages au mazout et de la construction d'installations photovoltaïques (partiellement atteint)

Les chauffages au mazout ont été remplacés comme prévu. Le développement des installations photovoltaïques n'a pas pu être réalisé comme prévu dans le cadre de la définition de priorité des projets de construction.

GP 1 : IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection, etc.), le tout dans le cadre d'un rapport coûts / utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus	1 019,7	1 089,5	1 088,6	-0,9	-0,1
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	674,9	733,7	689,7	-44,0	-6,0
Dépenses d'investissement	412,5	396,9	396,9	0,0	0,0

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Gestion immobilière axée sur les besoins de la clientèle: ar Immo garantit un haut niveau de satisfaction quant aux besoins immobiliers du DDPS			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 6)	-	4,6	4,8
Financement de la gestion immobilière: ar Immo garantit une utilisation durable des ressources			
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	0,9	1,5	0,9
- Parc principal à long terme: dépenses d'investissement comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	2,1	2,5	1,8
Gestion immobilière ménageant les ressources: ar Immo promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources			
- Émissions max. de CO ₂ par an pour la production de chaleur (tonnes)	26 202	25 947	25 885
- Propre prod. min. d'électr. à partir de l'énergie photov. (GWh)	10,0	13,0	11,1
Réduction du portefeuille du parc principal: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal			
- Part des objets résiliés repris dans les délais (% , min.)	100,0	98,0	100,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont partiellement été atteints. Des écarts sont apparus dans les domaines suivants :

Financement de la gestion immobilière : en 2024, la valeur de remplacement a de nouveau enregistré une légère augmentation par rapport à l'année précédente du fait du renchérissement persistant et, partant, de l'adaptation de l'indexation. Les charges de remise en état et les dépenses d'investissement sont restées identiques à celles de 2023. Le portefeuille immobilier reste trop vaste ou, en d'autres termes, les moyens financiers disponibles restent trop faibles comparativement à la taille du portefeuille.

Gestion immobilière ménageant les ressources : la production des installations photovoltaïques a pu être augmentée à 11,1 GWh. L'objectif de production de 2024 fixé à 13 GWh n'a pas été atteint car certains projets de construction ne pourront être réalisés qu'à une date ultérieure pour des raisons financières.

GP 2 : IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. En ce qui concerne le parc à disposition, il veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, la cession en droit de superficie, la location à des tiers et la désaffectation ou au démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus	8,3	10,7	8,3	-2,4	-22,5
Recettes d'investissement	5,0	11,3	5,1	-6,2	-54,6
Charges	26,9	34,0	26,3	-7,7	-22,6
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: ar Immo augmente le taux de couverture du parc à disposition			
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	22,7	29,8	21,8
Réduction du portefeuille du parc à disposition: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition			
- Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	62	100	55
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	164	150	153

COMMENTAIRE

Les objectifs ont majoritairement été atteints. Un écart est apparu dans le domaine suivant :

Réduction du portefeuille du parc à disposition : en dépit du quasi-arrêt des ventes (vérification du parc à disposition par la hiérarchie militaire en lien avec la situation actuelle en matière de sécurité), un nombre important d'objets a pu être vendu, démantelé ou désaffecté au cours de l'exercice sous revue, ce qui s'est traduit par une nouvelle réduction du portefeuille. Les valeurs cibles de 2024 pour les désaffectations n'ont toutefois pas été atteintes, notamment du fait qu'il a été vendu davantage d'objets dont la désaffectation avait été prévue (objets pour la postérité et objets avec droit de superficie, qui ont pu être cédés aux propriétaires d'immeubles).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes		1 032 972	1 111 493	1 102 051	-9 442	-0,8
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 027 972	1 100 223	1 096 934	-3 289	-0,3
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	5 000	11 270	5 118	-6 152	-54,6
Charges / Dépenses		1 114 301	1 164 618	1 112 980	-51 639	-4,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	701 773	767 727	716 089	-51 638	-6,7
	<i>Transfert de crédits</i>		-1 219			
	<i>Cession</i>		1 049			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	412 528	396 891	396 891	0	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		1 219			
	<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		2 672			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	1 027 972 407	1 100 222 900	1 096 933 519	-3 289 381	-0,3
Recettes courantes	1 023 479 601	1 092 022 900	1 092 844 546	821 646	0,1
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	4 492 806	8 200 000	4 088 973	-4 111 027	-50,1

Les recettes courantes comprennent en majeure partie les revenus liés à l'imputation de prestations provenant de la location d'immeubles à d'autres unités administratives du DDPS. Les recettes supplémentaires (+ 0,8 mio) sont principalement liées aux locations à des tiers.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif comprennent des bénéfices comptables réalisés à partir des ventes d'immeubles et des bénéfices de réévaluation liés à des inscriptions ultérieures à l'actif de bâtiments. Le montant budgétisé correspondait à la moyenne des revenus des quatre dernières périodes comptables (2019 à 2022). Les bénéfices comptables et les bénéfices de réévaluation ne peuvent être budgétisés de façon précise, car ils ne sont pas planifiables. En 2024, les bénéfices comptables et les bénéfices de réévaluation ont été inférieurs au montant budgétisé, respectivement de 2,7 millions et 1,4 million.

Base légale

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC ; RS 172.010.21).

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total recettes d'investissement	4 999 771	11 270 000	5 117 693	-6 152 307	-54,6

Les recettes d'investissement proviennent de la vente d'immeubles du parc à disposition. Ces recettes sont limitées car en raison de leur situation hors de la zone à bâtir, de leur état ou de leur précédente affectation, ces objets se prêtent rarement à une utilisation civile ultérieure. Les produits des ventes se situent 6,2 millions en deçà du montant budgétisé, ce dernier correspondant à la moyenne des recettes des quatre périodes comptables (2019 à 2022).

Base légale

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC ; RS 172.010.21).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	701 772 979	767 727 400	716 088 907	-51 638 493	-6,7
<i>dont mutations de crédits</i>		-169 900			
Charges de fonctionnement	701 772 979	767 727 400	716 088 907	-51 638 493	-6,7
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	475 472 905	504 727 400	479 753 191	-24 974 209	-4,9
Dépenses de personnel	43 026 547	46 085 800	46 363 648	277 848	0,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	432 446 358	458 641 600	433 389 543	-25 252 057	-5,5
<i>dont informatique</i>	2 656 022	5 565 700	3 272 486	-2 293 214	-41,2
<i>dont conseil</i>	1 294 802	2 129 300	3 547 689	1 418 389	66,6
<i>dont dépenses d'exploitation, immeubles</i>	243 513 205	271 748 000	235 623 533	-36 124 467	-13,3
<i>dont remise en état des immeubles</i>	94 328 862	87 564 900	96 923 689	9 358 789	10,7
<i>dont loyers et fermages</i>	62 935 354	59 406 700	64 473 650	5 066 950	8,5
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	226 300 074	263 000 000	236 335 715	-26 664 285	-10,1
Postes à plein temps (Ø)	240	251	258	7	2,8

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de dépenses relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges pour les prises en location et les postes de charges découlant de l'imputation des prestations des exploitants fournies principalement par la Base logistique de l'armée (BLA ; Défense) sur mandat d'ar Immo.

Les charges de fonctionnement pour la période comptable 2024 ont été inférieures de 51,6 millions au crédit disponible. Cet écart résulte avant tout du recul des prestations d'exploitants facturées ainsi que des amortissements et réévaluations d'immeubles moins élevés que prévu. Ces dernières ne peuvent être planifiées de façon précise.

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel ont été supérieures de 0,3 million au montant budgétisé car le portefeuille immobilier qui s'étoffe à nouveau a nécessité des ressources supplémentaires. Pour cette raison notamment, l'effectif moyen a été supérieur de 7 EPT à la valeur budgétisée.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation ont été inférieures de 25,3 millions au montant prévu, ce qui s'explique avant tout par la baisse des prestations des exploitants facturées (charges liées à l'imputation des prestations).

Informatique : ar Immo s'est procuré des prestations informatiques (charges liées à l'imputation des prestations) auprès du Commandement Cyber (Défense) et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Les quelque 3,3 millions utilisés sont répartis comme suit : 2,9 millions ont été consacrés à l'exploitation et à la maintenance et 0,3 million à la planification de l'automatisation des bâtiments dans le cadre de projets de construction (par ex. systèmes de surveillance, contrôles d'accès). Les charges se sont avérées inférieures de 2,3 millions au montant budgétisé, ce qui s'explique par des prestations prévues mais pas encore fournies par l'OFIT dans le cadre de l'automatisation de bâtiments sur des sites importants pour l'engagement.

Conseil : au cours de l'exercice sous revue, 3,5 millions ont été utilisés pour des mandats entrant dans le cadre de projets de numérisation d'ar Immo, l'intensification du projet pilote « Building Information Modeling » (BIM ; modélisation des données des ouvrages) conduisant à des besoins supplémentaires de 1,4 million.

Les *dépenses d'exploitation des immeubles* (235,6 mio) se composent en grande partie des charges liées à l'imputation de prestations que la Base logistique de l'armée (BLA ; Défense) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies sur mandat d'ar Immo en tant qu'exploitants des immeubles internes à la Confédération. Ces prestations comprenaient notamment des tâches d'approvisionnement et d'élimination, de conciergerie, de nettoyage, de maintenance et d'inspection d'immeubles et de leurs alentours. Les dépenses d'exploitation des immeubles ont été inférieures de 31,8 millions aux prévisions budgétaires, avant tout en raison des coûts énergétiques nettement plus faibles et de la diminution des services de conciergerie. D'autres dépenses inférieures au montant budgétisé sont imputables à la diminution du nombre de démolitions (- 3,1 mio) et de prestations de gestion technique de bâtiments (- 1,2 mio).

Les *dépenses de remise en état des immeubles* (96,9 mio) sont engagées pour des mesures visant au maintien de la valeur des immeubles et pour l'assainissement de sites contaminés. 9,4 millions de plus que prévu ont été utilisés au cours de l'exercice sous revue. Non prévisible dans le processus de budgétisation, la constitution de provisions à destination d'assainissements de sites contaminés (inventaire des sites potentiellement contaminés des places de tir et installations de tir) a conduit à des dépenses supérieures (+ 8,6 mio). Ces dernières ont pu être compensées dans le cadre du crédit en raison des besoins inférieurs en matière

de charges liées à l'imputation des prestations et d'amortissements sur les bâtiments. Par ailleurs, la BLA (Défense) a effectué davantage de travaux d'entretien (+ 0,7 mio).

Les dépenses relatives aux loyers et fermages (64,5 mio) concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles ont dépassé le budget (+ 5,1 mio) afin de répondre aux besoins en surfaces (en partie à court terme) sur différents sites de l'armée.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation d'ar Immo (29,5 mio) sont surtout utilisées pour le règlement d'autres prestations d'exploitants de la BLA (Défense). Les mandats spéciaux (par ex. collaboration à la planification énergétique ou soutien dans le secours alpin des remontées mécaniques) ont généré des charges avoisinant les 21 millions en 2024. Des dépenses inférieures au montant inscrit au budget ont avant tout porté sur des prestations de services externes (- 2 mio).

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif (236,3 mio) comprennent les amortissements planifiés et non planifiés sur les bâtiments. Ils ont été nettement inférieurs au montant budgétisé (- 20,9 mio), car moins de corrections de valeur non planifiées ont été nécessaires que ce qui était prévu dans le processus budgétaire. Compte tenu de la situation en matière de politique de sécurité, moins d'objets ont été vendus, ce qui a entraîné un recul des pertes comptables (- 6,2 mio). L'écart par rapport au chiffre de l'an dernier (+ 10 mio) s'explique par le nombre croissant d'immobilisations.

Mutations de crédits

- Cessions (1 mio) de l'Office fédéral du personnel pour la compensation des effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire (cotisations supplémentaires à la caisse de pensions), pour l'accueil extrafamilial des enfants, pour les stagiaires des hautes écoles et pour l'intégration professionnelle
- Transfert de crédits (- 1,2 mio) vers l'enveloppe budgétaire « Investissements » d'ar Immo : en raison d'un changement de pratique comptable depuis 2022, les mesures de construction ultérieures sont de plus en plus budgétisées en tant que dépenses d'investissement.

Remarques

Crédit d'engagement « Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville (GE) », V0300.09, voir tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2021-2024 » (Z0060.01), voir tome 1B, ch. B 2.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	412 528 184	396 891 000	396 890 903	-97	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>3 891 000</i>			
Dépenses courantes	75 911	500 000	178 485	-321 515	-64,3
Dépenses d'investissement	412 452 273	396 391 000	396 712 417	321 417	0,1

Les dépenses d'investissement financent les mesures de construction des immeubles. Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 « Immobilier du DDPS – parc principal ». Les dépenses d'investissement sont principalement utilisées pour répondre à de nouveaux besoins, mais aussi pour rattraper le retard pris dans des investissements et des mesures de remise en état.

Mutations de crédits

- Transfert de crédits (- 1,2 mio) depuis l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » d'ar Immo : en raison d'un changement de pratique comptable depuis 2022, les mesures de construction ultérieures sont de plus en plus budgétisées en tant que dépenses d'investissement
- Dépassement de crédit (+ 2,7 mio) : utilisation de réserves affectées : 2,3 millions ont été utilisés pour des projets de construction et 0,4 million pour le système d'échange de données sécurisé (SEDS)

Remarques

Crédits d'engagement en cours « Immobilier », demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS jusqu'en 2015 et programme sur l'immobilier intégré au message sur l'armée depuis 2016) : V0275.00, V0275.02, V0300.00, V0300.02 à V0300.05, V0300.07, V0315.00 à V0315.02, V0315.04 à V0315.06, V0330.00 à V0330.03, V0349.00 à V0349.04, V0362.00 à V0362.06, V0380.00 à V0380.03, V0381.07 à V0381.08, V0395.00 à V0395.07 ainsi que V0409.00 à V0409.04, voir tome 1B, ch. B 1.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives : « Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) » (V0333.00) et « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir tome 1B, ch. B 1.

Crédits d'engagement « Immobilier » liquidés : V0251.01, V0259.01, V0259.03, V0275.01, V0275.03, V0300.01, V0315.03, voir tome 1A, ch. D 21.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2021–2024 » (Z0060.01), voir tome 1B, ch. B 2.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal		GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition	
	C 2023	C 2024	C 2023	C 2024
Charges et dépenses d'investissement	1 087	1 087	27	26
Dépenses de personnel	41	45	2	2
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	408	409	25	25
<i>dont informatique</i>	3	3	0	0
<i>dont conseil</i>	1	3	0	0
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	226	236	-	-
Dépenses d'investissement	412	397	-	-
Postes à plein temps (Ø)	230	249	10	9

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	-	7 640 000	7 640 000
Dissolution/utilisation	-	-2 672 000	-2 672 000
Transactions distinctes	-	3 500 000	3 500 000
État au 31.12.2024	-	8 468 000	8 468 000

Utilisation de réserves en 2024

Des réserves affectées ont été utilisées à hauteur de 2,7 millions en 2024 :

- Construction d'un nouveau magasin de munitions à Bière 1 500 000 francs
- Renouvellement de l'infrastructure LAN à la base aérienne de Payerne 770 000 francs
- Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) 402 000 francs

Dans les trois projets susmentionnés, des retards enregistrés en ce qui concerne les constructions ont pu être rattrapés en 2024.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (8,5 mio) concernent le projet Assainissement général 2^e étape à Frauenfeld, issu du programme immobilier (PI) 2020 (5,4 mio) et des mesures de construction pour le SEDS (3,1 mio).

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Définition des mesures et mise en œuvre continue de la « Stratégie suisse pour la géoinformation », en collaboration avec les services fédéraux concernés et les cantons
- Garantie de la disponibilité de toutes les géodonnées de référence de Suisse les plus récentes (pour toute la Suisse et dans la qualité requise)
- Mise en place d'un cadastre national des conduites – création des bases juridiques nécessaires
- Mise en œuvre des mesures relatives à la stratégie 2025 de swisstopo
- Renouvellement de l'infrastructure de production de swisstopo (programme « Nouveaux systèmes de production », NEPRO)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C24-C23	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Recettes courantes	16,2	18,1	16,9	0,7	4,6
Dépenses courantes	103,5	108,4	108,2	4,7	4,6
Dépenses propres	89,4	94,0	93,8	4,4	4,9
Dépenses de transfert	14,1	14,4	14,4	0,3	2,4
Autofinancement	-87,3	-90,3	-91,3	-4,0	-4,6
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-0,5	2,8	1,6	2,1	438,9
Résultat annuel	-87,8	-87,5	-89,6	-1,9	-2,1
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-16,2
Dépenses d'investissement	2,9	3,0	2,8	-0,1	-4,5

COMMENTAIRE

Les recettes courantes de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) sont générées par la vente de produits d'édition, la fourniture de prestations et la réalisation de travaux spécialisés. 76 % des revenus proviennent de prestations pour d'autres services fédéraux (notamment la Défense, l'Office fédéral de l'environnement, armasuisse Immobilier [ar Immo] et l'Office fédéral des routes). L'augmentation des recettes de 0,7 million par rapport à l'année précédente est due à une hausse des ventes de produits d'édition à la Défense et à des prestations de services supplémentaires en faveur d'ar Immo, de l'Office fédéral de l'énergie et de la Défense. Les recettes provenant des prestations de services et des ventes à des tiers sont en baisse en ce qui concerne les émoluments pour le service de positionnement *Swiss Positioning Service* (swipos) et les ventes de cartes.

Les dépenses courantes sont constituées à 87 % de dépenses propres et à 13 % de dépenses de transfert. Les dépenses propres comprennent notamment les dépenses liées au personnel (63 %), à l'informatique, aux prestations externes et aux loyers. Sur l'augmentation des dépenses propres de 4,4 millions par rapport à 2023, 2 millions sont dus à la progression des dépenses de personnel, qui s'explique par la hausse des effectifs pour l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG), le programme NEPRO et le nouveau domaine « Stratégie et pilotage ». Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de 2,3 millions par rapport à l'année précédente ; des dépenses plus élevées ont été enregistrées dans le domaine de l'informatique (par ex. pour le programme NEPRO et le projet « Réseau de transport suisse »). Les dépenses de transfert comprennent les indemnités versées aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). L'augmentation de 0,3 million est due à un transfert de 0,2 million des charges de fonctionnement vers les dépenses de transfert ainsi qu'au renchérissement.

Les charges d'amortissement et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif ont augmenté de 2,1 millions par rapport à l'année précédente, notamment en raison de l'activation accrue des prestations propres en faveur du programme NEPRO.

La légère augmentation des dépenses d'investissement par rapport à l'année précédente (+ 0,1 mio) est principalement due au remplacement d'une caméra aérienne et des appareils GNSS (Global Navigation Satellite System). En revanche, les investissements dans l'informatique ont été moins importants en 2024.

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2024

- Révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) : mise en place d'un cadastre des conduites pour la Suisse : adoption du message (non atteint)
Le message n'a pas pu être adopté par le Conseil fédéral au cours de l'année de référence. L'évaluation de la vaste consultation a pris plus de temps que prévu initialement.
- Révision partielle de la loi sur la géoinformation : établissement d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) : ouverture de la consultation (non atteint)
La consultation n'a pas été ouverte par le Conseil fédéral au cours de l'année de référence. Les clarifications précédentes avec les autorités fédérales concernées ont été beaucoup plus complexes que prévu et ont entraîné plusieurs mois de retard.

PROJETS 2024

- Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch) : réalisation du projet pilote (atteint)
- Numérisation du sous-sol géologique : concept du modèle géologique en trois dimensions (atteint)
- Stratégie suisse pour la géoinformation : développement de la plateforme numérique suisse de géoinformation (atteint)
- Centre de compétences Exploration : début de la mise en place du centre de compétences (atteint)
- Nouveaux systèmes de production (NEPRO) : début du renouvellement et lancement des projets transversaux (non atteint)
En raison de problèmes de ressources, le début du renouvellement et le lancement des projets transversaux n'ont pas pu se dérouler comme prévu. Il a fallu procéder à un échelonnement par étapes.

GP 1 : TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité : swisstopo crée et actualise les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	8,5	12,7	11,5	-1,2	-9,1
Charges et dépenses d'investissement	45,5	50,7	48,4	-2,3	-4,5

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs			
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	35	30	28
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	30
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	18	15	30
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	88	93	100
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique			
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	17	15	15
- Jeux de géodonnées de base thématiques récemment publiés (nombre)	16	20	20
- Migration de la cartographie nationale vers la nouvelle plateforme de production (mise en œuvre en %) (%)	-	55	45

COMMENTAIRE

Les objectifs du groupe de prestations 1 ont pour la plupart été atteints, voire dépassés.

Mensuration nationale topographique : les premières données aériennes de 2024 n'ont pu être prises qu'avec un mois et demi de retard en raison de conditions météorologiques défavorables, ce qui explique pourquoi la valeur cible n'a pas pu être atteinte pour les orthophotos. Le cycle triennal a été introduit en 2024, de sorte que la valeur cible des modèles altimétriques est désormais de 30 % et non plus de 15 %. En outre, les données du modèle de surface ont pu être livrées plus tôt que prévu.

Mensuration nationale cartographique : en raison de retards chez les fournisseurs, la première partie de la migration des cartes nationales vers la nouvelle plateforme de production n'a pas pu être achevée comme prévu fin 2024.

GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse ; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées (IFDG). swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en créant le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	9,2	10,3	8,7	-1,5	-14,7
Charges et dépenses d'investissement	30,7	32,6	32,1	-0,5	-1,4

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et une publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds			
- Mensuration officielle juridiquement valable au standard numérique (% , min.)	-	76	77
Mensuration nationale géodésique: points fixes planimétriques, points fixes altimétriques, déterminations du champ de pesanteur, écarts de la verticale, modèle de géoïde, déclinaison magnétique			
- Disponibilité des réseaux permanents et de points fixes (% , min.)	99	96	99
- Disponibilité des services de calcul et de transformation (% , min.)	99	97	99
Géodonnées: l'IFDG est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées			
- Disponibilité des géodonnées (% , min.)	100	98	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints, voire dépassés. Aucun incident technique n'a été à déplorer en 2024 dans le cadre de la mensuration nationale géodésique. L'augmentation du nombre de géoservices de l'IFDG consultés est très réjouissante ; elle résulte de nouvelles offres de données (nouveau visualiseur de cartes map.geo.admin.ch, nouvelle offre de données météorologiques de MétéoSuisse).

GP 3 : SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C	B	C	Δ C24-B24	
	2023	2024	2024	val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	1,0	1,3	1,2	-0,1	-7,0
Charges et dépenses d'investissement	19,1	17,0	19,0	2,0	11,6

OBJECTIFS

	C	B	C
	2023	2024	2024
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: le système d'information est élargi			
- Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	178	187	180
- Mise à jour des couches de données sur la géologie et les géoressources sur map.geo.admin.ch (nombre, min.)	5	5	5
- Mise à jour des modèles géologiques nationaux (%)	10	15	14
- Forages géologiques publiés (nombre cumulé)	-	200	27
- Rapports et profils géologiques publiés (nombre cumulé)	-	2 000	910
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain			
- Visiteurs du Centre de visiteurs du laboratoire de recherche souterrain (nombre, min.)	3 843	3 500	3 295
- Publications Mont Terri Technical Notes par an et publications soumises au peer review par an (nombre, min.)	-	50	65

COMMENTAIRE

Les objectifs du service géologique national ont pu être partiellement atteints. Des écarts plus importants ont été constatés dans les domaines suivants :

Système d'information sur les données relatives au sous-sol : la production des feuilles de l'atlas géologique au 1 : 25 000 sera réévaluée en 2025 et, le cas échéant, maintenue en l'état. L'infrastructure boreholes.swissgeol.ch n'étant en ligne que depuis décembre 2024, l'objectif de 200 forages géologiques publiés n'a pas pu être atteint. De même, l'infrastructure assets.swissgeol.ch n'étant en ligne que depuis décembre 2024, l'objectif de 2000 rapports et profils géologiques publiés n'a pas pu être atteint.

Mont Terri : en raison d'un manque de personnel, certains groupes de visiteurs n'ont pas pu être accueillis (en particulier le samedi).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Revenus / Recettes	18 667	24 266	21 511	-2 755	-11,4
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	18 667	24 266	21 511	-2 755	-11,4
Charges / Dépenses	109 337	114 691	113 911	-781	-0,7
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	95 271	100 284	99 504	-780	-0,8
<i>Transfert de crédits</i>		304			
<i>Cession</i>		1 869			
<i>Dépassement de crédit sans ACF (art. 36, al. 3, LFC)</i>		1 701			
Domaine des transferts					
GP 2: Mensuration et géocoordination					
A231.0115 Indemnités dans domaine mesur. officielle et cadastre RDPPF	14 066	14 408	14 407	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	18 667 470	24 265 700	21 510 823	-2 754 877	-11,4
Recettes courantes	16 162 671	18 065 700	16 898 381	-1 167 319	-6,5
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2 478 938	6 200 000	4 590 774	-1 609 226	-26,0
Recettes d'investissement	25 861	-	21 668	21 668	-

Les revenus de fonctionnement de swisstopo proviennent principalement de ventes (par ex. de géodonnées ou de cartes nationales) et de prestations fournies à des tiers (par ex. service de positionnement swipos, prestations du domaine « Coordination, services et informations géographiques » [COSIG]), de l'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. en faveur du programme NEPRO et de la production de cartes nationales) et de l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. la remise de cartes nationales à l'armée).

Les recettes courantes ont été inférieures de près de 1,2 million aux prévisions. La baisse des recettes de 1,4 million (avec incidence sur le frein à l'endettement) est due à une diminution des recettes provenant des émoluments pour le service de positionnement (swipos ; - 1,1 mio) ainsi qu'à un fléchissement des ventes de cartes (- 0,3 mio). Les revenus prévus au titre de l'imputation interne des prestations ont été dépassés de 2,1 % (+ 0,3 mio). Ces recettes supplémentaires résultent notamment de l'acquisition accrue de produits d'édition par la Défense.

Le manque à gagner (- 1,6 mio) enregistré par rapport aux prévisions budgétaires dans les variations de l'évaluation du patrimoine administratif est dû à des retards dans le programme NEPRO. En raison de ces retards, moins de prestations propres (heures travaillées par le personnel, en particulier) ont pu être fournies et portées à l'actif que ce qui était prévu.

Les recettes d'investissement proviennent de la vente de deux véhicules qui ont été remplacés.

Bases légales

Loi du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total	95 270 651	100 283 819	99 503 607	-780 212	-0,8
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>3 873 619</i>			
Charges de fonctionnement	92 367 035	97 331 872	96 730 258	-601 614	-0,6
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	89 404 627	93 951 872	93 778 184	-173 688	-0,2
Dépenses de personnel	56 910 631	60 554 080	58 923 827	-1 630 253	-2,7
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	32 493 996	33 397 792	34 854 357	1 456 565	4,4
<i>dont informatique</i>	<i>13 714 267</i>	<i>16 185 127</i>	<i>16 725 331</i>	<i>540 204</i>	<i>3,3</i>
<i>dont conseil</i>	<i>3 600 008</i>	<i>3 435 800</i>	<i>3 359 466</i>	<i>-76 334</i>	<i>-2,2</i>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2 962 408	3 380 000	2 952 074	-427 926	-12,7
Dépenses d'investissement	2 903 616	2 951 947	2 773 348	-178 599	-6,1
Postes à plein temps (Ø)	330	341	335	-6	-1,8

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Des vacances de poste prolongées en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ont entraîné une réduction des dépenses de 1,5 million ainsi qu'une diminution des effectifs moyens (- 6 EPT). En outre, 0,1 million n'a pas été utilisé au titre des « autres dépenses de personnel » (offres d'emploi et évaluations) et de la location de services.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et d'exploitation sont supérieures de 1,5 million au montant prévu.

Informatique : les 16,7 millions se répartissent comme suit entre l'exploitation et les projets : environ 11,7 millions, soit 70 %, ont été utilisés pour l'exploitation. Concernant les projets (5 mio), les fonds ont été utilisés pour le programme NEPRO (2,8 mio), pour le « Réseau de transport suisse » (1,3 mio), pour le « Modèle géologique national en 3D du sous-sol » (MGN ; 0,8 mio) ainsi que pour le « Nouveau modèle de données de la mensuration officielle » (0,1 mio). Les dépenses additionnelles de 0,5 million sont principalement dues à des développements informatiques supplémentaires en faveur du projet « MGN ».

Conseil : sur les près de 3,4 millions utilisés, 1,4 million a été consacré au conseil dans le domaine de la géologie nationale (par ex., travaux pour les projets MGN et « Play Based Exploration » (PBE), coordination Géoresources Suisse et gestion des données avec l'Office fédéral de l'énergie), 1 million en faveur du domaine COSIG (surtout pour des travaux en rapport avec l'infrastructure nationale de données géographiques INDG), 0,5 million en faveur du domaine Topographie (pour les projets « Réseau de transport suisse » et « GoTOP » ainsi que pour une recherche sur l'intelligence artificielle pour la cartographie topographique), 0,2 million pour des conseils dans le domaine de la mensuration (en particulier pour la commission des géomètres), 0,1 million pour le projet « Next Generation Map » de la cartographie et 0,1 million pour divers petits conseils dans les domaines de la direction, des ressources humaines et du support. Des retards dans le projet « PBE » ont entraîné une diminution des besoins de 0,1 million. En conséquence, la constitution de réserves affectées est demandée.

Les autres dépenses de biens et services et d'exploitation, d'un montant de 14,8 millions, comprennent notamment les prestations de services externes (45 %), les loyers (28 %, en grande partie imputation des prestations), les charges d'exploitation distinctes (7 %), les services de transport aérien (5 %) et les frais (5 %). Elles sont supérieures de 1 million au montant budgétisé. Ce surcroît de dépenses résulte, d'une part, des dépenses supplémentaires de 1,7 million requises pour des prestations externes, notamment dans le domaine de la géologie nationale (par ex. pour des expériences dans le laboratoire souterrain du Mont Terri, pour le relevé géologique national et pour le projet « PBE »). D'autre part, les charges de loyers et les services de base propres aux utilisateurs affichent des montants inférieurs aux prévisions (- 0,7 mio), ce qui s'explique par le fait que l'extension du bâtiment de swisstopo, planifiée par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), a enregistré des retards, et que la transformation du laboratoire souterrain du Mont Terri a été interrompue.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement d'environ 2,2 millions se répartissent comme suit : 1,3 million pour le matériel informatique, 0,4 million pour les immobilisations corporelles meubles, 0,3 million pour les immobilisations incorporelles et 0,2 million pour les logiciels. Les charges d'amortissement ont été inférieures de 0,3 million au montant budgété pour 2024, car de nombreux investissements n'ont été réalisés que vers la fin de l'année et les investissements informatiques ont été inférieurs aux prévisions. Le déstockage de produits d'édition s'est élevé à 0,8 million, soit 0,1 million de moins que prévu, car moins de produits d'édition (par ex. des cartes nationales au 1 / 50 000) ont pu être vendus.

Dépenses d'investissement

En 2024, des investissements d'un montant de 2,8 millions ont été réalisés. Les principaux investissements ont été consacrés au remplacement d'une caméra aérienne et des appareils GNSS (Global Navigation Satellite System), à la réservation de capacités de calcul, à l'achat de papier cartographique, d'un scanner à plat et d'une voiture de tourisme. La baisse des besoins de 0,2 million s'explique par le fait que les investissements informatiques ont été moins importants que prévu.

Mutations de crédits

- Cessions (1,6 mio) de l'Office fédéral du personnel pour les apprentis, les stagiaires universitaires, pour compenser les effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire (cotisations supplémentaires à la caisse de pension), pour l'accueil extrafamilial des enfants et pour l'intégration professionnelle
- Cession (0,3 mio) de la Chancellerie fédérale (secteur TNI) pour le projet de numérisation « Next Generation Map »
- Transferts de crédits (+ 0,4 mio) : 273 520 francs de MétéoSuisse pour le développement des publications OGD via l'Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG), ainsi que 60 000 francs de l'Office fédéral de l'énergie et 60 000 francs de l'Office fédéral de l'environnement pour un concept national de prospection géologique
- Transferts de crédits (- 0,1 mio) : 60 000 francs à l'Office fédéral du sport pour « sportify » et 30 000 francs à l'OFCL pour le nouvel environnement de travail swisstopo
- Dépassements de crédit (1,7 mio) : utilisation de réserves affectées en faveur de nombreux projets retardés les années précédentes (par ex. swipos, réseau de transport suisse, MGN – numérisation des archives cantonales, acquisition de données LiDAR)

Remarques

Crédit d'engagement « Nouveaux systèmes de production (NEPRO) » (V0387.00), voir tome 1B, ch. B 1.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Topographie et cartographie		GP 2: Mensuration et géocoordination		GP 3: Service géologique national	
	C 2023	C 2024	C 2023	C 2024	C 2023	C 2024
Charges et dépenses d'investissement	45	48	31	32	19	19
Dépenses de personnel	29	29	19	21	9	9
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	13	15	10	10	10	10
<i>dont informatique</i>	7	8	5	5	3	3
<i>dont conseil</i>	0	1	2	1	1	1
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2	2	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	2	2	1	1	0	0
Postes à plein temps (Ø)	182	179	105	111	43	45

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2023	4 021 349	3 652 670	7 674 019
Constitution à partir du compte 2023	-	1 800 000	1 800 000
Dissolution/utilisation	-	-1 904 555	-1 904 555
État au 31.12.2024	4 021 349	3 548 115	7 569 464
Demande de constitution à partir du compte 2024	-	352 200	352 200

Dissolution et utilisation de réserves en 2024

Au cours de l'année 2024, des réserves affectées d'un montant de 1,7 million ont été utilisées et des réserves de 0,2 million qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes. Les réserves ont été utilisées en faveur des projets suivants :

- Projet NEPRO swipos 644 298 francs
Acquisition de nouveaux récepteurs GNSS et de logiciels.
- Réseau de transport suisse 400 000 francs
Développement informatique en faveur de la future infrastructure nationale de géodonnées pour la mobilité.
- Projet MGN – Numérisation des archives cantonales 228 638 francs
Prestations de services externes en faveur du plan d'action « Numérisation du sous-sol géologique » pour la numérisation des données géologiques dans les archives des cantons et de la Confédération.
- Acquisition de données LIDAR 200 000 francs
Acquisition de données aériennes (LIDAR = Light Detection and Ranging) auprès d'une entreprise externe.
- KTPI : externalisation du développement de logiciels 75 170 francs
Services externes et développements informatiques en faveur du développement de la « technologie et de l'innovation » dans le domaine de la cartographie.
- Projet Rack Jobbing 66 966 francs
Travaux conceptuels pour le « Rack Jobbing » (= expédition de cartes de manière à ce qu'elles puissent être livrées à l'intermédiaire jusqu'à l'étagère).
- Véhicule 52 390 francs
Acquisition d'un véhicule.
- Grand écran d'accueil 19 168 francs
Un grand écran a été installé dans le cadre de la rénovation de l'entrée du bâtiment de swisstopo.
- OWARNA II 14 269 francs
Acquisition d'un jeu de données géographiques pour la mesure périodique des mouvements de surface.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (3,5 mio) concernent principalement les projets NEPRO-Projet swipos (0,9 mio), NEPRO-Projet K2 – Introduction de la deuxième génération de systèmes de production basés sur le SIG pour la cartographie (0,6 mio), NEPRO-Projet GoTop (0,6 mio), MGN – Droits sur les données (0,5 mio), MGN – GeoCover (0,3 mio), MGN – Numérisation des archives cantonales (0,2 mio), Développement de l'application swisstopo (0,2 mio), OWARNA (0,1 mio) et Next Generation Map (0,1 mio). En outre, swisstopo dispose de réserves générales d'un montant de 4 millions.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, des fonds d'un montant de 0,4 million n'ont pas pu être utilisés comme prévu. C'est pourquoi swisstopo a demandé des réserves affectées comme suit à partir du crédit A200.0001 « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » :

- Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) 152 200 francs
Pour le développement de l'IFDG, des fonds ont été prévus en 2024, entre autres, pour le soutien externe au développement d'un pipeline générique de publication de données. En raison de charges supplémentaires imprévues requises pour assurer le fonctionnement, les travaux de développement prévus ont dû être reportés.
- Sécheresse / SATROMO 100 000 francs
Le projet dans son ensemble a connu un retard important d'environ un an, d'une part en raison du retard dans le recrutement de personnel chez swisstopo, d'autre part en raison de la livraison tardive des données par le partenaire du projet MétéoSuisse.

— Play-Based Exploration (PBE) 100 000 francs

Le PBE est consacré à l'élaboration d'une stratégie nationale d'exploration du sous-sol géologique pour l'exploitation des géoresources. Le lancement du projet a été retardé en raison de longues discussions sur le financement à long terme du projet entre le DETEC et le DDPS ainsi que l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de l'environnement, tous les deux directement concernés.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : MENSURATION ET GÉO-COORDINATION

A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF

CHF	C 2023	B 2024	C 2024	val. abs.	Δ C24-B24 en %
Total dépenses courantes	14 066 264	14 407 600	14 407 125	-475	0,0

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Les fonds budgétisés dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré de la part des cantons, la Confédération participe aux travaux à hauteur de 15 à 60 % des travaux. Chaque année, environ 30 % du crédit de transfert pour la mensuration officielle et le cadastre RDPPF sont versés pour les RDPPF.

Base légale

Loi du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 38 et 39.

Remarques

Crédits d'engagement « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012–2015 » (V0151.01), « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016–2019 » (V0151.02), « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2020–2023 » (V0151.03) et « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2024–2027 » (V0151.04), voir tome 1B, ch. B 1.

